



DWS Concept

Rapport annuel 2025

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
de droit luxembourgeois



Sommaire

Rapport annuel 2025
pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

2 / Informations

6 / Rapport annuel et comptes annuels
DWS Concept SICAV

6 / DWS Concept ESG Blue Economy

14 / DWS Concept Kaldemorgen

28 / DWS Concept Platow

42 / Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Informations complémentaires

46 / Rémunérations et participations des membres
du conseil d'administration

47 / Informations sur la rémunération des collaborateurs

51 / Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365

58 / Données en vertu du règlement européen (UE) 2019/2088
et données en vertu du règlement européen (UE) 2020/852

Informations

Les fonds cités dans le présent rapport sont des compartiments d'une SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable) de droit luxembourgeois.

Performance

Le succès d'un investissement dans un fonds de placement se mesure à l'aune de la performance de ses actions. Les valeurs liquidatives (prix de rachat) servent de base au calcul de la valeur, à laquelle s'ajoutent les distributions intermédiaires. Les informations sur la performance passée ne préjugent pas de la performance future.

Dans la mesure où il existe, l'indice de référence est, en outre, reproduit dans le rapport. Toutes les données graphiques et chiffrées indiquent la **situation au**

31 décembre 2025 (sauf indication contraire).

Prospectus de vente

L'achat d'actions de fonds est basé sur le prospectus de vente actuellement en vigueur ainsi que sur le document intitulé « Informations clés pour l'investisseur » et sur les statuts de la SICAV, accompagné du dernier rapport annuel révisé et du rapport semestriel correspondant si ce dernier est plus récent que le dernier rapport annuel.

Les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables du Luxembourg (LuxGAAP) et sur la base de la poursuite des activités. En cas de liquidation de compartiment, comme indiqué dans les explications sur l'évaluation du compartiment concerné,

les comptes correspondants sont établis sur la base des valeurs liquidatives, en renonçant au principe de continuité de l'exploitation.

Cours de souscription et de rachat

Les Cours de souscription et de rachat applicables, de même que toutes les autres informations destinées aux actionnaires, peuvent faire à tout moment l'objet d'une demande au siège de la société de gestion ou auprès des agents payeurs. De plus, les Cours de souscription et de rachat sont publiés dans des médias appropriés (par ex. Internet, systèmes d'information électroniques, journaux, etc.), dans chaque pays de distribution.

Changement de nom de classes d'actions de compartiments

Les classes d'actions du compartiment [DWS Concept Kaldemorgen](#) de DWS Concept SICAV ont été renommées comme suit à compter du 30 décembre 2025 :

Ancienne	Nouvelle
SC	SC25
SCR	SCR100



Rapport annuel et comptes annuels

Rapport annuel

DWS Concept ESG Blue Economy

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif d'investissement du compartiment consiste à réaliser une plus-value supérieure à la moyenne. À cette fin, il investit dans des actions d'émetteurs liés à ce qu'on appelle la « Blue Economy », selon une évaluation qualitative réalisée par le service de recherche interne de DWS. Aux fins de la répartition des compartiments, le terme « Blue Economy » désigne les entreprises exerçant des activités économiques tant à terre qu'en mer et ayant un lien direct ou indirect avec les écosystèmes marins. La classification s'effectue indépendamment de la part du chiffre d'affaires générée par la Blue Economy.*

En 2025, le compartiment DWS Concept ESG Blue Economy a enregistré une plus-value de 1,2 % par action (classe d'actions LC ; calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes ; en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

Le climat sur les marchés a constitué un défi au cours de l'année 2025. Cela s'explique notamment par les crises géopolitiques, telles que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui dure depuis le 24 février 2022, l'escalade du conflit au Proche-Orient et la rivalité entre les États-Unis et la Chine. De plus, l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine a été source d'incertitudes supplémentaires sur les marchés des capitaux. D'autre part, l'assouplissement

DWS Concept ESG Blue Economy

Performance des classes d'actions (en euro)

Classe d'actions	ISIN	1 an	3 ans	depuis le lancement ¹⁾
Classe LC	LU2306921490	1,2 %	18,1 %	8,8 %
Classe FC	LU2306921227	2,1 %	21,0 %	13,1 %
Classe IC	LU2439527354	2,4 %	22,2 %	10,0 %
Classe LD	LU2353012292	1,2 %	18,1 %	4,9 %
Classe NC	LU2357944896	0,7 %	16,2 %	2,1 %
Classe PFC	LU2385218230	1,6 %	16,1 %	-1,0 %
Classe TFC	LU2306921573	2,1 %	21,0 %	13,1 %
Classe XC	LU2306921656	2,6 %	22,7 %	15,5 %
Classe GBP D RD ²⁾	LU2363960969	7,6 %	19,4 %	11,1 %
Classe JPY FDQ ³⁾	LU2453973641	14,8 %	57,9 %	41,4 %
Classe USD LCH (P) ⁴⁾	LU2368889080	7,9 %	28,3 %	11,5 %
Classe USD TFCH (P) ⁴⁾	LU2368889163	8,8 %	31,6 %	15,6 %

¹⁾ Classes LC, FC, TFC et XC lancées le 31 mars 2021 / classe IC lancée le 28 février 2022 / classe LD lancée le 30 juin 2021 / classe NC lancée le 15 juillet 2021 / classe PFC lancée le 17 janvier 2022 / classe GBP D RD lancée le 30 juillet 2021 / classe JPY FDQ lancée le 22 avril 2022 / classes USD LCH (P) et USD TFCH (P) lancées le 16 août 2021

²⁾ en GBP

³⁾ en JPY

⁴⁾ en USD

Performance calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes, c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Situation au : 31 décembre 2025

de la politique des taux d'intérêt observé précédemment s'est poursuivi au cours de la période sous revue. La Banque centrale européenne (BCE) a ainsi abaissé son taux directeur en quatre étapes, le faisant passer de 3,00 % par an à 2,00 % par an (facilité de dépôt), tandis que la Réserve fédérale américaine a progressivement réduit ses taux directeurs de 0,75 point de pourcentage, les ramenant à une fourchette comprise entre 3,50 % et 3,75 % par an.

Malgré les incertitudes sur les marchés, principalement liées à la situation géopolitique, les marchés boursiers internationaux, mesurés par l'indice MSCI World, ont enregistré, dans l'ensemble, des hausses de cours parfois notables en 2025, soutenues par l'assou-

plissement des taux d'intérêt, la confiance accrue des investisseurs dans l'intelligence artificielle (IA) et de solides bénéfices des entreprises. Parmi les marchés des pays industrialisés occidentaux, le DAX 40 a enregistré une hausse significative en Allemagne, favorisée notamment par le plan de relance budgétaire de plusieurs milliards d'euros adopté. Les pays émergents ont même réalisé sur l'année jusqu'à fin 2025 une meilleure performance que les pays industrialisés, mesurée par l'indice MSCI Emerging Markets. Le marché des actions chinoises s'est notamment distingué, continuant à se redresser sensiblement. Cette évolution a été favorisée par la croissance économique chinoise, stimulée par une politique macroéconomique expansionniste. Entre-temps, les bourses internationales

ont toutefois subi un coup d'arrêt notable en raison de l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine.

Le portefeuille du compartiment a été globalement orienté à l'international, même si les titres européens ont été plus fortement pondérés. Les investissements dans des entreprises du secteur de l'aquaculture ont eu un effet favorable sur la performance du compartiment DWS Concept ESG Blue Economy. Les engagements dans des entreprises du secteur des câbles électriques ont également apporté une contribution positive au résultat. Ils ont bénéficié de la hausse attendue de la demande en électricité ainsi que de la demande toujours stable en câbles sous-marins. En revanche, les engagements dans le secteur des emballages papier, censés contribuer au remplacement des emballages en plastique, ont apporté une contribution négative au résultat. La pondération plus forte des valeurs secondaires européennes du portefeuille a toutefois amélioré la performance du compartiment.

En outre, l'équipe de gestion du portefeuille a investi dans des entreprises dont les produits et les services peuvent potentiellement contribuer à réduire l'impact environnemental sur les écosystèmes marins. Le compartiment a investi dans le sous-secteur de l'audit, de l'inspection et de la certification.

Autres informations – non couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Comptes annuels

DWS Concept ESG Blue Economy

État de l'actif au 31 décembre 2025

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Actions (secteurs)		
Biens de consommation durables	45 038 133,71	27,63
Énergie	11 116 059,13	6,81
Biens de consommation courante	9 240 284,58	5,67
Matières premières	3 954 699,47	2,42
Industrie	83 526 378,45	51,26
Services aux collectivités	7 750 686,16	4,76
Total actions	160 626 241,50	98,55
2. Dérivés	-9 963,29	-0,01
3. Avoirs bancaires	2 354 165,28	1,44
4. Autres éléments d'actif	675 020,28	0,41
5. À recevoir au titre d'opérations sur actions	7 270,47	0,00
II. Engagements		
1. Autres engagements	-509 889,82	-0,30
2. Engagements découlant d'opérations sur actions	-145 674,89	-0,09
III. Actif du fonds	162 997 169,53	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DWS Concept ESG Blue Economy

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Dénomination des titres	Unité/ actions/ devise	Montant nominal ou quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Valeurs mobilières cotées en bourse							160 626 241,50	98,55
Actions								
SGS SA	Unité	35 677		16 371	CHF	91,08	3 494 770,91	2,14
A.P. Moller - Maersk A/S -A-	Unité	331		670	DKK	14 550	644 842,64	0,40
NKT A/S	Unité	38 863	5 299	6 902	DKK	792,5	4 123 807,20	2,53
Vestas Wind Systems A/S	Unité	101 204	101 204		DKK	173,55	2 351 716,98	1,44
Arcadis NV	Unité	132 334		76 244	EUR	35,94	4 756 083,96	2,92
Bureau Veritas SA	Unité	257 559		182 032	EUR	27,22	7 010 755,98	4,30
Corbion NV	Unité	103 339	18 092		EUR	18,54	1 915 905,06	1,18
DSM-Firmenich AG	Unité	12 185		20 468	EUR	68,8	838 328,00	0,51
EDP Renovaveis SA	Unité	204 000	95 359	23 631	EUR	12,04	2 456 160,00	1,51
Fugro NV	Unité	192 230		462 168	EUR	8,49	1 632 032,70	1,00
Konecranes Oyj	Unité	88 102		81 613	EUR	93,75	8 259 562,50	5,07
Nexans SA	Unité	72 564	27 707	30 103	EUR	126,6	9 186 602,40	5,64
Prysmian SpA	Unité	121 192		82 618	EUR	86,36	10 466 141,12	6,42
Siemens Energy AG	Unité	61 938	68 164	6 226	EUR	120,4	7 457 335,20	4,57
SIF Holding NV	Unité	70 068		182 705	EUR	6,71	470 156,28	0,29
Veolia Environnement SA	Unité	178 387		130 688	EUR	29,68	5 294 526,16	3,25
Intertek Group Plc	Unité	91 555		94 055	GBP	46,42	4 868 712,68	2,99
Reckitt Benckiser Group Plc	Unité	43 368		13 422	GBP	59,9	2 975 933,07	1,83
Bakkafrost P/F	Unité	42 842		93 568	NOK	519,5	1 880 317,39	1,15
Cadeler A/S	Unité	414 055		182 996	NOK	48,16	1 684 691,50	1,03
Leroy Seafood Group ASA	Unité	255 522		467 199	NOK	50,75	1 095 570,22	0,67
Mowi ASA	Unité	394 066		464 892	NOK	243,6	8 110 023,68	4,98
Salmar ASA	Unité	57 579		103 081	NOK	619	3 011 137,86	1,85
Scatec ASA	Unité	162 257			NOK	105,7	1 448 953,01	0,89
Thai Union Group PCL	Unité	3 230 900		2 447 700	THB	12,8	1 115 926,96	0,68
AECOM	Unité	33 794		11 976	USD	96,985	2 786 287,56	1,71
Carnival Corp.	Unité	239 809	239 809		USD	30,94	6 307 649,51	3,87
Coca-Cola Europacific Partners Plc	Unité	60 287		10 526	USD	91,72	4 700 775,22	2,88
Darling Ingredients, Inc.	Unité	86 344		64 693	USD	36,22	2 658 657,39	1,63
Energy Recovery, Inc.	Unité	112 322		98 332	USD	13,75	1 312 953,34	0,81
First Solar, Inc.	Unité	15 436		15 065	USD	268,89	3 528 508,66	2,16
Graphic Packaging Holding Co.	Unité	60 285		270 703	USD	15,26	782 069,89	0,48
NEXTracker, Inc. -A-	Unité	20 667		127 818	USD	89,62	1 574 577,88	0,97
Nomad Foods Ltd	Unité	204 703		203 870	USD	12,64	2 199 647,29	1,35
Royal Caribbean Cruises Ltd	Unité	12 206	5 494	21 795	USD	282,62	2 932 635,07	1,80
Smurfit WestRock Plc	Unité	94 212		66 163	USD	38,91	3 116 371,47	1,91
Tetra Tech, Inc.	Unité	241 426	87 860		USD	34,07	6 992 587,97	4,29
Waste Connections, Inc.	Unité	58 379		19 464	USD	178,53	8 860 324,39	5,44
Waste Management, Inc.	Unité	39 769	7 766	6 968	USD	222,3	7 515 638,79	4,61
Xylem, Inc.	Unité	75 026		14 741	USD	138,09	8 807 563,61	5,40
Total du portefeuille-titres							160 626 241,50	98,55
Dérivés								
(Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses)								
Dérivés sur devises							-9 963,29	-0,01
Créances/dettes								
Opérations de change à terme								
Opérations de change à terme (achat)								
Positions ouvertes								
USD/EUR 0,4 million							-5 988,21	-0,01
Opérations de change à terme (vente)								
Positions ouvertes								
USD/CHF 0,1 million							-344,11	0,00
USD/DKK 0,3 million							-668,79	0,00
USD/GBP 0,1 million							-1 340,36	0,00
USD/NOK 1,3 million							-1 261,82	0,00
Avoirs bancaires							2 354 165,28	1,44
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR						240 935,15	0,15
Avoirs en autres devises de l'UE/l'EEE								
Couronne danoise	DKK	990 654					132 643,16	0,08
Couronne norvégienne	NOK	80 000					6 758,74	0,00
Couronne suédoise	SEK	30 001					2 769,36	0,00

DWS Concept ESG Blue Economy

Dénomination des titres	Unité/ actions/ devise	Montant nominal ou quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Avoirs en devises autres que celles de l'UE/l'EEE								
Livre sterling	GBP	85 129					97 522,82	0,06
Dollar de Hong Kong	HKD	17 831					1 947,61	0,00
Yen japonais	JPY	400 000					2 175,83	0,00
Dollar canadien	CAD	3 000					1 861,65	0,00
Franc suisse	CHF	2 001					2 151,66	0,00
Baht thaïlandais	THB	200 000					5 396,76	0,01
Dollar américain	USD	2 187 922					1 860 002,54	1,14
Autres éléments d'actif							675 020,28	0,41
Droits à dividende/à distribution							366 646,84	0,22
À recevoir au titre du dépassement du plafond de charges							308 373,44	0,19
À recevoir au titre d'opérations sur actions							7 270,47	0,00
Total des éléments d'actif*							163 662 697,53	100,40
Autres engagements							-509 889,82	-0,30
Engagements découlant des coûts							-509 889,82	-0,30
Engagements découlant d'opérations sur actions							-145 674,89	-0,09
Total des engagements							-665 528,00	-0,40
Actif du fonds							162 997 169,53	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe FC	EUR	113,10
Classe IC	EUR	110,03
Classe LC	EUR	108,83
Classe LD	EUR	102,62
Classe NC	EUR	102,08
Classe PFC	EUR	99,00
Classe TFC	EUR	113,05
Classe XC	EUR	115,54
Classe GBP D RD	GBP	107,01
Classe JPY FDQ	JPY	13 469,00
Classe USD LCH (P)	USD	111,53
Classe USD TFCH (P)	USD	115,65
Nombre d'actions en circulation		
Classe FC	Unité	100,000
Classe IC	Unité	100,000
Classe LC	Unité	84 696,902
Classe LD	Unité	829 916,150
Classe NC	Unité	400 284,174
Classe PFC	Unité	35 261,000
Classe TFC	Unité	191 965,763
Classe XC	Unité	13 520,000
Classe GBP D RD	Unité	100,000
Classe JPY FDQ	Unité	100,000
Classe USD LCH (P)	Unité	4 552,331
Classe USD TFCH (P)	Unité	5 316,321

DWS Concept ESG Blue Economy

Les informations suivantes relatives à la gestion des risques (Autres informations) n'ont pas été vérifiées et ne sont pas couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel :

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)
MSCI All Country World Index, en euro

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	83,106
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	99,246
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	91,308

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 en appliquant la méthode de la simulation historique basée sur les paramètres suivants : 99 % de fiabilité, 10 jours de détention dans le cadre d'une période d'observation effective historique d'une durée d'un an. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,0, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 0,00 euro.

Abréviations propres aux marchés

Parties contractantes des opérations de change à terme

Commerzbank AG, Crédit Agricole CIB, HSBC Continental Europe, Morgan Stanley Europe SE, Royal Bank of Canada (UK) et State Street Bank International GmbH.

Taux de change (cotation au certain)

au 30 décembre 2025

Dollar canadien	CAD	1,611708	=	EUR	1
Franç suisse	CHF	0,929807	=	EUR	1
Couronne danoise	DKK	7,468566	=	EUR	1
Livre sterling	GBP	0,872917	=	EUR	1
Dollar de Hong Kong	HKD	9,155146	=	EUR	1
Yen japonais	JPY	183,838103	=	EUR	1
Couronne norvégienne	NOK	11,836522	=	EUR	1
Couronne suédoise	SEK	10,833021	=	EUR	1
Baht thaïlandais	THB	37,059343	=	EUR	1
Dollar américain	USD	1,176300	=	EUR	1

Explications sur l'évaluation

Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des principes définis par les prescriptions/dispositions légales, ou figurant dans le prospectus de la SICAV, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider externe et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Note

* Ne contient aucune position négative.

DWS Concept ESG Blue Economy

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

I. Revenus		
1. Dividendes (avant retenue à la source)	EUR	3 530 262,02
2. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR	112 273,58
3. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-269 095,26
4. Autres revenus	EUR	12 096,00
Total des revenus	EUR	3 385 536,34
II. Dépenses		
1. Commission de gestion	EUR	-2 135 285,85
dont :		
Commission de gestion de base	EUR	-2 383 664,88
Revenus découlant du plafond de charges	EUR	269 580,01
Commission d'administration	EUR	-21 200,98
2. Frais d'audit, juridiques et de publication	EUR	-512 489,82
3. Taxe d'abonnement	EUR	-74 117,99
4. Autres dépenses	EUR	-144 653,60
dont :		
Dépenses liées aux frais de placement délimités ¹⁾	EUR	-27 238,19
Autres	EUR	-117 415,41
Total des dépenses.	EUR	-2 866 547,26
III. Dépenses ordinaires, nettes	EUR	518 989,08
IV. Opérations de vente		
Plus-values/moins-values réalisées	EUR	3 368 216,07
Résultat des opérations de vente	EUR	3 368 216,07
V. Résultat de l'exercice	EUR	3 887 205,15

¹⁾ Vous trouverez à cet égard de plus amples informations en consultant les remarques en annexe.

Total des frais sur encours – TFE (BVI)

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe FC 0,91 % par an,	classe IC 0,58 % par an,
classe LC 1,77 % par an,	classe LD 1,77 % par an,
classe NC 2,35 % par an,	classe PFC 1,42 % par an,
classe TFC 0,91 % par an,	classe XC 0,45 % par an,
classe GBP D RD 0,91 % par an,	classe JPY FDQ 0,91 % par an,
classe USD LCH (P) 1,80 % par an,	classe USD TFCH (P) 0,94 % par an.

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe d'actions considérée au cours d'un exercice.

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 54 816,66 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

2025

I. Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice	EUR	255 102 944,43
1. Distribution pour l'exercice précédent	EUR	-190 730,04
2. Décaissement (net) ²⁾	EUR	-93 047 906,62
3. Régularisation des revenus/dépenses	EUR	1 307 189,53
4. Revenus ordinaires, nets	EUR	518 989,08
5. Plus-values/moins-values réalisées	EUR	3 368 216,07
6. Variation nette des plus-values/moins-values non réalisées	EUR	-4 061 532,92
II. Valeur de l'actif du fonds à la fin de l'exercice	EUR	162 997 169,53

²⁾ Après déduction d'une commission de dilution d'un montant de 46 942,85 euros au profit de l'actif du fonds.

Composition des plus-values/moins-values

2025

Plus-values/moins-values réalisées (y compris la régularisation des revenus)	EUR	3 368 216,07
sur :		
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	3 591 429,76
Dérivés et autres opérations à terme sur instruments financiers ³⁾	EUR	-223 213,69

³⁾ Cette position peut comprendre des contrats d'option ou des opérations d'échange (swaps) et/ou des opérations sur warrants ou sur dérivés de crédit.

Précisions concernant l'affectation des résultats*

Classe FC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe IC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LD

Type	au	Devise	Par action
Distribution finale	6 mars 2026	EUR	0,35

Classe NC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe PFC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe TFC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe XC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

DWS Concept ESG Blue Economy

Précisions concernant l'affectation des résultats*

Classe GBP D RD			
Type	au	Devise	Par action
Distribution finale	6 mars 2026	GBP	1,25
Classe JPY FDQ			
Type	au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	17 janvier 2025	JPY	40,00
Distribution intermédiaire	16 avril 2025	JPY	40,00
Distribution intermédiaire	16 juillet 2025	JPY	40,00
Distribution intermédiaire	17 octobre 2025	JPY	40,00
Classe USD LCH (P)			
Le résultat de l'exercice est capitalisé.			
Classe USD TFCH (P)			
Le résultat de l'exercice est capitalisé.			

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

Dans le cas d'une distribution finale, les résultats ordinaires restants éventuellement sont capitalisés.

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice			
2025	EUR	162 997 169,53	
2024	EUR	255 102 944,43	
2023	EUR	302 877 996,01	
Valeur liquidative en fin d'exercice			
2025	Classe FC	EUR	113,10
	Classe IC	EUR	110,03
	Classe LC	EUR	108,83
	Classe LD	EUR	102,62
	Classe NC	EUR	102,08
	Classe PFC	EUR	99,00
	Classe TFC	EUR	113,05
	Classe XC	EUR	115,54
	Classe GBP D RD	GBP	107,01
	Classe JPY FDQ	JPY	13 469,00
	Classe USD LCH (P)	USD	111,53
	Classe USD TFCH (P)	USD	115,65
	Classe FC	EUR	110,75
	Classe IC	EUR	107,40
	Classe LC	EUR	107,49
2024	Classe LD	EUR	101,54
	Classe NC	EUR	101,40
	Classe PFC	EUR	97,48
	Classe TFC	EUR	110,70
	Classe XC	EUR	112,62
	Classe GBP D RD	GBP	100,47
	Classe JPY FDQ	JPY	11 889,00
	Classe USD LCH (P)	USD	103,36
	Classe USD TFCH (P)	USD	106,25
	Classe FC	EUR	97,85
	Classe IC	EUR	94,58
	Classe LC	EUR	95,73
	Classe LD	EUR	90,66
	Classe NC	EUR	90,75
	Classe PFC	EUR	87,60
2023	Classe TFC	EUR	97,80
	Classe XC	EUR	99,04
	Classe GBP D RD	GBP	94,06
	Classe JPY FDQ	JPY	10 203,00
	Classe USD LCH (P)	USD	93,05
	Classe USD TFCH (P)	USD	94,83

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 0,00 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 0,00 euro.

Frais de placement/indemnité de dilution

Au cours de la période sous revue, le fonds a versé des frais de placement s'élevant à 2,9 % de l'actif net du fonds au profit du distributeur. Ceux-ci ont été calculés au jour de la souscription. Les frais de placement indiqués servent notamment d'indemnités de distribution. Le montant brut des frais de placement a été versé au jour de la souscription et simultanément comptabilisé à l'actif net du fonds en tant que charges payées d'avance. Celles-ci sont amorties sur une base quotidienne sur une période de 3 ans à compter du jour de la souscription. La position restante des charges payées d'avance par action pour chaque jour d'évaluation est calculée sur une base quotidienne par la multiplication à l'aide d'un facteur de l'actif net du fonds. Le facteur correspondant est déterminé sur une base quotidienne par le biais d'une réduction linéaire des frais de placement en appliquant un pourcentage défini sur 3 ans à partir du jour de la souscription. Pendant les 3 années à partir du jour de la souscription, la position des charges payées d'avance varie puisqu'elle dépend à la fois de l'actif net du fonds et du facteur défini au préalable.

En outre, une indemnité de dilution allant jusqu'à 3 % (supportée par l'actionnaire) a été prélevée au cours de la période sous revue, sur la base du cours de rachat brut au profit de l'actif du fonds.

Vous trouverez de plus amples détails concernant les frais de placement et l'indemnité de dilution dans les sections correspondantes du prospectus du fonds.

Rapport annuel

DWS Concept Kaldemorgen

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

DWS Concept Kaldemorgen est un fonds à rendement total (Total Return) qui privilégie les actions et offre une gestion des risques intégrée. La politique de placement du compartiment a pour objectif de générer une plus-value récurrente en cas de risque (volatilité) inférieure à 10 %, ce qui, par expérience, correspond à peu près à la moitié de la volatilité du marché des actions. Le compartiment cherche à proposer à l'investisseur un objectif de performance dit asymétrique. Dans le même temps, l'équipe de gestion vise à ce que le pourcentage de la perte boursière soit inférieur à 10 % sur une année civile (sans garantie). Outre le succès financier, les aspects écologiques et sociaux et les principes de bonne gouvernance d'entreprise (appelés critères ESG pour l'environnement, le social et la gouvernance) sont également pris en compte dans le choix des placements.*

Pendant la période sous revue allant de début janvier à fin décembre 2025, le compartiment a enregistré une plus-value de 5,7 % par action (classe d'actions LC ; calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes ; en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

Le climat sur les marchés a constitué un défi au cours de l'année 2025. Cela s'explique notamment par les crises géopolitiques, telles que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui dure

DWS Concept Kaldemorgen

Performance des classes d'actions (en euro)

Classe d'actions	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe LC	LU0599946893	5,7 %	17,7 %	22,4 %
Classe FC	LU0599947271	6,4 %	20,0 %	26,4 %
Classe FD	LU0599947354	6,1 %	19,6 %	26,1 %
Classe IC	LU0599947438	6,7 %	20,7 %	27,7 %
Classe IC100	LU2061969395	7,8 %	24,0 %	33,4 %
Classe LD	LU0599946976	5,7 %	17,7 %	22,5 %
Classe LDM	LU2970737297	3,7 % ¹⁾	–	–
Classe NC	LU0599947198	5,1 %	15,6 %	18,9 %
Classe PFC	LU2001316731	4,9 %	15,2 %	18,1 %
Classe RC	LU2809230522	7,4 %	9,1 % ¹⁾	–
Classe RVC	LU1663838461	7,3 %	22,4 %	30,5 %
Classe SC25	LU1028182704	6,7 %	20,7 %	27,7 %
Classe SCR100	LU1254423079	6,6 %	19,7 %	25,7 %
Classe SFC	LU1303389503	6,2 %	18,6 %	23,9 %
Classe SLD	LU1606606942	5,7 %	17,7 %	22,5 %
Classe TFC	LU1663838545	6,4 %	20,0 %	26,4 %
Classe TFD	LU1663838891	6,6 %	20,2 %	26,7 %
Classe VC	LU1268496996	6,6 %	19,7 %	25,7 %
Classe AUD SFDMH ³⁾	LU2081041449	7,9 %	22,0 %	29,8 %
Classe CHF FCH ⁴⁾	LU1254422691	4,4 %	13,1 %	18,7 %
Classe CHF FCH100 ⁴⁾	LU2530185938	–	4,4 %	4,3 % ²⁾
Classe CHF SFCH ⁴⁾	LU1303387986	4,0 %	11,1 %	15,7 %
Classe GBP CH RD ⁵⁾	LU1422958493	9,3 %	28,0 %	38,9 %
Classe JPY SCH ⁶⁾	LU2532007668	5,4 %	11,8 %	11,8 % ¹⁾
Classe USD FCH ⁷⁾	LU0599947784	8,4 %	25,8 %	36,0 %
Classe USD LCH ⁷⁾	LU0599947602	7,6 %	23,1 %	31,4 %
Classe USD RCH ⁷⁾	LU2591015578	9,3 %	23,9 % ¹⁾	–
Classe USD SCH ⁷⁾	LU2096798330	9,4 %	28,9 %	41,1 %
Classe USD SFDMH ⁷⁾	LU2081041795	8,5 %	25,8 %	35,4 %
Classe USD TFCH ⁷⁾	LU1663838974	8,4 %	25,5 %	35,6 %

¹⁾ Classe LDM lancée le 29 janvier 2025 / classe RC lancée le 21 mai 2024 / classes AUD SFDMH, USD SCH et USD SFDMH lancées le 31 janvier 2020 / classe JPY SCH lancée le 7 octobre 2022 / classe USD RCH lancée le 31 mars 2023

²⁾ Classe CHF FCH100 lancée le 30 septembre 2022 / dernier calcul de la valeur liquidative le 31 août 2023

³⁾ en AUD

⁴⁾ en CHF

⁵⁾ en GBP

⁶⁾ en JPY

⁷⁾ en USD

Performance calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes, c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Situation au : 31 décembre 2025

depuis le 24 février 2022, l'escalade du conflit au Proche-Orient et la rivalité entre les États-Unis et

la Chine. De plus, l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine a été source

d'incertitudes supplémentaires sur les marchés des capitaux. D'autre part, l'assouplissement de la politique des taux d'intérêt observé précédemment s'est poursuivi au cours de la période sous revue. La Banque centrale européenne (BCE) a ainsi abaissé son taux directeur en quatre étapes, le faisant passer de 3,00 % par an à 2,00 % par an (facilité de dépôt), tandis que la Réserve fédérale américaine a progressivement réduit ses taux directeurs de 0,75 point de pourcentage, les ramenant à une fourchette comprise entre 3,50 % et 3,75 % par an.

Malgré les incertitudes sur les marchés, principalement liées à la situation géopolitique, les marchés boursiers internationaux, mesurés par l'indice MSCI World, ont enregistré, dans l'ensemble, des hausses de cours parfois notables en 2025, soutenues par l'assouplissement des taux d'intérêt, la confiance accrue des investisseurs dans l'intelligence artificielle (IA) et de solides bénéfices des entreprises. Parmi les marchés des pays industrialisés occidentaux, le DAX 40 a enregistré une hausse significative en Allemagne, favorisée notamment par le plan de relance budgétaire de plusieurs milliards d'euros adopté. Les pays émergents ont même réalisé sur l'année jusqu'à fin 2025 une meilleure performance que les pays industrialisés, mesurée par l'indice MSCI Emerging Markets. Le marché des actions chinoises s'est notamment distingué, continuant à se redresser sensiblement. Cette évolution a été favorisée par la croissance économique chinoise, stimulée par une politique macroé-

conomique expansionniste. Entre-temps, les bourses internationales ont toutefois subi un coup d'arrêt notable en raison de l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine.

Sur les marchés obligataires internationaux, la courbe des taux est devenue plus prononcée à long terme en 2025, bien que modérément, après la normalisation précédente. Compte tenu de l'assouplissement de la politique des taux d'intérêt des banques centrales, les rendements obligataires ont parfois sensiblement baissé pour les échéances courtes. Les obligations d'État à plus long terme ont en revanche subi des pressions, notamment en raison de l'augmentation des déficits publics, et des baisses de cours partielles sur l'année, accompagnées d'une hausse des rendements obligataires. Les obligations d'entreprises (Corporate Bonds) ont en revanche profité de leurs coupons relativement élevés et de la contraction des primes de risque.

Les actions ont continué à constituer la priorité de placement du compartiment. L'accent géographique des investissements en actions a été maintenu sur les titres d'entreprises des principaux pays industrialisés, en particulier les États-Unis et l'Europe. Les positions aux États-Unis ont été légèrement augmentées au cours de l'année, tandis que celles au Japon ont été réduites pendant la période sous revue. En ce qui concerne la répartition sectorielle, l'équipe de gestion du portefeuille a continué à miser sur une large diversification.

Au cours de l'année, les investissements dans les secteurs de l'industrie, des biens de consommation et des technologies ont été renforcés, tandis que ceux dans des actions du secteur des communications, entre autres, ont été réduits. Le secteur des technologies a représenté la plus grande pondération sectorielle.

Le portefeuille d'actions a largement contribué à la performance positive du compartiment. Les plus grandes contributions aux bénéfices sont venues des secteurs des technologies, de la finance et des services aux collectivités. En revanche, les actions du secteur de l'immobilier ont été décevantes et ont atténué la plus-value du compartiment.

La structure du portefeuille obligataire a été adaptée au cours de l'année. La pondération des obligations d'État a ainsi été nettement réduite tandis que l'allocation dans des obligations d'entreprises de qualité Investment Grade via un ETF (Exchange Traded Funds) et des émetteurs individuels a été accrue. La pondération globale du portefeuille obligataire est restée quasiment inchangée, tandis que la duration (immobilisation moyenne des capitaux) du portefeuille a augmenté légèrement.

En ce qui concerne la structure des émetteurs, l'équipe de gestion du portefeuille s'est donc concentrée sur des obligations libellées en euro d'entreprises européennes et américaines (Corporate Bonds).

La position en or ajoutée au portefeuille (représentée par des ETC (Exchange Traded Commodities)) a sensiblement contribué au résultat de placement global positif du compartiment. Malgré des hausses de cours, la pondération de la position s'est accrue au cours de l'année.

Du côté des devises étrangères, le fonds a investi notamment en dollar américain dans le cadre de ses investissements dans des titres. L'exposition en dollar américain par le biais de contrats de change à terme a été grandement réduite au début de l'année. Toutefois, la pondération résiduelle en devises étrangères a atténué la plus-value du compartiment en raison de la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro.

Autres informations – non couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règle-

ment (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Comptes annuels

DWS Concept Kaldemorgen

État de l'actif au 31 décembre 2025

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Actions (secteurs)		
Technologies de l'information	1 062 429 569,98	7,10
Services de télécommunications	920 919 076,01	6,16
Biens de consommation durables	1 414 338 173,02	9,44
Biens de consommation courante	288 208 080,00	1,93
Secteur financier	1 115 998 682,71	7,45
Matières premières	173 208 829,15	1,16
Industrie	999 921 380,95	6,67
Services aux collectivités	428 198 820,00	2,85
Total actions	6 403 222 611,82	42,76
2. Obligations (émetteurs)		
Entreprises	2 842 321 290,16	18,97
Instituts	71 748 715,00	0,48
Administrations centrales	1 803 688 792,75	12,05
Total des obligations	4 717 758 797,91	31,50
3. Parts de fonds		
Fonds obligataires	1 281 845 944,65	8,56
Autres fonds	1 463 728 353,49	9,77
Total des parts de fonds	2 745 574 298,14	18,33
4. Dérivés	22 638 745,61	0,15
5. Avoirs bancaires	1 148 592 924,21	7,67
6. Autres éléments d'actif	59 514 519,05	0,40
7. À recevoir au titre d'opérations sur actions	21 333 148,20	0,14
II. Engagements		
1. Engagements à court terme	-17 151 193,81	-0,12
2. Autres engagements	-112 458 074,72	-0,75
3. Engagements découlant d'opérations sur actions	-12 394 989,72	-0,08
III. Actif du fonds	14 976 630 786,69	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DWS Concept Kaldemorgen

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Dénomination des titres	Unité/ actions/ devise	Montant nominal ou quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Valeurs mobilières cotées en bourse							11 120 981 409,73	74,26
Actions								
Lonza Group AG	Unité	143 800	145 000	1 200	CHF	538,2	83 235 758,56	0,56
Novartis AG	Unité	545 500		4 500	CHF	109,8	64 417 587,70	0,43
Roche Holding AG	Unité	694 300		5 700	CHF	328,3	245 146 338,11	1,64
Novo Nordisk A/S -B-	Unité	1 336 000		11 000	DKK	326,25	58 360 598,50	0,39
Airbus SE	Unité	1 031 500	1 040 000	8 500	EUR	198,28	204 525 820,00	1,36
Allianz SE	Unité	677 500		196 900	EUR	390,5	264 563 750,00	1,77
ASML Holding NV	Unité	52 050		44 250	EUR	917,5	47 755 875,00	0,32
AXA SA	Unité	7 142 000		2 380 400	EUR	41,15	293 893 300,00	1,96
Bayerische Motoren Werke AG	Unité	866 000	873 000	7 000	EUR	93,14	80 659 240,00	0,54
BNP Paribas SA	Unité	1 706 000	185 000	14 000	EUR	81,14	138 424 840,00	0,92
Bureau Veritas SA	Unité	1 389 000		11 000	EUR	27,22	37 808 580,00	0,25
Deutsche Telekom AG	Unité	3 457 000		2 793 000	EUR	27,66	95 620 620,00	0,64
E.ON SE	Unité	16 860 000		140 000	EUR	16,125	271 867 500,00	1,81
Enel SpA	Unité	8 630 000		1 920 000	EUR	8,836	76 254 680,00	0,51
EssilorLuxottica SA	Unité	317 400		2 600	EUR	270,6	85 888 440,00	0,57
ING Groep NV	Unité	6 408 000	710 000	472 000	EUR	24,035	154 016 280,00	1,03
Koninklijke Ahold Delhaize NV	Unité	4 960 000		40 000	EUR	34,95	173 352 000,00	1,16
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	Unité	208 300	130 000	21 700	EUR	638,8	133 062 040,00	0,89
Mercedes-Benz Group AG	Unité	1 240 000	1 382 000	142 000	EUR	60,07	74 486 800,00	0,50
Sanofi SA	Unité	1 706 000	637 600	14 000	EUR	83,06	141 700 360,00	0,95
Schneider Electric SE	Unité	605 000	110 000	5 000	EUR	235,7	142 598 500,00	0,95
Siemens AG	Unité	496 000	500 000	4 000	EUR	239,15	118 618 400,00	0,79
Veolia Environnement SA*	Unité	2 698 000	22 000		EUR	29,68	80 076 640,00	0,53
Vonovia SE	Unité	4 562 000		838 000	EUR	24,54	111 951 480,00	0,75
Daikin Industries Ltd	Unité	600 000			JPY	20 080	65 535 924,14	0,44
Keyence Corp.	Unité	173 500		1 500	JPY	56 680	53 492 610,16	0,36
Takeda Pharmaceutical Co., Ltd	Unité	2 975 000		25 000	JPY	4 835	78 243 436,65	0,52
Samsung Electronics Co., Ltd	Unité	2 600 000		790 600	KRW	119 900	183 969 556,09	1,23
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co., Ltd	Unité	1 224 000			TWD	1 520	50 418 770,77	0,34
Alphabet, Inc. -C-	Unité	1 250 000	155 000	1 334 812	USD	315,24	334 990 968,05	2,24
Amazon.com, Inc.	Unité	1 000 000	396 800	256 800	USD	232,1	197 313 548,24	1,32
Broadcom, Inc.	Unité	396 800	400 000	3 200	USD	351,26	118 490 116,50	0,79
Eaton Corp., Plc	Unité	421 500	126 224	3 500	USD	322,15	115 434 992,92	0,77
Hubbell, Inc.	Unité	223 200	47 400	1 800	USD	451,39	85 650 103,06	0,57
Linde Plc	Unité	343 000		2 800	USD	425,77	124 151 206,27	0,83
Mastercard, Inc. -A-	Unité	138 900	60 000	1 100	USD	576,32	68 053 067,03	0,45
Medtronic Plc	Unité	1 984 000		16 000	USD	96,24	162 322 621,59	1,08
Merck & Co., Inc.	Unité	1 073 500		226 500	USD	106,435	97 133 330,33	0,65
Meta Platforms, Inc. -A-	Unité	272 800	155 000	27 200	USD	671,1	155 637 186,31	1,04
Microsoft Corp.	Unité	793 500		107 543	USD	488,32	329 407 292,18	2,20
Nutrien Ltd	Unité	912 500		317 736	USD	63,24	49 057 622,88	0,33
NVIDIA Corp.	Unité	992 000	1 000 000	8 000	USD	187,64	158 240 943,04	1,06
PayPal Holdings, Inc.	Unité	1 289 500		10 500	USD	59,53	65 258 786,69	0,43
Pfizer, Inc.	Unité	5 720 000		46 700	USD	24,98	121 470 334,89	0,81
ServiceNow, Inc.	Unité	545 500	546 400	900	USD	154,4	71 601 779,68	0,48
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co., Ltd -ADR-	Unité	400 000	400 000		USD	301,56	102 545 236,72	0,68
TE Connectivity Plc	Unité	507 800		4 200	USD	232,175	100 228 196,73	0,67
Uber Technologies, Inc.	Unité	1 968 000	1 983 867	15 867	USD	82,1	137 356 753,41	0,92
Union Pacific Corp.	Unité	396 750		3 250	USD	234,12	78 965 468,59	0,53
Vertiv Holdings Co. -A-	Unité	248 000	250 000	2 000	USD	165,4	34 871 365,35	0,23
Visa, Inc. -A-	Unité	282 700	90 000	2 300	USD	354,08	85 095 965,68	0,57
Titres portant intérêt								
2,50 % Alphabet, Inc. 2025/2029	EUR	20 188 000	20 353 000	165 000	%	99,551	20 097 355,88	0,13
3,125 % Alphabet Inc. (MTN) 2025/2034	EUR	13 711 000	13 711 000		%	97,596	13 381 387,56	0,09
3,50 % American Medical Systems Europe BV (MTN) 2024/2032	EUR	53 859 000	54 300 000	441 000	%	101,131	54 468 145,29	0,36
3,125 % Amphenol Corp. (MTN) 2025/2032	EUR	54 631 000	55 078 000	447 000	%	98,956	54 060 652,36	0,36
3,45 % Anheuser-Busch InBev SA (MTN) 2024/2031	EUR	48 602 000	21 000 000	398 000	%	101,75	49 452 535,00	0,33
3,50 % AP Moller - Maersk A/S (MTN) 2025/2034*	EUR	45 370 000	45 741 000	371 000	%	98,483	44 681 737,10	0,30
3,95 % AT&T, Inc. (MTN) 2023/2031	EUR	53 859 000		441 000	%	103,365	55 671 355,35	0,37
4,00 % Banco de Sabadell SA (MTN) 2024/2030**	EUR	39 900 000		300 000	%	103,105	41 138 895,00	0,27
3,543 % Barclays Plc (MTN) 2025/2031**	EUR	27 525 000	27 750 000	225 000	%	100,71	27 720 427,50	0,18
3,519 % Becton Dickinson & Co. (MTN) 2024/2031	EUR	52 570 000	15 000 000	430 000	%	101,457	53 335 944,90	0,36
3,363 % BMS Ireland Capital Funding DAC (MTN) 2025/2033	EUR	50 000 000	50 000 000		%	98,84	49 420 000,00	0,33
4,024 % BNP Paribas Fortis SA 2007/perpetual**	EUR	74 500 000		500 000	%	96,307	71 748 715,00	0,48
0,50 % BNP Paribas SA (MTN) 2020/2028**	EUR	41 500 000		300 000	%	96,48	40 039 200,00	0,27
0,50 % BNP Paribas SA (MTN) 2021/2028**	EUR	32 700 000		300 000	%	97,103	31 752 681,00	0,21
3,375 % BT Finance Plc (MTN) 2025/2032	EUR	52 428 000	52 571 000	143 000	%	98,962	51 883 797,36	0,35
2,50 % Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe 2012/2044*	EUR	297 550 000		2 450 000	%	88,565	263 525 157,50	1,76
1,25 % Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe 2017/2048*	EUR	208 300 000		1 700 000	%	66	137 478 000,00	0,92
0,00 % Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe (MTN) 2020/2030*	EUR	223 200 000	225 000 000	1 800 000	%	90,855	202 788 360,00	1,35
2,10 % Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe (MTN) 2022/2029*	EUR	223 200 000	225 000 000	1 800 000	%	99,12	221 235 840,00	1,48

DWS Concept Kaldemorgen

Dénomination des titres	Unité/ actions/ devise	Montant nominal ou quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
2,40 % Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe (MTN) 2023/2030*	EUR	297 550 000	300 000 000	2 450 000	%	99,744	296 788 272,00	1,98
3,125 % Capgemini SE (MTN) 2025/2031	EUR	44 800 000	45 200 000	400 000	%	98,772	44 249 856,00	0,30
1,50 % Citigroup, Inc. (MTN) 2016/2028	EUR	44 635 000		365 000	%	96,999	43 295 503,65	0,29
1,625 % Coca-Cola Co. 2015/2035	EUR	24 797 000	25 000 000	203 000	%	85,518	21 205 898,46	0,14
3,125 % Coca-Cola Europacific Partners Plc (MTN) 2025/2031	EUR	29 716 000	29 959 000	243 000	%	99,746	29 640 521,36	0,20
3,25 % Colgate-Palmolive Co. (MTN) 2025/2035	EUR	57 457 000	57 805 000	348 000	%	97,532	56 038 961,24	0,37
3,875 % Coty, Inc. -Reg- (MTN) 2021/2026	EUR	10 785 714		19 414 286	%	100,09	10 795 421,45	0,07
4,50 % Dell Bank International DAC (MTN) 2022/2027	EUR	39 675 000		325 000	%	102,77	40 773 997,50	0,27
3,50 % Deutsche Lufthansa AG (MTN) 2021/2029	EUR	5 000 000			%	101,443	5 072 150,00	0,03
3,125 % Deutsche Post AG (MTN) 2025/2032	EUR	50 253 000	50 664 000	411 000	%	99,883	50 194 203,99	0,33
3,375 % E.ON SE (MTN) 2024/2031	EUR	20 000 000			%	101,648	20 329 600,00	0,14
3,875 % Engie SA (MTN) 2025/2037	EUR	46 400 000	46 800 000	400 000	%	98,601	45 750 864,00	0,31
3,00 % EssilorLuxottica SA (MTN) 2024/2032*	EUR	45 000 000	45 000 000		%	99,307	44 688 150,00	0,30
0,00 % European Investment Bank (MTN) 2021/2027*	EUR	32 700 000		270 000	%	96,054	31 409 658,00	0,21
3,25 % Fresenius Medical Care AG (MTN) 2025/2030*	EUR	19 743 000	19 905 000	162 000	%	99,797	19 702 921,71	0,13
3,50 % Fresenius SE & Co., KGaA (MTN) 2025/2034	EUR	36 443 000	36 741 000	298 000	%	98,55	35 914 576,50	0,24
0,85 % General Motors Financial Co., Inc. (MTN) 2020/2026	EUR	16 763 000		137 000	%	99,775	16 725 283,25	0,11
0,60 % General Motors Financial Co., Inc. (MTN) 2021/2027	EUR	34 815 000		285 000	%	97,519	33 951 239,85	0,23
3,505 % Heineken NV (MTN) 2025/2034*	EUR	54 527 000	54 973 000	446 000	%	99,42	54 210 743,40	0,36
4,875 % ING Groep NV (MTN) 2022/2027**	EUR	44 100 000		400 000	%	102,081	45 017 721,00	0,30
0,65 % International Business Machines Corp. 2020/2032	EUR	19 838 000	20 000 000	162 000	%	85,548	16 971 012,24	0,11
3,15 % International Business Machines Corp. (MTN) 2025/2033*	EUR	39 675 000	40 000 000	325 000	%	98,334	39 014 014,50	0,26
3,80 % Italy Buoni Poliennali Del Tesoro (MTN) 2023/2028*	EUR	148 800 000		1 200 000	%	103,545	154 074 960,00	1,03
1,09 % JPMorgan Chase & Co. (MTN) 2019/2027**	EUR	51 578 000		422 000	%	99,756	51 452 149,68	0,34
3,625 % Kering SA (MTN) 2023/2031	EUR	54 600 000	55 000 000	400 000	%	101,606	55 476 876,00	0,37
3,875 % Koninklijke KPN NV (MTN) 2024/2036	EUR	47 600 000	20 000 000	400 000	%	100,307	47 746 132,00	0,32
3,75 % Koninklijke Philips NV (MTN) 2024/2032	EUR	41 659 000	42 000 000	341 000	%	101,905	42 452 603,95	0,28
3,125 % Linde Plc (MTN) 2025/2032	EUR	36 500 000	36 600 000	100 000	%	98,8	36 062 000,00	0,24
3,375 % L'Oreal SA (MTN) 2025/2036	EUR	58 000 000	58 300 000	300 000	%	98,399	57 071 420,00	0,38
3,00 % LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE (MTN) 2025/2032*	EUR	52 000 000	52 400 000	400 000	%	99,59	51 786 800,00	0,35
4,125 % McDonald's Corp. (MTN) 2023/2035	EUR	13 886 000	14 000 000	114 000	%	102,292	14 204 267,12	0,09
3,50 % McDonald's Corp. (MTN) 2025/2032	EUR	47 429 000	47 817 000	388 000	%	100,593	47 710 253,97	0,32
2,95 % Medtronic, Inc. (MTN) 2025/2030	EUR	51 119 000	51 537 000	418 000	%	99,809	51 021 362,71	0,34
0,75 % Mondelez International, Inc. 2021/2033	EUR	24 797 000	25 000 000	203 000	%	82,617	20 486 537,49	0,14
3,79 % Morgan Stanley (MTN) 2024/2030**	EUR	54 553 000		447 000	%	102,327	55 822 448,31	0,37
3,00 % Nestle Finance International Ltd (MTN) 2025/2033	EUR	19 838 000	20 000 000	162 000	%	98,885	19 616 806,30	0,13
3,50 % Nestle Finance International Ltd (MTN) 2025/2038	EUR	24 041 000	24 238 000	197 000	%	98,153	23 596 962,73	0,16
3,875 % Netflix, Inc. -Reg- (MTN) 2019/2029	EUR	48 007 000		393 000	%	103,239	49 561 946,73	0,33
3,625 % Netflix, Inc. -Reg- 2019/2030	EUR	27 773 000		227 000	%	102,328	28 419 555,44	0,19
3,625 % Novo Nordisk Finance Netherlands BV (MTN) 2025/2037	EUR	51 165 000	51 584 000	419 000	%	99,005	50 655 908,25	0,34
3,75 % Orange SA (MTN) 2025/2037	EUR	49 600 000	50 000 000	400 000	%	98,321	48 767 216,00	0,33
3,45 % PepsiCo, Inc. 2025/2037	EUR	37 964 000	38 275 000	311 000	%	98,192	37 277 610,88	0,25
3,25 % Pfizer Netherlands International Finance BV (MTN) 2025/2032	EUR	47 610 000	48 000 000	390 000	%	100,066	47 641 422,60	0,32
2,90 % Procter & Gamble Co. (MTN) 2025/2033	EUR	49 588 000	49 994 000	406 000	%	97,888	48 540 701,44	0,32
4,75 % RCI Banque SA (MTN) 2022/2027	EUR	27 773 000		227 000	%	102,489	28 464 269,97	0,19
1,125 % Renault SA (MTN) 2019/2027	EUR	34 700 000		300 000	%	97,298	33 762 406,00	0,23
3,00 % Sanofi SA (MTN) 2025/2032	EUR	47 000 000	47 400 000	400 000	%	99,357	46 697 790,00	0,31
4,50 % Sartorius Finance BV (MTN) 2023/2032	EUR	32 400 000		300 000	%	104,739	33 935 436,00	0,23
3,00 % Schneider Electric SE (MTN) 2025/2032	EUR	20 000 000	20 000 000		%	99,2	19 840 000,00	0,13
1,625 % SES SA (MTN) 2018/2026	EUR	8 450 000			%	99,63	8 418 735,00	0,06
3,625 % Siemens Financieringsmaatschappij NV (MTN) 2025/2036	EUR	44 600 000	45 000 000	400 000	%	100,002	44 600 892,00	0,30
3,375 % Tesco Corporate Treasury Services Plc (MTN) 2025/2032	EUR	27 367 000	27 591 000	224 000	%	99,691	27 282 435,97	0,18
3,628 % Thermo Fisher Scientific Finance I BV (MTN) 2025/2035	EUR	12 641 000	12 641 000		%	99,564	12 585 885,24	0,08
3,65 % Thermo Fisher Scientific, Inc. 2022/2034*	EUR	39 675 000	40 000 000	325 000	%	101,403	40 231 640,25	0,27
3,15 % T-Mobile USA, Inc. (MTN) 2025/2032	EUR	34 716 000	35 000 000	284 000	%	98,959	34 354 606,44	0,23
3,50 % T-Mobile USA, Inc. 2025/2037	EUR	19 838 000	20 000 000	162 000	%	95,738	18 992 504,44	0,13
3,375 % Unilever Capital Corp. (MTN) 2025/2035	EUR	48 447 000	48 844 000	397 000	%	98,957	47 941 697,79	0,32
3,50 % Unilever Capital Corp. (MTN) 2025/2037	EUR	13 490 000			%	97,625	13 169 612,50	0,09
3,324 % Veolia Environnement SA (MTN) 2025/2032	EUR	49 600 000	50 000 000	400 000	%	99,295	49 250 320,00	0,33
3,25 % Verizon Communications, Inc. (MTN) 2025/2032	EUR	31 850 000	32 111 000	261 000	%	98,673	31 427 350,50	0,21
3,75 % Verizon Communications, Inc. 2025/2037	EUR	19 838 000	20 000 000	162 000	%	97,437	19 329 552,06	0,13
3,125 % Visa, Inc (MTN) 2025/2033	EUR	44 101 000	44 462 000	361 000	%	99,23	43 761 422,30	0,29
3,375 % Vodafone International Financing DAC (MTN) 2025/2033	EUR	53 033 000	53 467 000	434 000	%	98,69	52 338 267,70	0,35
0,25 % Vonovia SE (MTN) 2021/2028	EUR	27 800 000		200 000	%	93,649	26 034 422,00	0,17
1,375 % Vonovia SE (MTN) 2022/2026	EUR	32 500 000		300 000	%	99,922	32 474 650,00	0,22
3,625 % United States Treasury Note/Bond 2013/2043*	USD	310 000 000			%	86,695	228 475 206,61	1,53
3,75 % United States Treasury Note/Bond 2013/2043*	USD	400 000 000			%	88,023	299 322 996,64	2,00

Parts de fonds

2 745 574 298,14

18,33

DWS Concept Kaldemorgen

Dénomination des titres	Unité/ actions/ devise	Montant nominal ou quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Parts de fonds du groupe								
DWS Invest SICAV - DWS Invest Credit Opportunities -FC- EUR - (0,600 %)	Actions	225 000			EUR	116,65	26 246 250,00	0,18
DWS Invest SICAV - DWS Invest Euro High Yield Corporates -IC50- EUR - (0,350 %)	Actions	976 952			EUR	139,67	136 450 885,84	0,91
Xtrackers - Xtrackers IE Physical Gold ETC Securities USD - (0,110 %)	Actions	11 253 700		1 026 300	EUR	57,61	648 325 657,00	4,33
Xtrackers (IE) Plc - Xtrackers Physical Gold ETC EUR USD - (0,250 %)	Actions	950 000	130 000	430 000	EUR	359,14	341 183 000,00	2,28
Xtrackers II - EUR Corporate Bond UCITS ETF -1C- EUR - (0,020 %)	Actions	3 054 500	3 080 000	25 500	EUR	162,29	495 714 805,00	3,31
Xtrackers II - EUR High Yield Corporate Bond UCITS ETF -1C- EUR - (0,100 %)	Actions	5 589 163		45 000	EUR	23,962	133 927 523,81	0,89
Xtrackers - Xtrackers IE Physical Gold ETC Securities USD - (0,110 %)	Actions	2 450 000			USD	67,195	139 953 836,67	0,93
Parts de fonds investies en dehors du groupe								
iShares III Plc - iShares Core € Corp Bond UCITS ETF EUR - (0,200 %)*	Actions	4 041 500	4 075 000	33 500	EUR	121,12	489 506 480,00	3,27
iShares Plc - iShares Physical Gold ETC USD - (0,120 %)	Actions	3 431 441		1 868 559	EUR	72,02	247 132 380,82	1,65
THEAM Quant - Cross Asset High Focus -M- EUR - (0,140 %) ..	Actions	705 820		809 638	EUR	123,45	87 133 479,00	0,58
Total du portefeuille-titres							13 866 555 707,87	92,59
Dérivés								
(Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses)								
Dérivés sur devises							22 638 745,61	0,15
Créances/dettes								
Opérations de change à terme								
Opérations de change à terme (achat)								
Positions ouvertes								
AUD/EUR 0,1 million							111,05	0,00
CHF/EUR 13,8 millions							-8 329,37	0,00
GBP/EUR 1,3 million							16 311,37	0,00
JPY/EUR 1,6 million							-145,58	0,00
USD/EUR 274,0 millions							-4 186 132,13	-0,03
Positions clôturées								
AUD/EUR 0,1 million							419,87	0,00
USD/EUR 0,4 million							-3 012,10	0,00
Opérations de change à terme (vente)								
Positions ouvertes								
EUR/USD 1 712,2 millions							26 819 522,50	0,18
Avoirs bancaires							1 148 592 924,21	7,67
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR						29 881 662,37	0,20
Avoirs en autres devises de l'UE/l'EEE								
Couronne danoise	DKK	19 096 519					2 556 918,92	0,02
Couronne norvégienne	NOK	88 374 049					7 466 217,28	0,05
Couronne suédoise	SEK	5 666 362					523 063,94	0,00
Avoirs en devises autres que celles de l'UE/l'EEE								
Dollar australien	AUD	132 271					75 350,39	0,00
Réal brésilien	BRL	984 597					152 265,90	0,00
Livre sterling	GBP	26 064 807					29 859 426,35	0,20
Renminbi chinois	CNY	1 270 585					154 533,88	0,00
Dollar de Hong Kong	HKD	76 401 001					8 345 142,98	0,06
Yen japonais	JPY	1 378 170 233					7 496 651,71	0,05
Dollar canadien	CAD	681 421					422 794,13	0,00
Peso mexicain	MXN	4 285 276					202 885,50	0,00
Nouveau dollar taïwanais	TWD	39 186 147					1 061 939,59	0,01
Franc suisse	CHF	6 972 676					7 499 060,58	0,05
Dollar de Singapour	SGD	150 532					99 627,10	0,00
Won sud-coréen	KRW	170 263 594					100 478,98	0,00
Livre turque	TRY	329 832					6 529,27	0,00

DWS Concept Kaldemorgen

Dénomination des titres	Unité/ actions/ devise	Montant nominal ou quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Dépôts à terme								
Avoirs en yen – (Banco Santander SA)	JPY						23 433 662,12	0,16
Avoirs en dollar américain – (KBC Bank NV)	USD						24 653 566,99	0,16
Avoirs en couronne norvégienne – (Banco Santander SA)	NOK						25 091 829,17	0,17
Avoirs en euro – (Royal Bank of Scotland NV)	EUR						461 450 000,00	3,08
Avoirs en franc suisse – (Banco Santander SA)	CHF						6 990 700,87	0,05
Avoirs en euro – (KBC Bank NV)	EUR						75 675 000,00	0,50
Avoirs en dollar américain – (KBC Bank NV)	USD						24 993 616,19	0,17
Avoirs en euro – (Caisse Nationale Crédit Agr)	EUR						198 125 000,00	1,32
Avoirs en euro – (La Banque Postale SA)	EUR						212 275 000,00	1,42
Autres éléments d'actif							59 514 519,05	0,40
Droits à dividende/à distribution							2 567 084,09	0,02
Frais de placement reportés***							2 841 950,89	0,02
Intérêts à recevoir							54 092 510,91	0,36
Autres actifs							12 973,16	0,00
À recevoir au titre d'opérations sur actions							21 333 148,20	0,14
Total des éléments d'actif****							15 122 832 664,12	100,98
Engagements à court terme							-17 151 193,81	-0,12
Crédits en devises autres que celles de l'UE/l'EEE								
Dollar américain	USD	-20 174 955					-17 151 193,81	-0,12
Autres engagements							-112 458 074,72	-0,75
Engagements découlant des coûts							-112 458 074,72	-0,75
Engagements découlant d'opérations sur actions							-12 394 989,72	-0,08
Total des engagements							-146 201 877,43	-0,98
Actif du fonds							14 976 630 786,69	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe AUD SFDMH	AUD	111,27
Classe CHF FCH	CHF	138,72
Classe CHF SFCH	CHF	130,06
Classe FC	EUR	201,99
Classe FD	EUR	129,46
Classe IC	EUR	188,53
Classe IC100	EUR	135,83
Classe LC	EUR	183,42
Classe LD	EUR	173,65
Classe LDM	EUR	100,26
Classe SLD	EUR	123,79
Classe NC	EUR	166,95
Classe PFC	EUR	119,88
Classe RC	EUR	109,12
Classe RVC	EUR	143,60
Classe SC25 (auparavant : SC)	EUR	171,87
Classe SCR100 (auparavant : SCR)	EUR	149,86
Classe SFC	EUR	142,72
Classe TFC	EUR	137,03
Classe TFD	EUR	128,41
Classe VC	EUR	148,44
Classe GBP CH RD	GBP	175,59
Classe JPY SCH	JPY	11 184,00
Classe USD FCH	USD	194,74
Classe USD LCH	USD	181,13
Classe USD SCH	USD	140,98
Classe USD SFDMH	USD	130,01
Classe USD TFCH	USD	158,04
Classe USD RCH	USD	123,89

DWS Concept Kaldemorgen

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Nombre d'actions en circulation		
Classe AUD SFDMH	Unité	89,952
Classe CHF FCH	Unité	55 482,431
Classe CHF SFCH	Unité	48 287,744
Classe FC	Unité	3 406 806,715
Classe FD	Unité	144 303,000
Classe IC	Unité	1 090 483,000
Classe IC100	Unité	2 612 606,000
Classe LC	Unité	24 388 547,024
Classe LD	Unité	14 465 269,122
Classe LDM	Unité	16 208,018
Classe SLD	Unité	9 216 528,345
Classe NC	Unité	4 161 483,104
Classe PFC	Unité	2 433 517,000
Classe RC	Unité	100,000
Classe RVC	Unité	1 578 024,438
Classe SC25 (auparavant : SC)	Unité	3 640 891,895
Classe SCR100 (auparavant : SCR)	Unité	13 381 458,749
Classe SFC	Unité	73 668,000
Classe TFC	Unité	3 072 911,674
Classe TFD	Unité	236 727,816
Classe VC	Unité	6 898 143,088
Classe GBP CH RD	Unité	7 310,195
Classe JPY SCH	Unité	140,000
Classe USD FCH	Unité	60 393,011
Classe USD LCH	Unité	1 364 773,522
Classe USD SCH	Unité	18 572,000
Classe USD SFDMH	Unité	111,000
Classe USD TFCH	Unité	86 213,901
Classe USD RCH	Unité	9 137,335

Les informations suivantes relatives à la gestion des risques (Autres informations) n'ont pas été vérifiées et ne sont pas couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel :

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)
60 % iBoxx Euro Overall Index, 40 % MSCI All Country World Net TR Index - en euro

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	64,603
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	106,696
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	87,517

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 en appliquant la méthode de la simulation historique basée sur les paramètres suivants : 99 % de fiabilité, 10 jours de détention dans le cadre d'une période d'observation effective historique d'une durée d'un an. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique **l'approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,1, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 1 458 057 924,52 euros. Sans prendre en compte, le cas échéant, le niveau des classes d'actions à des fins de couverture contre le risque de change des opérations de change à terme conclues.

Abréviations propres aux marchés

Parties contractantes des opérations de change à terme

BNP Paribas S.A, Crédit Agricole CIB, Commerzbank AG, HSBC Continental Europe, Nomura Financial Products Europe GmbH, Société Générale et State Street Bank International GmbH.

Explications sur les prêts de titres

À la date du rapport, les titres suivants étaient assimilés à des prêts de titres :

Dénomination des titres	Devise ou nominal par unité	Montant nominal ou quantité	Prêts de titres Valeur boursière en EUR À durée indéterminée	Total
Veolia Environnement SA	Unité	1 500 000	44 520 000,00	
3,50 % AP Moller - Maersk A/S (MTN) 2025/2034	EUR	12 800 000	12 605 824,00	
2,50 % Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe 2012/2044	EUR	292 500 000	259 052 625,00	
1,25 % Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe 2017/2048	EUR	201 000 000	132 660 000,00	
0,00 % Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe (MTN) 2020/2030	EUR	150 000 000	136 282 500,00	
2,10 % Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe (MTN) 2022/2029	EUR	150 000 000	148 680 000,00	

DWS Concept Kaldemorgen

Dénomination des titres	Devise ou nominal par unité	Montant nominal ou quantité	Prêts de titres Valeur boursière en EUR À durée indéterminée	Total
2,40 % Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe (MTN) 2023/2030	EUR	200 000 000	199 488 000,00	
3,00 % EssilorLuxottica SA (MTN) 2024/2032*	EUR	5 000 000	4 965 350,00	
0,00 % European Investment Bank (MTN) 2021/2027	EUR	20 000 000	19 210 800,00	
3,25 % Fresenius Medical Care AG (MTN) 2025/2030	EUR	500 000	498 985,00	
3,505 % Heineken NV (MTN) 2025/2034	EUR	1 200 000	1 193 040,00	
3,15 % International Business Machines Corp. (MTN) 2025/2033	EUR	10 400 000	10 226 736,00	
3,80 % Italy Buoni Poliennali Del Tesoro (MTN) 2023/2028	EUR	96 000 000	99 403 200,00	
3,00 % LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE (MTN) 2025/2032	EUR	3 000 000	2 987 700,00	
3,65 % Thermo Fisher Scientific, Inc. 2022/2034	EUR	200 000	202 806,00	
3,625 % United States Treasury Note/Bond 2013/2043	USD	304 000 000	224 053 107,20	
3,75 % United States Treasury Note/Bond 2013/2043	USD	380 000 000	284 356 846,20	
iShares III Plc - iShares Core € Corp Bond UCITS				
ETF EUR - (0,200 %)	Unité	2 508 903	303 878 331,36	

Montant total des droits à remboursement issus de prêts de titres **1 884 265 850,76** **1 884 265 850,76**

Parties contractantes des prêts de titres
 Barclays Bank Ireland PLC EQ, BNP Paribas Arbitrage SNC, BNP Paribas S.A., BofA SECURITIES EUROPE SA - BB, BofA SECURITIES EUROPE SA - EQ, Citigroup Global Markets Europe AG, Crédit Agricole CIB S.A., Crédit Agricole CIB S.A. FI, DekaBank Deutsche Girozentrale, Deutsche Bank AG FI, J.P. Morgan AG FI, Natixis S.A., Royal Bank of Canada London Branch, Royal Bank of Canada London Branch BNYM, Société Générale, UBS AG London Branch et UBS Securities LLC FI.

Montant total des garanties accordées par des tiers dans le cadre de prêts de titres **EUR 1 996 169 484,80**
 dont :
 Obligations EUR 318 748 285,50
 Actions EUR 1 677 421 199,30

Taux de change (cotation au certain)

au 30 décembre 2025

Dollar australien	AUD	1,755411	= EUR	1
Réal brésilien	BRL	6,466300	= EUR	1
Dollar canadien	CAD	1,611708	= EUR	1
Franc suisse	CHF	0,929807	= EUR	1
Renminbi chinois	CNY	8,222046	= EUR	1
Couronne danoise	DKK	7,468566	= EUR	1
Livre sterling	GBP	0,872917	= EUR	1
Dollar de Hong Kong	HKD	9,155146	= EUR	1
Yen japonais	JPY	183,838103	= EUR	1
Won sud-coréen	KRW	1 694,519499	= EUR	1
Peso mexicain	MXN	21,121649	= EUR	1
Couronne norvégienne	NOK	11,836522	= EUR	1
Couronne suédoise	SEK	10,833021	= EUR	1
Dollar de Singapour	SGD	1,510958	= EUR	1
Livre turque	TRY	50,515925	= EUR	1
Nouveau dollar taïwanais	TWD	36,900543	= EUR	1
Dollar américain	USD	1,176300	= EUR	1

Explications sur l'évaluation

Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des principes définis par les prescriptions/dispositions légales, ou figurant dans le prospectus de la SICAV, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des données d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider externe et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Les taux de commission de gestion/frais forfaitaires des parts de fonds du portefeuille-titres applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme le fonds de placement a, dans la période sous revue, détenu d'autres parts de fonds de placement (« fonds cibles »), d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

Notes

- * Ces valeurs mobilières sont totalement ou partiellement prêtées.
- ** Taux d'intérêt variable.
- *** Les frais de placement reportés sont amortis sur une période de trois ans (conformément à l'article 13 f) du Règlement de gestion – Partie Générale du fonds).
- **** Ne contient aucune position négative.

DWS Concept Kaldemorgen

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

I. Revenus			
1. Intérêts sur titres (avant retenue à la source)	EUR	142 766 374,62	
2. Revenus des opérations d'échange (swaps)	EUR	4 845,26	
3. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR	43 781 442,74	
4. Revenus des parts de fonds de placement	EUR	152 575 643,89	
5. Revenus des prêts de titres	EUR	3 648 689,78	
6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-17 040 315,00	
7. Autres revenus	EUR	546 107,26	
Total des revenus	EUR	326 282 788,55	
II. Dépenses			
1. Dépenses liées aux opérations d'échange (swaps)	EUR	-47 066,80	
2. Commission de gestion	EUR	-286 967 547,86	
dont :			
Commission de gestion de base	EUR	-195 139 744,55	
Rémunération liée aux résultats	EUR	-91 545 236,18	
Commission d'administration	EUR	-282 567,13	
3. Rémunération du dépositaire	EUR	-712 368,16	
4. Taxe d'abonnement	EUR	-6 898 244,27	
5. Autres dépenses	EUR	-7 976 287,19	
dont :			
Rémunération liée aux revenus des prêts	EUR	-1 094 606,94	
Dépenses liées aux frais de placement reportés ¹⁾	EUR	-3 210 019,90	
Autres	EUR	-3 671 660,35	
Total des dépenses.	EUR	-302 601 514,28	
III. Revenus ordinaires, nets	EUR	23 681 274,27	
IV. Opérations de vente			
Plus-values/moins-values réalisées	EUR	212 276 188,44	
Résultat des opérations de vente	EUR	212 276 188,44	
V. Résultat de l'exercice	EUR	235 957 462,71	

¹⁾ Vous trouverez à cet égard de plus amples informations en consultant les remarques en annexe.

Total des frais sur encours – TFE (BVI)

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe AUD SFDMMH 1,71 % par an,	classe CHF FCH 0,82 % par an,
classe CHF SFCH 1,72 % par an,	classe FC 0,79 % pr an,
classe FD 0,79 % par an,	classe IC 0,60 % par an,
classe IC100 0,35 % par an,	classe LC 1,54 % par an,
classe LD 1,54 % par an,	classe LDM 1,43 % ¹⁾ ,
classe NC 2,24 % par an,	classe PFC 2,38 % par an,
classe RC 0,74 % par an,	classe RVC 0,80 % par an,
classe SC25 (auparavant : SC) 0,54 % par an,	
classe SCR100 (auparavant : SCR) 1,54 % par an,	
classe SFC 1,84 % par an,	classe SLD 1,54 % par an,
classe TFC 0,79 % par an,	classe TFD 0,79 % par an,
classe VC 1,54 % par an,	classe GBP CH RD 0,82 % par an,
classe JPY SCH 0,73 % par an,	classe USD FCH 0,82 % par an,
classe USD LCH 1,57 % par an,	classe USD RCH 0,77 % par an,
classe USD SCH 0,72 % par an,	classe USD SFDMMH 1,71 % par an,
classe USD TFCH 0,82 % par an.	

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe d'actions considérée au cours d'un exercice.

De plus, pendant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, la surperformance réalisée par le compartiment par rapport à son indice de référence prédéterminé a permis de verser une rémunération liée aux résultats s'élevant à

classe AUD SFDMMH 0,01 % par an,	classe CHF FCH 0,65 % par an,
classe CHF SFCH <0,01 % par an,	classe FC 0,89 % par an,
classe FD 1,26 % par an,	classe IC 0,81 % par an,
classe IC100 <0,01 % par an,	classe LC 0,81 % par an,
classe LD 0,82 % par an,	classe LDM 0,53 % ¹⁾ ,
classe NC 0,74 % par an,	classe PFC 0,70 % par an,
classe RC <0,01 % par an,	classe RVC <0,01 % par an,
classe SC25 (auparavant : SC) 0,90 % par an,	
classe SCR100 (auparavant : SCR) <0,01 % par an,	
classe SFC <0,01 % par an,	classe SLD 0,84 % par an,
classe TFC 0,94 % par an,	classe TFD 0,80 % par an,
classe VC <0,01 % par an,	classe GBP CH RD 0,01 % par an,
classe JPY SCH 0,01 % par an,	classe USD FCH 1,08 % par an,
classe USD LCH 1,03 % par an,	classe USD RCH <0,01 % par an,
classe USD SCH <0,01 % par an,	classe USD SFDMMH <0,01 % par an,
classe USD TFCH 1,12 % par an.	

De plus, les intérêts produits sur les opérations de prêt et d'emprunt de titres ont permis de verser une rémunération liée aux résultats s'élevant à :

classe AUD SFDMMH 0,008 % par an,	classe CHF FCH 0,009 % par an,
classe CHF SFCH 0,009 % par an,	classe FC 0,009 % par an,
classe FD 0,009 % par an,	classe IC 0,009 % par an,
classe IC100 0,009 % par an,	classe LC 0,009 % par an,
classe LD 0,009 % par an,	classe LDM 0,008 % ¹⁾ ,
classe NC 0,009 % par an,	classe PFC 0,009 % par an,
classe RC 0,009 % par an,	classe RVC 0,009 % par an,
classe SC25 (auparavant : SC) 0,009 % par an,	
classe SCR100 (auparavant : SCR) 0,009 % par an,	
classe SFC 0,009 % par an,	classe SLD 0,009 % par an,
classe TFC 0,009 % par an,	classe TFD 0,009 % par an,
classe VC 0,009 % par an,	classe GBP CH RD 0,009 % par an,
classe JPY SCH 0,009 % par an,	classe USD FCH 0,009 % par an,
classe USD LCH 0,009 % par an,	classe USD RCH 0,009 % par an,
classe USD SCH 0,009 % par an,	classe USD SFDMMH 0,009 % par an,
classe USD TFCH 0,009 % par an	

de l'actif moyen du fonds relatif à la classe d'actions concernée.

¹⁾ Pour les classes d'actions lancées en cours d'année, on se dispense d'une annualisation.

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 1 103 599,37 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

DWS Concept Kaldemorgen

Évolution de l'actif du fonds 2025

I. Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice			
1. Distribution pour l'exercice précédent	EUR	14 397 370	127,71
2. Décaissement (net) ²⁾	EUR	-4 279 248,22	
3. Régularisation des revenus/dépenses	EUR	-248 245 432,86	
4. Revenus ordinaires, nets	EUR	1 421 116,32	
5. Plus-values/moins-values réalisées	EUR	23 681 274,27	
6. Variation nette des plus-values/moins-values non réalisées	EUR	212 276 188,44	
II. Valeur de l'actif du fonds à la fin de l'exercice			
	EUR	14 976 630	786,69

²⁾ Après déduction d'une commission de dilution d'un montant de 562 071,48 euros au profit de l'actif du fonds.

Composition des plus-values/moins-values 2025

Plus-values/moins-values réalisées (y compris la régularisation des revenus)			
	EUR	212 276 188,44	
sur :			
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	215 592 843,99	
Opérations de change (à terme)	EUR	-88 920 439,97	
Dérivés et autres opérations à terme sur instruments financiers ³⁾	EUR	85 603 784,42	

³⁾ Cette position peut comprendre des contrats d'option ou des opérations d'échange (swaps) et/ou des opérations sur warrants ou sur dérivés de crédit.

Précisions concernant l'affectation des résultats*

Classe AUD SFDMMH

Type	au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	17 janvier 2025	AUD	0,42
Distribution intermédiaire	18 février 2025	AUD	0,42
Distribution intermédiaire	18 mars 2025	AUD	0,37
Distribution intermédiaire	16 avril 2025	AUD	0,36
Distribution intermédiaire	19 mai 2025	AUD	0,35
Distribution intermédiaire	18 juin 2025	AUD	0,36
Distribution intermédiaire	16 juillet 2025	AUD	0,36
Distribution intermédiaire	18 août 2025	AUD	0,36
Distribution intermédiaire	16 septembre 2025	AUD	0,36
Distribution intermédiaire	17 octobre 2025	AUD	0,36
Distribution intermédiaire	18 novembre 2025	AUD	0,37
Distribution intermédiaire	16 décembre 2025	AUD	0,37

Classe CHF FCH

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe CHF FCH100

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe CHF SFCH

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe FC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe FD

Type	au	Devise	Par action
Distribution finale	6 mars 2026	EUR	0,34

Précisions concernant l'affectation des résultats*

Classe IC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe IC100

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LD

Type	au	Devise	Par action
Distribution finale	6 mars 2026	EUR	0,05

Classe LDM

Type	au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	18 mars 2025	EUR	0,34
Distribution intermédiaire	16 avril 2025	EUR	0,33
Distribution intermédiaire	19 mai 2025	EUR	0,32
Distribution intermédiaire	18 juin 2025	EUR	0,33
Distribution intermédiaire	16 juillet 2025	EUR	0,33
Distribution intermédiaire	18 août 2025	EUR	0,33
Distribution intermédiaire	16 septembre 2025	EUR	0,33
Distribution intermédiaire	17 octobre 2025	EUR	0,33
Distribution intermédiaire	18 novembre 2025	EUR	0,33
Distribution intermédiaire	16 décembre 2025	EUR	0,33

Classe NC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe PFC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe RVC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe SC25 (auparavant : SC)

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe SCR100 (auparavant : SCR)

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe SFC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe SLD

Type	au	Devise	Par action
Distribution finale	6 mars 2026	EUR	0,05

Classe TFC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe TFD

Type	au	Devise	Par action
Distribution finale	6 mars 2026	EUR	0,94

DWS Concept Kaldemorgen

Précisions concernant l'affectation des résultats*

Classe VC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe GBP CH RD

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe JPY SCH

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe USD FCH

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe USD LCH

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe USD RCH

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe USD SCH

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe USD SFDMMH

Type	au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	18 mars 2025	USD	0,43
Distribution intermédiaire	16 avril 2025	USD	0,42
Distribution intermédiaire	19 mai 2025	USD	0,41
Distribution intermédiaire	18 juin 2025	USD	0,41
Distribution intermédiaire	16 juillet 2025	USD	0,42
Distribution intermédiaire	18 août 2025	USD	0,42
Distribution intermédiaire	16 septembre 2025	USD	0,42
Distribution intermédiaire	17 octobre 2025	USD	0,42
Distribution intermédiaire	18 novembre 2025	USD	0,43
Distribution intermédiaire	16 décembre 2025	USD	0,43

Classe USD TFCH

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

Dans le cas d'une distribution finale, les résultats ordinaires restants éventuellement sont capitalisés.

DWS Concept Kaldemorgen

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice				2023				
2025		EUR	14 976 630 786,69		Classe AUD SFDMMH		AUD	105,68
2024		EUR	14 397 370 127,71		Classe CHF FCH		CHF	128,18
2023		EUR	14 018 586 198,20		Classe CHF SFCH		CHF	121,25
Valeur liquidative en fin d'exercice					Classe FC		EUR	179,01
2025		AUD	111,27		Classe FD		EUR	117,32
	Classe CHF FCH	CHF	138,72		Classe IC		EUR	166,38
	Classe CHF SFCH	CHF	130,06		Classe IC100		EUR	117,32
	Classe FC	EUR	201,99		Classe LC		EUR	164,78
	Classe FD	EUR	129,46		Classe LD		EUR	157,10
	Classe IC	EUR	188,53		Classe LDM		EUR	-
	Classe IC100	EUR	135,83		Classe SLD		EUR	111,98
	Classe LC	EUR	183,42		Classe NC		EUR	151,73
	Classe LD	EUR	173,65		Classe PFC		EUR	109,19
	Classe LDM	EUR	100,26		Classe RC		EUR	-
	Classe SLD	EUR	123,79		Classe RVC		EUR	125,14
	Classe NC	EUR	166,95		Classe SC25		EUR	151,71
	Classe PFC	EUR	119,88		Classe SCR100		EUR	132,55
	Classe RC	EUR	109,12		Classe SFC		EUR	127,00
	Classe RVC	EUR	143,60		Classe TFC		EUR	121,44
	Classe SC25 (auparavant : SC)	EUR	171,87		Classe TFD		EUR	115,75
	Classe SCR100 (auparavant : SCR)	EUR	149,86		Classe VC		EUR	131,30
	Classe SFC	EUR	142,72		Classe GBP CH RD		GBP	148,35
	Classe TFC	EUR	137,03		Classe JPY SCH		JPY	10 306,00
	Classe TFD	EUR	128,41		Classe USD FCH		USD	167,38
	Classe VC	EUR	148,44		Classe USD LCH		USD	157,90
	Classe GBP CH RD	GBP	175,59		Classe USD SCH		USD	118,73
	Classe JPY SCH	JPY	11 184,00		Classe USD SFDMMH		USD	115,12
	Classe USD FCH	USD	194,74		Classe USD TFCH		USD	135,66
	Classe USD LCH	USD	181,13		Classe USD RCH		USD	104,33
	Classe USD SCH	USD	140,98					
	Classe USD SFDMMH	USD	130,01					
	Classe USD TFCH	USD	158,04					
	Classe USD RCH	USD	123,89					
2024		AUD	107,45					
	Classe CHF FCH	CHF	132,88					
	Classe CHF SFCH	CHF	125,05					
	Classe FC	EUR	189,82					
	Classe FD	EUR	123,01					
	Classe IC	EUR	176,62					
	Classe IC100	EUR	125,96					
	Classe LC	EUR	173,51					
	Classe LD	EUR	164,45					
	Classe LDM	EUR	-					
	Classe SLD	EUR	117,25					
	Classe NC	EUR	158,92					
	Classe PFC	EUR	114,25					
	Classe RC	EUR	101,59					
	Classe RVC	EUR	133,77					
	Classe SC	EUR	161,15					
	Classe SCR100	EUR	140,63					
	Classe SFC	EUR	134,34					
	Classe TFC	EUR	128,76					
	Classe TFD	EUR	121,32					
	Classe VC	EUR	139,30					
	Classe GBP CH RD	GBP	160,58					
	Classe JPY SCH	JPY	10 614,00					
	Classe USD FCH	USD	179,71					
	Classe USD LCH	USD	168,37					
	Classe USD SCH	USD	128,82					
	Classe USD SFDMMH	USD	123,88					
	Classe USD TFCH	USD	145,86					
	Classe USD RCH	USD	113,40					

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 3,47 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 16 197 991 555,28 euros.

Frais de placement/indemnité de dilution

Au cours de la période sous revue, le fonds a versé des frais de placement s'élevant à 2,9 % de l'actif net du fonds au profit du distributeur. Ceux-ci ont été calculés au jour de la souscription. Les frais de placement indiqués servent notamment d'indemnités de distribution. Le montant brut des frais de placement a été versé au jour de la souscription et simultanément comptabilisé à l'actif net du fonds en tant que charges payées d'avance. Celles-ci sont amorties sur une base quotidienne sur une période de 3 ans à compter du jour de la souscription. La position restante des charges payées d'avance par action pour chaque jour d'évaluation est calculée sur une base quotidienne par la multiplication à l'aide d'un facteur de l'actif net du fonds. Le facteur correspondant est déterminé sur une base quotidienne par le biais d'une réduction linéaire des frais de placement en appliquant un pourcentage défini sur 3 ans à partir du jour de la souscription. Pendant les 3 années à partir du jour de la souscription, la position des charges payées d'avance varie puisqu'elle dépend à la fois de l'actif net du fonds et du facteur défini au préalable.

En outre, une indemnité de dilution allant jusqu'à 3 % (supportée par l'actionnaire) a été prélevée au cours de la période sous revue, sur la base du cours de rachat brut au profit de l'actif du fonds.

Vous trouverez de plus amples détails concernant les frais de placement et l'indemnité de dilution dans les sections correspondantes du prospectus du fonds.

Rapport annuel

DWS Concept Platow

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

La politique de placement du compartiment consiste à réaliser une plus-value à long terme. À cet effet, le compartiment investit principalement dans des actions d'entreprises établies en Allemagne ou dont les activités sont dans ce pays et dans les contrats financiers (dérivés) relatifs. La sélection des placements est proposée par le consultant en allocation (pfp Advisory GmbH) et repose, entre autres, sur des ratios financiers reconnus et la position sur le marché. L'allocation d'actifs est réalisée principalement en fonction de ces recommandations. Le compartiment peut investir dans des petites, moyennes et grandes entreprises, en fonction de la valeur des actions d'une entreprise à l'autre. La sélection des actions peut se fonder sur le fait que ces dernières sont considérées comme sous-évaluées. Le critère de sélection des actions peut être également l'augmentation de leur valeur générée par la hausse des cours sur les marchés des actions. Le compartiment peut aussi investir dans des entreprises autres qu'en Allemagne ainsi que dans d'autres fonds communs de placement. DWS Concept Platow envisage de placer au maximum 10 % de son actif (voire plus temporairement) dans des liquidités et dans des obligations négociables à court terme.

Pendant la période sous revue allant de début janvier à fin décembre 2025, le compartiment a enregistré une plus-value de 35,1 % par action (classe d'ac-

DWS Concept Platow

Performance des classes d'actions (en euro)

Classe d'actions	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe LC	LU1865032954	35,1 %	46,1 %	45,4 %
Classe FC	LU2609520569	35,5 %	36,9 % ¹⁾	–
Classe IC5	LU1865032871	35,9 %	48,5 %	49,4 %
Classe SIC	LU1865033176	35,2 %	46,3 %	45,7 %
Classe TFC	LU2609520643	35,5 %	36,9 % ¹⁾	–

¹⁾ Classes FC et TFC lancées le 28 avril 2023

Performance calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes, c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Situation au : 31 décembre 2025

tions LC ; calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes ; en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

Le climat sur les marchés a constitué un défi au cours de l'année 2025. Cela s'explique notamment par les crises géopolitiques, telles que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui dure depuis le 24 février 2022, l'escalade du conflit au Proche-Orient et la rivalité entre les États-Unis et la Chine. De plus, l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine a été source d'incertitudes supplémentaires sur les marchés des capitaux. D'autre part, l'assouplissement de la politique des taux d'intérêt observé précédemment s'est poursuivi au cours de la période sous revue. La Banque centrale européenne (BCE) a ainsi abaissé son taux directeur en quatre étapes, le faisant passer de 3,00 % par an à 2,00 % par an (facilité de dépôt), tandis que la Réserve fédérale américaine a progressivement réduit ses taux directeurs

de 0,75 point de pourcentage, les ramenant à une fourchette comprise entre 3,50 % et 3,75 % par an.

Malgré les incertitudes sur les marchés, principalement liées à la situation géopolitique, les marchés boursiers internationaux, mesurés par l'indice MSCI World, ont enregistré, dans l'ensemble, des hausses de cours parfois notables en 2025, soutenues par l'assouplissement des taux d'intérêt, la confiance accrue des investisseurs dans l'intelligence artificielle (IA) et de solides bénéfices des entreprises.

Parmi les marchés des pays industrialisés occidentaux, les actions allemandes ont enregistré dans l'ensemble une hausse très significative, favorisée notamment par le plan de relance budgétaire de plusieurs milliards d'euros adopté. Entre-temps, les bourses internationales ont toutefois subi un coup d'arrêt notable en raison de l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine. Dans ce contexte, DWS Concept Platow a réalisé une

nette plus-value grâce à son investissement en actions allemandes pendant la période sous revue.

Autres informations – non couvertes par l’opinion d’audit sur le rapport annuel

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Ce produit financier est un produit au sens de l’article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d’informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

Publication conformément à l’article 7 du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 établissant un cadre pour faciliter les investissements durables : les investissements sous-jacents à ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l’UE relatifs aux activités économiques écologiquement durables.

Concernant le produit financier, les informations suivantes sont fournies conformément à l’article 7, paragraphe 1 du règlement (UE) 2019/2088 sur les obligations de publication d’informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers : concernant ce produit financier, l’équipe de gestion du portefeuille n’a pas pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, car aucune politique ESG et/ou de placement durable n’a été appliquée pour ce produit (comme indiqué ci-dessus).

Comptes annuels

DWS Concept Platow

État de l'actif au 31 décembre 2025

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Actions (secteurs)		
Technologies de l'information	17 199 868,47	5,50
Services de télécommunications	17 173 807,56	5,48
Biens de consommation durables	29 931 747,16	9,56
Énergie	7 963 680,00	2,54
Biens de consommation courante	36 613 001,90	11,70
Secteur financier	59 659 708,40	19,05
Matières premières	26 256 440,80	8,39
Industrie	107 947 621,65	34,49
Total actions	302 745 875,94	96,71
2. Avoirs bancaires	10 456 456,39	3,34
3. Autres éléments d'actif	1 018 661,77	0,32
4. À recevoir au titre d'opérations sur actions	119 305,31	0,04
II. Engagements		
1. Autres engagements	-1 215 042,69	-0,39
2. Engagements découlant d'opérations sur actions	-70 250,93	-0,02
III. Actif du fonds	313 055 005,79	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DWS Concept Platow

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Dénomination des titres	Unité/ actions/ devise	Montant nominal ou quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Valeurs mobilières cotées en bourse							302 745 875,94	96,71
Actions								
2G Energy AG	Unité	225 600			EUR	35,3	7 963 680,00	2,54
adeso SE	Unité	29 508	29 508		EUR	88,7	2 617 359,60	0,84
Allianz SE	Unité	33 200			EUR	390,5	12 964 600,00	4,14
AlzChem Group AG	Unité	53 225	45 725		EUR	155	8 249 875,00	2,64
Bechtle AG	Unité	62 379		164 403	EUR	43,68	2 724 714,72	0,87
Cancom SE	Unité	3 891		91 000	EUR	26,65	103 695,15	0,03
Cewe Stiftung & Co. KGAA	Unité	69 499			EUR	103,8	7 213 996,20	2,30
Commerzbank AG	Unité	388 000		227 000	EUR	36,1	14 006 800,00	4,47
Dermapharm Holding SE	Unité	220 666	220 666		EUR	39,35	8 683 207,10	2,77
Deutsche Telekom AG	Unité	213 000		78 000	EUR	27,66	5 891 580,00	1,88
Draegerwerk AG & Co., KGaA -Pref-	Unité	100 547	100 547		EUR	69,4	6 977 961,80	2,23
Einhell Germany AG	Unité	107 495	13 145		EUR	84,2	9 051 079,00	2,89
Fraport AG Frankfurt Airport Services Worldwide	Unité	153 860	153 860		EUR	69,95	10 762 507,00	3,44
Freenet AG	Unité	384 534	151 000		EUR	29,34	11 282 227,56	3,60
Fresenius Medical Care AG	Unité	199 581	199 581		EUR	40,76	8 134 921,56	2,60
Fuchs Petrolub SE	Unité	272 304			EUR	30	8 169 120,00	2,61
GEA Group AG	Unité	64 052	38 000		EUR	57,8	3 702 205,60	1,18
Heidelberg Materials AG	Unité	30 000		17 700	EUR	223	6 690 000,00	2,14
Henkel AG & Co., KGaA	Unité	67 775			EUR	65	4 405 375,00	1,41
Hochtief AG	Unité	66 031		23 500	EUR	337	22 252 447,00	7,11
Hornbach Holding AG & Co. KGaA	Unité	41 274	41 274		EUR	83,8	3 458 761,20	1,11
Init Innovation in Traffic Systems SE	Unité	37 051	37 051		EUR	46,7	1 730 281,70	0,55
Knorr-Bremse AG	Unité	58 339		10 784	EUR	95,15	5 550 955,85	1,77
Kontron AG	Unité	376 162	151 224	64 000	EUR	22,8	8 576 493,60	2,74
Krones AG	Unité	86 302			EUR	135,8	11 719 811,60	3,74
KSB SE & Co., KGaA	Unité	13 629		2 833	EUR	958	13 056 582,00	4,17
KWS Saat SE & Co., KGaA	Unité	143 403	143 403		EUR	68,6	9 837 445,80	3,14
MBB SE	Unité	37 371	23 098		EUR	206,5	7 717 111,50	2,47
Mensch und Maschine Software SE	Unité	70 692		6 508	EUR	44,95	3 177 605,40	1,02
MLP SE	Unité	930 255	930 255		EUR	6,92	6 437 364,60	2,06
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG in Muenchen	Unité	22 239		11 600	EUR	562,2	12 502 765,80	3,99
Siemens AG	Unité	37 000			EUR	239,15	8 848 550,00	2,83
Talanx AG	Unité	120 810		57 500	EUR	113,8	13 748 178,00	4,39
Traton SE	Unité	21 194		274 145	EUR	30,5	646 417,00	0,21
TUI AG	Unité	1 429 000	1 429 000		EUR	8,984	12 838 136,00	4,10
Vossloh AG	Unité	137 890		84 000	EUR	76,4	10 534 796,00	3,37
Washtec AG	Unité	121 401	73 449		EUR	47,6	5 778 687,60	1,85
Zalando SE	Unité	187 000	247 000	91 000	EUR	25,34	4 738 580,00	1,51
Total du portefeuille-titres							302 745 875,94	96,71
Avoirs bancaires							10 456 456,39	3,34
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR						1 006 313,91	0,32
Avoirs en devises autres que celles de l'UE/l'EEE								
Dollar américain	USD	168					142,48	0,00
Dépôts à terme								
Avoirs en euro – (Caisse Nationale Crédit Agr)	EUR						9 450 000,00	3,02
Autres éléments d'actif							1 018 661,77	0,32
Droits à dividende/à distribution							231 684,35	0,07
Autres actifs							786 977,42	0,25
À recevoir au titre d'opérations sur actions							119 305,31	0,04
Total des éléments d'actif							314 340 299,41	100,41
Autres engagements							-1 215 042,69	-0,39
Engagements découlant des coûts							-461 517,21	-0,15
Autres engagements divers							-753 525,48	-0,24
Engagements découlant d'opérations sur actions							-70 250,93	-0,02
Total des engagements							-1 285 293,62	-0,41
Actif du fonds							313 055 005,79	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

DWS Concept Platow

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe FC	EUR	136,89
Classe IC5	EUR	185,01
Classe LC	EUR	540,40
Classe SIC	EUR	7 170,13
Classe TFC	EUR	136,89
Nombre d'actions en circulation		
Classe FC	Unité	49 940,000
Classe IC5	Unité	171 995,174
Classe LC	Unité	492 732,003
Classe SIC	Unité	863,961
Classe TFC	Unité	14 109,449

Les informations suivantes relatives à la gestion des risques (Autres informations) n'ont pas été vérifiées et ne sont pas couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel :

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)
DAX CDAX Index

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	72,241
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	108,601
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	83,199

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 en appliquant la méthode de la simulation historique basée sur les paramètres suivants : 99 % de fiabilité, 10 jours de détention dans le cadre d'une période d'observation effective historique d'une durée d'un an. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique **l'approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,0, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 0,00 euro.

Taux de change (cotation au certain)

au 30 décembre 2025

Dollar américain USD 1,176300 = EUR 1

Explications sur l'évaluation

Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des principes définis par les prescriptions/dispositions légales, ou figurant dans le prospectus de la SICAV, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider externe et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

DWS Concept Platow

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

I. Revenus		
1. Dividendes (avant retenue à la source)	EUR	7 370 163,12
2. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR	449 797,00
3. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-912 957,89
4. Autres revenus	EUR	298,98
Total des revenus	EUR	6 907 301,21
II. Dépenses		
1. Commission de gestion	EUR	-4 076 463,79
dont :		
Commission de gestion de base	EUR	-4 055 320,68
Commission d'administration	EUR	-21 143,11
2. Rémunération du dépositaire	EUR	-13 337,33
3. Frais d'audit, juridiques et de publication	EUR	-23 149,53
4. Taxe d'abonnement	EUR	-131 831,00
5. Autres dépenses	EUR	-51 736,02
Total des dépenses	EUR	-4 296 517,67
III. Revenus ordinaires, nets	EUR	2 610 783,54
IV. Opérations de vente		
Plus-values/moins-values réalisées	EUR	22 436 872,20
Résultat des opérations de vente	EUR	22 436 872,20
V. Résultat de l'exercice	EUR	25 047 655,74

Total des frais sur encours – TFE (BVI)

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe FC 1,31 % par an,	classe IC5 1,05 % par an,
classe LC 1,59 % par an,	classe SIC 1,55 % par an,
classe TFC 1,29 % par an.	

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe d'actions considérée au cours d'un exercice.

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 44 766,70 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

2025

I. Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice	EUR	223 741 476,91
1. Encaissement (net)	EUR	8 387 028,17
2. Régularisation des revenus/dépenses	EUR	1 299 792,50
3. Revenus ordinaires, nets	EUR	2 610 783,54
4. Plus-values/moins-values réalisées	EUR	22 436 872,20
5. Variation nette des plus-values/moins-values non réalisées	EUR	54 579 052,47
II. Valeur de l'actif du fonds à la fin de l'exercice	EUR	313 055 005,79

Composition des plus-values/moins-values

2025

Plus-values/moins-values réalisées (y compris la régularisation des revenus)	EUR	22 436 872,20
sur :		
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	22 436 872,20

Précisions concernant l'affectation des résultats*

Classe FC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe IC5

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe SIC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe TFC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

DWS Concept Platow

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice			
2025		EUR	313 055 005,79
2024		EUR	223 741 476,91
2023		EUR	268 112 763,47
Valeur liquidative en fin d'exercice			
2025	Classe FC	EUR	136,89
	Classe IC5	EUR	185,01
	Classe LC	EUR	540,40
	Classe SIC	EUR	7 170,13
	Classe TFC	EUR	136,89
2024	Classe FC	EUR	101,01
	Classe IC5	EUR	136,17
	Classe LC	EUR	399,89
	Classe SIC	EUR	5 303,61
	Classe TFC	EUR	101,00
2023	Classe FC	EUR	99,89
	Classe IC5	EUR	134,35
	Classe LC	EUR	396,68
	Classe SIC	EUR	5 258,88
	Classe TFC	EUR	99,89

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 0,00 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 0,00 euro.

Swing Pricing

Le Swing Pricing est un mécanisme conçu pour protéger les actionnaires de l'impact négatif des coûts de transaction découlant des activités de souscription et de rachat. Des souscriptions et des rachats importants au sein d'un fonds/compartiment peuvent entraîner une dilution des actifs de ce fonds/compartiment, car la valeur liquidative peut ne pas refléter tous les frais de négociation et autres frais encourus lorsque le gérant du portefeuille doit acheter ou vendre des titres afin de gérer des encaissements ou décaissements (nets) importants au sein du fonds/compartiment. Outre ces coûts, des volumes de commandes substantiels peuvent entraîner des prix de marché nettement inférieurs ou supérieurs aux prix du marché qui s'appliquent dans des circonstances normales.

Afin de renforcer la protection des investisseurs pour les porteurs d'actions existants, un mécanisme de Swing Pricing peut être appliqué pour compenser les coûts de transaction et autres dépenses si un fonds/compartiment est sensiblement impacté par les encaissements ou décaissements cumulés (nets) susmentionnés à une date d'évaluation et dépasse un seuil spécifié (« Swing Pricing partiel ») ; ce mécanisme peut être appliqué à tous les fonds/compartiments. La mise en place d'un mécanisme de Swing Pricing pour un fonds/compartiment spécifique fait l'objet d'une publication dans le prospectus de vente – Partie Spécifique.

La société de gestion du fonds définit des valeurs limites pour l'application du mécanisme de Swing Pricing en se fondant, entre autres, sur les conditions actuelles du marché, la liquidité disponible sur le marché et les coûts de dilution estimés. L'ajustement effectif est alors automatiquement déclenché en fonction de ces valeurs limites. Si les encaissements ou décaissements (nets) dépassent la valeur limite d'ajustement, la valeur liquidative sera ajustée à la hausse en cas d'importants encaissements nets, et à la baisse en cas d'importants décaissements nets dans le fonds/compartiment. Cet ajustement s'applique de la même façon à toutes les souscriptions et tous les rachats effectués le jour de négociation concerné. Si une rémunération liée aux résultats s'applique au fonds/compartiment, le calcul est basé sur la valeur liquidative initiale.

La société de gestion a mis en place un comité de Swing Pricing qui détermine les coefficients d'ajustement pour chaque fonds/compartiment individuel. Ces coefficients d'ajustement indiquent le niveau d'ajustement de la valeur liquidative. Le comité de Swing Pricing prend en compte les coefficients suivants :

- l'écart entre les cours acheteur et vendeur (élément de coût fixe),
- l'impact sur le marché (effet des transactions sur le prix),
- les coûts supplémentaires engendrés par les activités de négoce en matière de placements.

L'adéquation des coefficients d'ajustement appliqués, les décisions opérationnelles liées au Swing Pricing (y compris la valeur limite d'ajustement), le niveau d'ajustement et les fonds/compartiments concernés sont examinés périodiquement.

Le montant de l'ajustement du Swing Pricing peut varier d'un fonds/compartiment à l'autre et ne dépassera pas 2 % de la valeur liquidative initiale par action. L'ajustement de la valeur liquidative est disponible sur demande auprès de la société de gestion. Toutefois, dans un environnement de marché extrêmement illiquide, la société de gestion peut augmenter l'ajustement du Swing Pricing à plus de 2 % de la valeur liquidative initiale. Un communiqué relatif à cette augmentation sera publié sur le site Internet de la société de gestion www.dws.com.

Étant donné que le mécanisme ne doit être appliqué que lorsque des encaissements ou décaissements (nets) importants sont attendus et qu'il n'est pas appliqué dans le cas de volumes de transactions habituels, il y a lieu de supposer que l'ajustement de la valeur liquidative ne sera effectué qu'occasionnellement.

Le présent fonds/compartiment peut appliquer le mécanisme du Swing Pricing, et l'a fait pendant la période sous revue, car ses encaissements ou décaissements (nets) ont dépassé le seuil pertinent précédemment fixé. Aucun ajustement du Swing Pricing, qui aurait pu impacter la valeur de l'actif net par action du fonds/compartiment, n'a eu lieu le dernier jour de la période sous revue.

DWS Concept SICAV – 31 décembre 2025

Annexe : Frais de placement

	DWS Concept ESG Blue Economy	DWS Concept Kaldemorgen
	EUR	EUR
Dépenses liées aux frais de placement délimités	-27 238,19	-3 210 019,90
dont :		
Ajustements liés à la dilution en raison des transactions sur certificats d'actions	-46 942,85	-562 071,48
Amortissement des frais de placement	138 289,25	-3 821 931,74
Ajustements liés à des variations de l'actif net du fonds	-94 056,35	1 049 161,78
Régularisation des revenus	-24 528,24	124 821,54

DWS Concept SICAV – 31 décembre 2025

Composition de l'état consolidé du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

	DWS Concept SICAV		DWS Concept ESG Blue Economy EUR	DWS Concept Kaldemorgen EUR
	EUR* **			
	Consolidé	Part en % de l'actif du fonds		
Actifs				
Total du portefeuille-titres	14 377 258 847,87	91,40	160 626 241,50	13 866 555 707,87
Dérivés sur devises	22 638 840,43	0,14	0,00	22 638 745,61
Swaps	229 752 932,77	1,46	0,00	0,00
Avoirs bancaires	1 162 678 420,19	7,39	2 354 165,28	1 148 592 924,21
Autres éléments d'actif	61 351 302,53	0,39	675 020,28	59 514 519,05
À recevoir au titre d'opérations sur actions	21 459 723,98	0,14	7 270,47	21 333 148,20
Total des éléments d'actif***	15 875 140 067,77	100,92	163 662 697,53	15 118 635 044,94
Engagements				
Dérivés sur devises	-9 963,29	0,00	-9 963,29	0,00
Engagements à court terme	-17 151 193,81	-0,11	0,00	-17 151 193,81
Autres engagements	-114 557 511,57	-0,73	-509 889,82	-112 458 074,72
Engagements découlant d'opérations sur actions	-12 610 915,54	-0,08	-145 674,89	-12 394 989,72
Total des engagements***	-144 329 584,21	-0,92	-665 528,00	-142 004 258,25
Actif du fonds	15 730 810 483,56	100,00	162 997 169,53	14 976 630 786,69

* La composition de l'actif du fonds, les revenus, les dépenses et l'évolution des actifs des compartiments libellés en devises ont été convertis en euro au taux de change mentionné. Les états financiers ci-joints présentent l'actif et le passif des différents compartiments et du fonds dans son ensemble. Les états financiers de chaque compartiment sont présentés dans la devise spécifiée dans le prospectus et les états financiers du fonds sont présentés dans sa devise de base. Lorsque la devise d'un compartiment est différente de la devise de base du fonds, la consolidation de la devise de chaque compartiment dans la devise de base du fonds aura pour conséquence que la différence entre l'actif net du compartiment au début de la période sous revue, converti aux taux de change en vigueur au début de la période sous revue, et sa valeur, convertie aux taux de change en vigueur à la fin de la période sous revue, sera présentée comme « Écarts d'évaluation en devises sur l'actif du fonds au début de la période sous revue » dans l'état consolidé des variations de l'actif du fonds.

Fin de l'exercice 2025 EUR 1,176300 = EUR 1

Fin de l'exercice 2024 EUR 1,037650 = EUR 1

Fin de l'exercice 2025 EUR 183,838095 = EUR 1

Fin de l'exercice 2024 EUR 163,465240 = EUR 1

** L'actif du fonds consolidé, le compte de résultats consolidé ainsi que l'évolution de l'actif du fonds consolidé correspondent à la somme des résultats de chaque compartiment. En cas de placement au sein des compartiments (pour lesquels un compartiment investit dans un autre compartiment du même fonds à compartiments), les comptes respectifs du fonds n'ont pas fait l'objet d'une élimination à des fins de représentation consolidée.

*** En cas de dérivés ou d'opérations à terme, le montant inscrit sous « Total des éléments d'actif » prend en compte le surdimensionnement net positif des positions soldées au sein de la même catégorie de produits, alors que les surdimensionnements négatifs sont consignés sous « Total des engagements ».

DWS Concept
Platow
EUR

302 745 875,94
0,00
0,00
10 456 456,39
1 018 661,77
119 305,31
314 340 299,41
0,00
0,00
-1 215 042,69
-70 250,93
-1 285 293,62

313 055 005,79

DWS Concept SICAV – 31 décembre 2025

Compte de résultats consolidé pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 (y compris la régularisation des revenus)

	DWS Concept SICAV EUR* ** Consolidé	DWS Concept ESG Blue Economy EUR	DWS Concept Kaldemorgen EUR
Revenus			
Dividendes (avant retenue à la source)	12 034 268,37	3 530 262,02	0,00
Intérêts sur titres (avant retenue à la source)	142 766 374,62	0,00	142 766 374,62
Revenus des opérations d'échange (swaps)	776 407,80	0,00	4 845,26
Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	44 343 875,40	112 273,58	43 781 442,74
Revenus des parts de fonds de placement	152 575 643,89	0,00	152 575 643,89
Revenus des prêts de titres	3 648 689,78	0,00	3 648 689,78
Déduction de la retenue à la source à l'étranger	-18 396 016,10	-269 095,26	-17 040 315,00
Autres revenus	613 621,75	12 096,00	546 107,26
Total des revenus	338 362 865,51	3 385 536,34	326 282 788,55
Dépenses			
Intérêts d'emprunts et rendements négatifs de placement	-131 431,47	0,00	0,00
Dépenses liées aux opérations d'échange (swaps)	-47 066,80	0,00	-47 066,80
Commission de gestion	-293 477 472,72	-2 135 285,85	-286 967 547,86
Rémunération du dépositaire	-725 705,49	0,00	-712 368,16
Frais d'audit, juridiques et de publication	-625 705,72	-512 489,82	0,00
Taxe d'abonnement	-7 157 674,59	-74 117,99	-6 898 244,27
Autres dépenses	-8 653 100,98	-144 653,60	-7 976 287,19
Total des dépenses	-310 818 157,77	-2 866 547,26	-302 601 514,28
Revenus ordinaires, nets	27 544 707,74	518 989,08	23 681 274,27
Opérations de vente			
Plus-values/moins-values réalisées	228 776 307,28	3 368 216,07	212 276 188,44
Résultat des opérations de vente	228 776 307,28	3 368 216,07	212 276 188,44
Résultat de l'exercice	256 321 015,02	3 887 205,15	235 957 462,71

* La composition de l'actif du fonds, les revenus, les dépenses et l'évolution des actifs des compartiments libellés en devises ont été convertis en euro au taux de change mentionné. Les états financiers ci-joints présentent l'actif et le passif des différents compartiments et du fonds dans son ensemble. Les états financiers de chaque compartiment sont présentés dans la devise spécifiée dans le prospectus et les états financiers du fonds sont présentés dans sa devise de base. Lorsque la devise d'un compartiment est différente de la devise de base du fonds, la consolidation de la devise de chaque compartiment dans la devise de base du fonds aura pour conséquence que la différence entre l'actif net du compartiment au début de la période sous revue, converti aux taux de change en vigueur au début de la période sous revue, et sa valeur, convertie aux taux de change en vigueur à la fin de la période sous revue, sera présentée comme « Écarts d'évaluation en devises sur l'actif du fonds au début de la période sous revue » dans l'état consolidé des variations de l'actif du fonds.

Fin de l'exercice 2025 EUR 1,176300 = EUR 1
Fin de l'exercice 2024 EUR 1,037650 = EUR 1
Fin de l'exercice 2025 EUR 183,838095 = EUR 1
Fin de l'exercice 2024 EUR 163,465240 = EUR 1

** L'actif du fonds consolidé, le compte de résultats consolidé ainsi que l'évolution de l'actif du fonds consolidé correspondent à la somme des résultats de chaque compartiment. En cas de placement au sein des compartiments (pour lesquels un compartiment investit dans un autre compartiment du même fonds à compartiments), les comptes respectifs du fonds n'ont pas fait l'objet d'une élimination à des fins de représentation consolidée.

Afin de consolider le compartiment liquidé, l'inscription des montants du compte de résultats de chacun des postes du compte de résultats a été modifiée à des fins de comparaison, contrairement à la représentation séparée du compte de résultats sous la forme d'une inscription séparée du montant total, en faveur d'une affectation des composants correspondants du compte de résultats au niveau des postes correspondants du compte de résultats.

DWS Concept
Platow
EUR

7 370 163,12
0,00
0,00
449 797,00
0,00
0,00
-912 957,89
298,98
6 907 301,21
0,00
0,00
-4 076 463,79
-13 337,33
-23 149,53
-131 831,00
-51 736,02
-4 296 517,67
2 610 783,54
22 436 872,20
22 436 872,20
25 047 655,74

DWS Concept SICAV – 31 décembre 2025

Évolution consolidée de l'actif du fonds pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

	DWS Concept SICAV EUR* **	DWS Concept ESG Blue Economy EUR	DWS Concept Kaldemorgen EUR
	Consolidé		
Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice	15 220 362 227,37	255 102 944,43	14 397 370 127,71
Écarts d'évaluation en devises sur l'actif du fonds au début de la période sous revue*	-40 527 422,67	0,00	0,00
Distribution pour l'exercice précédent/distribution intermédiaire	-4 470 018,10	-190 730,04	-4 279 248,22
Encaissement/décaissement (net)	-344 093 052,99	-93 047 906,62	-248 245 432,86
Régularisation des revenus/dépenses	1 904 787,63	1 307 189,53	1 421 116,32
Revenus ordinaires, nets	27 544 707,74	518 989,08	23 681 274,27
Plus-values/moins-values réalisées	228 776 307,28	3 368 216,07	212 276 188,44
Variation nette des plus-values/moins-values non réalisées	641 312 947,30	-4 061 532,92	594 406 761,03
Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice	15 730 810 483,56	162 997 169,53	14 976 630 786,69

* La composition de l'actif du fonds, les revenus, les dépenses et l'évolution des actifs des compartiments libellés en devises ont été convertis en euro au taux de change mentionné. Les états financiers ci-joints présentent l'actif et le passif des différents compartiments et du fonds dans son ensemble. Les états financiers de chaque compartiment sont présentés dans la devise spécifiée dans le prospectus et les états financiers du fonds sont présentés dans sa devise de base. Lorsque la devise d'un compartiment est différente de la devise de base du fonds, la consolidation de la devise de chaque compartiment dans la devise de base du fonds aura pour conséquence que la différence entre l'actif net du compartiment au début de la période sous revue, converti aux taux de change en vigueur au début de la période sous revue, et sa valeur, convertie aux taux de change en vigueur à la fin de la période sous revue, sera présentée comme « Écarts d'évaluation en devises sur l'actif du fonds au début de la période sous revue » dans l'état consolidé des variations de l'actif du fonds.

Fin de l'exercice 2025 EUR 1,176300 = EUR 1
 Fin de l'exercice 2024 EUR 1,037650 = EUR 1
 Fin de l'exercice 2025 EUR 183,838095 = EUR 1
 Fin de l'exercice 2024 EUR 163,465240 = EUR 1

** L'actif du fonds consolidé, le compte de résultats consolidé ainsi que l'évolution de l'actif du fonds consolidé correspondent à la somme des résultats de chaque compartiment. En cas de placement au sein des compartiments (pour lesquels un compartiment investit dans un autre compartiment du même fonds à compartiments), les comptes respectifs du fonds n'ont pas fait l'objet d'une élimination à des fins de représentation consolidée.

DWS Concept
Platow
EUR

223 741 476,91
0,00
0,00
8 387 028,17
1 299 792,50
2 610 783,54
22 436 872,20
54 579 052,47
313 055 005,79

Après sa vérification, KPMG a émis une opinion sans réserve sur le rapport annuel complet. Voici la traduction du rapport du réviseur d'entreprises agréé (opinion d'audit) :

KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Tél. : +352 22 51 51 1
Fax : +352 22 51 71
E-mail : info@kpmg.lu
Internet : www.kpmg.lu

**À l'attention des actionnaires de
DWS Concept SICAV
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg**

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DWS Concept SICAV (« le fonds ») et ses compartiments qui comprennent l'état de l'actif, y compris celui du portefeuille-titres et des autres valeurs du patrimoine au 31 décembre 2025, du compte de résultats et de l'évolution de l'actif du fonds pour l'exercice terminant à cette date, ainsi que d'autres informations explicatives, y compris une synthèse des méthodes de reddition des comptes significatives.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du fonds et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2025, ainsi que du résultat de ses opérations et des changements de l'actif du fonds pour l'exercice terminant à cette date conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi relative à la profession de l'audit (« loi du 23 juillet 2016 ») et selon les Normes Internationales d'Audit (« ISA ») adoptées par la « Commission de Surveillance du Secteur Financier » (« CSSF ») pour le Luxembourg. Notre responsabilité conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA, telles qu'adoptées au Luxembourg par la CSSF, est décrite plus en détail dans le paragraphe intitulé « Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé » en matière d'audit des comptes annuels. Nous avons également agi en toute indépendance et au mieux des intérêts du fonds, conformément au « Code International de Déontologie pour les Experts-Comptables, y compris les normes internationales d'indépendance », publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (« Code IESBA ») et adopté par la CSSF pour le Luxembourg, ainsi que conformément aux lignes de conduite de la profession que nous avons respectées dans le cadre de notre audit. En outre, nous avons rempli toutes les autres obligations de la profession conformément à ces lignes de conduite. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration du fonds. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé relatif à ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous ne donnons aucune garantie d'aucune sorte sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent être mal présentées. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du conseil d'administration du fonds dans la clôture des comptes

Le conseil d'administration du fonds est responsable de l'établissement et de la présentation d'ensemble correcte des comptes annuels conformément aux lois et aux règlements en vigueur au Luxembourg en la matière et des contrôles qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non intentionnelles.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration du fonds est responsable de l'appréciation de la capacité du fonds et de chacun de ses compartiments en matière de poursuite de ses activités et – si cela est pertinent – de la présentation d'informations relatives à la poursuite de ses activités, et d'utiliser l'hypothèse de cette continuité comme base de reddition des comptes, dans la mesure où il n'envisage pas de liquider le fonds ou de clôturer certains de ses compartiments, de suspendre les activités ou n'a pas d'autre alternative que de procéder ainsi.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé en matière d'audit des comptes annuels

L'objectif de notre audit est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non intentionnelles, et à établir le rapport du réviseur d'entreprises agréé dans lequel nous exprimons notre opinion d'audit. Une assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance mais ne constitue pas la garantie qu'un audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les ISA adoptées par la CSSF pour le Luxembourg, révèle toujours la présence d'une anomalie significative, si elle existe. Des anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsque l'on est en droit de supposer que, dans leur ensemble ou de manière individuelle, elles ont un effet sur les décisions économiques prises par les parties prenantes sur la base des comptes annuels.

Dans le cadre de notre audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les ISA adoptées par la CSSF pour le Luxembourg, nous exerçons notre pouvoir discrétionnaire et gardons une attitude critique.

Par ailleurs :

- Nous identifions et évaluons le risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, nous définissons et réalisons des actions d'audit en réponse à ce risque et recueillons des éléments probants suffisamment pertinents pour fonder notre opinion. Le risque que des anomalies significatives ne soient pas révélées est plus élevé en cas de fraudes qu'en cas d'erreurs car les fraudes peuvent être dues à une association illégale, à des falsifications, omissions intentionnelles d'éléments, informations trompeuses et manipulation dans le cadre des contrôles internes.
- Nous favorisons la compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit du rapport annuel afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds.
- Nous apprécions l'adéquation des méthodes comptables appliquées par le conseil d'administration du fonds, des estimations comptables faites et des informations explicatives sincères.
- Sur la base de l'adéquation de l'application du principe de continuation des activités comme base de reddition des comptes par le conseil d'administration du fonds ainsi que sur celle des éléments probants recueillis, nous déduisons s'il subsiste une incertitude significative concernant des événements et circonstances qui pourraient mettre en doute la capacité du fonds ou d'un de ses compartiments à poursuivre ses activités. Si nous sommes amenés à conclure qu'une telle incertitude subsiste, nous sommes tenus de mentionner dans le rapport du réviseur d'entreprises agréé les informations explicatives afférentes concernant les comptes annuels ou de modifier notre opinion d'audit, si les informations ne sont pas adéquates. Ces conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis à la date du rapport du réviseur d'entreprises agréé. Toutefois, des événements ou circonstances futurs peuvent conduire à ce que le fonds ou certains de ses compartiments ne puissent plus poursuivre les activités.
- Nous évaluons l'établissement et la présentation d'ensemble des comptes annuels ainsi que leur contenu, y compris les informations explicatives, et apprécions si l'ensemble reflète correctement les opérations et événements sous-jacents.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise l'étendue et la durée prévues de l'audit, entre autres, ainsi que des constatations significatives, y compris les faiblesses inhérentes au système de contrôle interne que nous identifions dans ce cadre.

Luxembourg, le 10 avril 2026

KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé

Pia Schanz

Autres informations – non couvertes par l’opinion d’audit sur le rapport annuel

Informations complémentaires

Rémunérations et participations des membres du conseil d'administration

Rémunérations et participations des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024

Après accord des actionnaires de la société lors de l'Assemblée générale du 23 avril 2025, la rémunération annuelle du membre indépendant du conseil d'administration a été approuvée sur la base du nombre de compartiments à la fin de l'exercice de la société. Le membre indépendant du conseil d'administration a perçu une rémunération de 10 000 euros au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024. Le membre indépendant du conseil d'administration a perçu une rémunération de 5 000 euros au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

La rémunération des membres indépendants du conseil d'administration est versée par la société de gestion.

Aux fins de clarification : les membres non indépendants du conseil d'administration ne perçoivent ni rémunération en leur qualité de membres du conseil d'administration ni autres prestations en nature de la part de la société ou de la société de gestion.

Rémunérations et participations des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires de la société qui s'est tenue le 22 avril 2026, la rémunération annuelle du membre indépendant et du membre externe du conseil d'administration au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 a été approuvée. Le montant prévu de la rémunération du membre indépendant du conseil d'administration est de 10 000 euros sur la base du nombre de compartiments à la fin de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025. Le montant prévu de la rémunération du membre externe du conseil d'administration est de 5 000 euros sur la base du nombre de compartiments à la fin de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

La rémunération des membres indépendants et externes du conseil d'administration est versée par la société de gestion.

Aux fins de clarification : les membres non indépendants du conseil d'administration ne perçoivent ni rémunération en leur qualité de membres du conseil d'administration ni autres prestations en nature de la part de la société ou de la société de gestion.

Informations sur la rémunération des collaborateurs

DWS Investment S.A. (« la Société ») est une filiale de DWS Group GmbH & Co. KGaA (« DWS KGaA »). En ce qui concerne la structure de son système de rémunération, la Société est soumise aux exigences réglementaires de la cinquième directive relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« directive OPCVM V ») et de la directive relative aux gestionnaires de fonds de placement alternatifs (« directive AIFMD ») ainsi qu'aux lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers (« lignes directrices ESMA ») en matière de bonnes politiques de rémunération.

Politique de rémunération et gouvernance

La politique de rémunération en vigueur à l'échelle du groupe, que la société DWS KGaA a établie pour elle-même et toutes ses filiales (désignées collectivement « le groupe DWS » ou « le groupe »), s'applique à la Société.

Conformément à la structure du groupe, il a été mis en place des comités garants de l'adéquation du système de rémunération ainsi que du respect des exigences réglementaires relatives à la rémunération et compétents pour ce qui est de l'examen de cette dernière.

Ainsi, sous l'égide de la direction de DWS KGaA, le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a été chargé d'élaborer et de concevoir des principes de rémunération durables, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et un contrôle appropriés en matière de rémunération et d'avantages complémentaires pour le groupe.

Le comité de rémunération a en outre été mis en place pour assister le conseil de surveillance de DWS KGaA dans le contrôle de l'adéquation de la structure du système de rémunération destiné à tous les collaborateurs du groupe. À cet effet, il est tenu compte de l'alignement de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de gestion des risques ainsi que de l'impact du système de rémunération sur la gestion des risques, du capital et des liquidités à l'échelle du groupe.

Dans le cadre de l'examen interne annuel au niveau du groupe, il a été déterminé que la structure du système de rémunération est adéquate et qu'il n'existe aucune irrégularité significative.

Structure de rémunération

La rémunération des collaborateurs se compose de la rémunération fixe et de la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les collaborateurs selon leur qualification, leur expérience et leurs compétences ainsi que selon les exigences, l'importance et l'étendue de leur fonction.

La rémunération variable reflète la performance au niveau du groupe et du secteur d'activité ainsi qu'au niveau individuel. En principe, la rémunération variable est composée de deux éléments – la composante DWS et la composante individuelle.

La composante DWS est déterminée sur la base de la réalisation des objectifs selon d'importants ratios de performance au niveau du groupe. Pour l'exercice 2025, ces ratios de performance étaient les suivants : le ratio coûts/revenus ajusté, les apports nets de fonds à long terme et les critères ESG.

La composante individuelle de la rémunération variable prend en compte de nombreux facteurs financiers et non financiers, la proportionnalité au sein du groupe de référence et des critères de rétention des collaborateurs. En cas de contributions négatives au résultat ou de fautes, la rémunération variable peut être réduite en conséquence ou supprimée complètement. Elle n'est en principe accordée et versée que si cela est financièrement viable pour le groupe. Il n'existe aucune garantie pour que la relation de travail en cours donne lieu à une rémunération variable. La rémunération variable n'est garantie que pour les nouvelles embauches dans une mesure très limitée et se limite à la première année de travail.

La stratégie de rémunération consiste à atteindre un équilibre satisfaisant entre la rémunération fixe et la rémunération variable. De ce fait, la rémunération des collaborateurs est alignée avec les intérêts des clients, des investisseurs et des actionnaires ainsi qu'avec les normes sectorielles. Parallèlement, la stratégie de rémunération veille à ce que la rémunération fixe représente un pourcentage suffisamment élevé de la rémunération globale afin de garantir une flexibilité totale au groupe en matière de rémunération variable.

Détermination de la rémunération variable et ajustement des risques adéquat

Le montant total de la rémunération variable est assujéti à des mesures d'ajustement des risques adéquates, dont des ajustements ex ante et ex post. Les méthodes fiables utilisées doivent veiller à ce que la détermination de la rémunération variable reflète la performance ajustée au risque ainsi que le capital et les liquidités du groupe.

L'évaluation de la performance des secteurs d'activités repose sur de nombreux critères. La performance est évaluée selon des objectifs financiers et non financiers sur la base de Balanced Scorecards. La répartition de la rémunération variable entre les secteurs d'infrastructures et les fonctions de contrôle en particulier dépend du résultat global du groupe, et non des résultats des secteurs d'activités contrôlés par celles-ci.

Les principes régissant la détermination de la rémunération variable s'appliquent au niveau des collaborateurs individuels. Ces principes contiennent des informations sur les facteurs et les mesures qui doivent être pris en compte dans les décisions relatives à la rémunération variable individuelle. En font partie, notamment, les rendements de placements, la fidélisation de la clientèle, les considérations à propos de la culture d'entreprise ainsi que les formulations d'objectifs et évaluations des performances dans le cadre de l'approche « Performance globale ». De plus, des indications données par les fonctions de contrôle et les mesures disciplinaires ainsi que leur influence sur la rémunération variable sont prises en compte.

Rémunération durable

La durabilité et les risques liés à la durabilité font partie intégrante de la détermination de la rémunération variable. En conséquence, la politique de rémunération de DWS est en accord avec les critères de durabilité applicables au groupe. Le groupe DWS crée ainsi des incitations comportementales qui favorisent à la fois les intérêts des investisseurs et le succès à long terme de l'entreprise. Les facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés dans la conception de la structure de rémunération.

Rémunération pour l'année 2025

Le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a vérifié la viabilité de la rémunération variable pour 2025 et déterminé que la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe est nettement supérieure aux exigences minimales réglementaires et au seuil de tolérance au risque interne.

Dans le cadre de la rémunération variable octroyée en mars 2026 au titre de l'exercice 2025, la composante DWS a été attribuée sur la base de l'évaluation des ratios de performance définis. Pour 2025, la direction a fixé à 100,0 % le taux de redistribution de la composante DWS.

Système de rémunération des preneurs de risques

La Société a identifié les preneurs de risques selon les exigences réglementaires. Le processus d'identification, qui a été réalisé conformément aux principes du groupe, repose sur une évaluation de l'influence qu'exercent les catégories de collaborateurs suivantes sur le profil de risque de la Société ou d'un fonds géré par celle-ci : (a) direction/direction générale, (b) gestionnaire de portefeuille/des placements, (c) fonctions de contrôle, (d) collaborateurs occupant des postes de direction dans l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) autres collaborateurs (preneurs de risques) ayant une influence significative, (f) autres collaborateurs au même niveau de rémunération que les autres preneurs de risques, dont l'activité a une influence sur le profil de risque de la Société ou du groupe.

Au moins 40 % de la rémunération variable des preneurs de risques sont attribués en différé. En outre, pour les principaux experts en placement, au moins 50 % de la part versée directement et de la part différée sont attribués sous la forme d'actions ou d'instruments basés sur des fonds du groupe DWS. Toutes les composantes différées sont soumises à certaines conditions de performance et d'ajustement afin d'assurer un ajustement adéquat des risques ex post. Si le montant de la rémunération variable est inférieur à 50 000 euros, les preneurs de risques reçoivent la totalité de leur rémunération variable en espèces et sans report.

Synthèse des informations sur les rémunérations de la Société au titre de l'exercice 2025¹⁾

Effectifs en moyenne annuelle (nombre de personnes)	116
Rémunération globale ²⁾	EUR 18 151 675
Rémunération fixe	EUR 14 627 423
Rémunération variable	EUR 3 524 252
dont : intéressement différé	EUR 0
Rémunération globale de la direction générale ³⁾	EUR 1 658 571
Rémunération globale des autres preneurs de risques ⁴⁾	EUR 0
Rémunération globale des collaborateurs assumant des fonctions de contrôle	EUR 2 587 454

¹⁾ Les informations sur la rémunération des délégués auxquels la Société a confié les activités de gestion du portefeuille ou des risques par la Société ne sont pas incluses dans le tableau.

²⁾ Eu égard aux différentes composantes de rémunération conformément aux définitions énoncées dans les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers « ESMA », qui comprennent les paiements ou prestations en espèces (notamment l'argent liquide, les parts, warrants, cotisations de retraite) ou les prestations directes ou indirectes en espèces (notamment les avantages accessoires ou indemnités spéciales pour des véhicules, téléphones mobiles, etc.).

³⁾ La « direction générale » comprend uniquement les membres du directoire de la Société. Le membre du directoire répond à la définition de cadres dirigeants de la Société. Aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié en dehors des membres du directoire.

⁴⁾ Les preneurs de risques identifiés exerçant des fonctions de contrôle figurent sur la ligne « Collaborateurs assumant des fonctions de contrôle ».

Informations sur la rémunération des collaborateurs

DWS Investment GmbH (« la Société ») est une filiale de DWS Group GmbH & Co. KGaA (« DWS KGaA »). En ce qui concerne la structure de son système de rémunération, la Société est soumise aux exigences réglementaires de la cinquième directive relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« directive OPCVM V ») et de la directive relative aux gestionnaires de fonds de placement alternatifs (« directive AIFMD ») ainsi qu'aux lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers (« lignes directrices ESMA ») en matière de bonnes politiques de rémunération.

Politique de rémunération et gouvernance

La politique de rémunération en vigueur à l'échelle du groupe, que la société DWS KGaA a établie pour elle-même et toutes ses filiales (désignées collectivement « le groupe DWS » ou « le groupe »), s'applique à la Société.

Conformément à la structure du groupe, il a été mis en place des comités garants de l'adéquation du système de rémunération ainsi que du respect des exigences réglementaires relatives à la rémunération et compétents pour ce qui est de l'examen de cette dernière.

Ainsi, sous l'égide de la direction de DWS KGaA, le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a été chargé d'élaborer et de concevoir des principes de rémunération durables, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et un contrôle appropriés en matière de rémunération et d'avantages complémentaires pour le groupe.

Le comité de rémunération a en outre été mis en place pour assister le conseil de surveillance de DWS KGaA dans le contrôle de l'adéquation de la structure du système de rémunération destiné à tous les collaborateurs du groupe. À cet effet, il est tenu compte de l'alignement de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de gestion des risques ainsi que de l'impact du système de rémunération sur la gestion des risques, du capital et des liquidités à l'échelle du groupe.

Dans le cadre de l'examen interne annuel au niveau du groupe, il a été déterminé que la structure du système de rémunération est adéquate et qu'il n'existe aucune irrégularité significative.

Structure de rémunération

La rémunération des collaborateurs se compose de la rémunération fixe et de la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les collaborateurs selon leur qualification, leur expérience et leurs compétences ainsi que selon les exigences, l'importance et l'étendue de leur fonction.

La rémunération variable reflète la performance au niveau du groupe et du secteur d'activité ainsi qu'au niveau individuel. En principe, la rémunération variable est composée de deux éléments – la composante DWS et la composante individuelle.

La composante DWS est déterminée sur la base de la réalisation des objectifs selon d'importants ratios de performance au niveau du groupe. Pour l'exercice 2025, ces ratios de performance étaient les suivants : le ratio coûts/revenus ajusté, les apports nets de fonds à long terme et les critères ESG.

La composante individuelle de la rémunération variable prend en compte de nombreux facteurs financiers et non financiers, la proportionnalité au sein du groupe de référence et des critères de rétention des collaborateurs. En cas de contributions négatives au résultat ou de fautes, la rémunération variable peut être réduite en conséquence ou supprimée complètement. Elle n'est en principe accordée et versée que si cela est financièrement viable pour le groupe. Il n'existe aucune garantie pour que la relation de travail en cours donne lieu à une rémunération variable. La rémunération variable n'est garantie que pour les nouvelles embauches dans une mesure très limitée et se limite à la première année de travail.

La stratégie de rémunération consiste à atteindre un équilibre satisfaisant entre la rémunération fixe et la rémunération variable. De ce fait, la rémunération des collaborateurs est alignée avec les intérêts des clients, des investisseurs et des actionnaires ainsi qu'avec les normes sectorielles. Parallèlement, la stratégie de rémunération veille à ce que la rémunération fixe représente un pourcentage suffisamment élevé de la rémunération globale afin de garantir une flexibilité totale au groupe en matière de rémunération variable.

Détermination de la rémunération variable et ajustement des risques adéquat

Le montant total de la rémunération variable est assujéti à des mesures d'ajustement des risques adéquates, dont des ajustements ex ante et ex post. Les méthodes fiables utilisées doivent veiller à ce que la détermination de la rémunération variable reflète la performance ajustée au risque ainsi que le capital et les liquidités du groupe.

L'évaluation de la performance des secteurs d'activités repose sur de nombreux critères. La performance est évaluée selon des objectifs financiers et non financiers sur la base de Balanced Scorecards. La répartition de la rémunération variable entre les secteurs d'infrastructures et les fonctions de contrôle en particulier dépend du résultat global du groupe, et non des résultats des secteurs d'activités contrôlés par celles-ci.

Les principes régissant la détermination de la rémunération variable s'appliquent au niveau des collaborateurs individuels. Ces principes contiennent des informations sur les facteurs et les mesures qui doivent être pris en compte dans les décisions relatives à la rémunération variable individuelle. En font partie, notamment, les rendements de placements, la fidélisation de la clientèle, les considérations à propos de la culture d'entreprise ainsi que les formulations d'objectifs et évaluations des performances dans le cadre de l'approche « Performance globale ». De plus, des indications données par les fonctions de contrôle et les mesures disciplinaires ainsi que leur influence sur la rémunération variable sont prises en compte.

Rémunération durable

La durabilité et les risques liés à la durabilité font partie intégrante de la détermination de la rémunération variable. En conséquence, la politique de rémunération de DWS est en accord avec les critères de durabilité applicables au groupe. Le groupe DWS crée ainsi des incitations comportementales qui favorisent à la fois les intérêts des investisseurs et le succès à long terme de l'entreprise. Les facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés dans la conception de la structure de rémunération.

Rémunération pour l'année 2025

Le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a vérifié la viabilité de la rémunération variable pour 2025 et déterminé que la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe est nettement supérieure aux exigences minimales réglementaires et au seuil de tolérance au risque interne.

Dans le cadre de la rémunération variable octroyée en mars 2026 au titre de l'exercice 2025, la composante DWS a été attribuée sur la base de l'évaluation des ratios de performance définis. Pour 2025, la direction a fixé à 100,0 % le taux de redistribution de la composante DWS.

Système de rémunération des preneurs de risques

La Société a identifié les preneurs de risques selon les exigences réglementaires. Le processus d'identification, qui a été réalisé conformément aux principes du groupe, repose sur une évaluation de l'influence qu'exercent les catégories de collaborateurs suivantes sur le profil de risque de la Société ou d'un fonds géré par celle-ci : (a) direction/direction générale, (b) gestionnaire de portefeuille/des placements, (c) fonctions de contrôle, (d) collaborateurs occupant des postes de direction dans l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) autres collaborateurs (preneurs de risques) ayant une influence significative, (f) autres collaborateurs au même niveau de rémunération que les autres preneurs de risques, dont l'activité a une influence sur le profil de risque de la Société ou du groupe.

Au moins 40 % de la rémunération variable des preneurs de risques sont attribués en différé. En outre, pour les principaux experts en placement, au moins 50 % de la part versée directement et de la part différée sont attribués sous la forme d'actions ou d'instruments basés sur des fonds du groupe DWS. Toutes les composantes différées sont soumises à certaines conditions de performance et d'ajustement afin d'assurer un ajustement adéquat des risques ex post. Si le montant de la rémunération variable est inférieur à 50 000 euros, les preneurs de risques reçoivent la totalité de leur rémunération variable en espèces et sans report.

Synthèse des informations sur les rémunérations de la Société au titre de l'exercice 2025¹⁾

Effectifs en moyenne annuelle (nombre de personnes)	422
Rémunération globale	EUR 95 185 668
Rémunération fixe	EUR 52 593 104
Rémunération variable	EUR 42 592 564
dont : intéressement différé	EUR 0
Rémunération globale de la direction générale ²⁾	EUR 4 439 634
Rémunération globale des autres preneurs de risques	EUR 12 892 273
Rémunération globale des collaborateurs assumant des fonctions de contrôle	EUR 2 570 298

¹⁾ Les informations sur la rémunération des délégués auxquels la Société a confié les activités de gestion du portefeuille ou des risques par la Société ne sont pas incluses dans le tableau.

²⁾ La « direction générale » comprend uniquement les membres de la direction de la Société. La direction répond à la définition de cadres dirigeants de la Société. Aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié en dehors de la direction.

DWS Concept ESG Blue Economy

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d'identification conformément aux dispositions de l'article A

Au cours de la période sous revue, aucune opération de financement sur titres conformément au règlement susmentionné n'a été effectuée.

DWS Concept Kaldemorgen

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d'identification conformément aux dispositions de l'article A

	Prêts de titres	Opérations de pension	Total Return Swaps
Données dans la devise du fonds			
1. Éléments d'actif utilisés			
Absolu	1 884 265 850,76	-	-
En % de l'actif du fonds	6,29 %	-	-
2. Les 10 principales contreparties			
1. Nom	Royal Bank of Canada London Branch BNYM		
Volume brut des opérations ouvertes	550 527 000,00		
État du siège	Royaume-Uni		
2. Nom	Société Générale		
Volume brut des opérations ouvertes	328 551 988,02		
État du siège	France		
3. Nom	BNP Paribas Arbitrage SNC		
Volume brut des opérations ouvertes	273 841 067,25		
État du siège	France		
4. Nom	BNP Paribas S.A.		
Volume brut des opérations ouvertes	240 789 127,00		
État du siège	France		
5. Nom	UBS AG London Branch		
Volume brut des opérations ouvertes	116 161 743,47		
État du siège	Royaume-Uni		
6. Nom	Barclays Bank Ireland PLC EQ		
Volume brut des opérations ouvertes	107 611 398,56		
État du siège	Irlande		
7. Nom	Crédit Agricole CIB S.A.		
Volume brut des opérations ouvertes	101 270 293,60		
État du siège	France		
8. Nom	Natixis S.A.		
Volume brut des opérations ouvertes	47 891 679,36		
État du siège	France		

DWS Concept Kaldemorgen

9. Nom

Volume brut des opérations ouvertes

État du siège

Royal Bank of Canada London Branch		
37 415 374,50		
Royaume-Uni		

10. Nom

Volume brut des opérations ouvertes

État du siège

BofA Securities Europe SA BB		
36 850 840,00		
France		

3. Type(s) de liquidation et de clearing

(p. ex. bilatéral, trilatéral, contrepartie centrale)

bilatéral	-	-
-----------	---	---

4. Opérations ventilées par durée résiduelle (montants absolus)

Moins d'1 jour

Entre 1 jour et 1 semaine

Entre 1 semaine et 1 mois

Entre 1 et 3 mois

Entre 3 mois et 1 an

Plus d'1 an

À durée indéterminée

-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
1 884 265 850,76	-	-

5. Type(s) et qualité(s) des garanties reçues

Avoirs bancaires

Obligations

Actions

Autre(s)

Type(s) :		
-	-	-
318 748 285,50	-	-
1 677 421 199,30	-	-
-	-	-

Qualité(s) :

Des garanties sont fournies au fonds – dès lors que des opérations de pension ou des opérations de gré à gré sur produits dérivés (hors opérations à terme sur devises) sont conclues – dans une des formes suivantes :

- actifs liquides tels que liquidités, dépôts bancaires à court terme, instruments du marché monétaire au sens de la directive 2007/16/CE du 19 mars 2007, lettres de crédit et garanties à première demande émises par des établissements de crédit de premier ordre non liés à la contrepartie, ou obligations émises par un État membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial, quelle que soit leur échéance résiduelle ;

- parts d'un organisme de placement collectif (désigné ci-après par « OPC ») investissant dans des instruments du marché monétaire, calculant une valeur d'inventaire nette quotidienne et disposant d'une notation de type AAA ou équivalente ;

- parts d'un OPCVM investissant essentiellement dans les obligations/actions mentionnées dans les deux tirets suivants ;

- obligations, quelle que soit leur échéance résiduelle, présentant une notation minimale de Investment Grade ;

- actions autorisées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'Union européenne ou autorisées ou négociées sur une place boursière d'un État membre de l'OCDE, dans la mesure où ces actions sont intégrées dans un indice important.

La société de gestion se réserve le droit de restreindre l'admissibilité des garanties susmentionnées.

Par ailleurs, dans des cas exceptionnels, la société de gestion se réserve le droit de s'écarter des critères susmentionnés.

Pour de plus amples informations sur les exigences de garantie, se reporter au prospectus de vente du fonds.

DWS Concept Kaldemorgen

Devise(s) :	6. Devise(s) des garanties reçues		
	AUD, CAD, CHF, DKK, EUR, GBP, JPY, NOK, SEK, USD, ZAR	-	-

7. Garanties ventilées par durée résiduelle (montants absolus)			
Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
À durée indéterminée	1 996 169 484,80	-	-

8. Parts des revenus et coûts (avant régularisation des revenus)			
Part des revenus du fonds			
Absolu	2 772 704,84	-	-
En % des revenus bruts	70,00 %	-	-
Part des coûts du fonds	-	-	-

Part des revenus de la société de gestion			
Absolu	1 109 081,94	-	-
En % des revenus bruts	30,00 %	-	-
Part des coûts de la société de gestion	-	-	-

Part des revenus de tiers			
Absolu	-	-	-
En % des revenus bruts	-	-	-
Part des coûts de tiers	-	-	-

Dans la mesure où le fonds/compartiment a réalisé des opérations de prêt et d'emprunt de titres, il verse 33 % des revenus bruts de ces opérations de prêt et d'emprunt de titres à titre de droits et commissions à la société de gestion et retient 67 % des revenus bruts de ces opérations. Sur ces 33 %, la société de gestion retient 5 % pour ses propres activités de coordination et de surveillance et verse les frais directs (par exemple, les frais de transaction et les frais de gestion de garanties) à des fournisseurs de services externes. Le solde (déduction faite des frais de la société de gestion et des frais directs) est versé à DWS Investment GmbH pour le soutien apporté à la société de gestion dans le cadre du montage, de la préparation et de la réalisation d'opérations de prêt et d'emprunt de titres.

Concernant les simples opérations de pension (dans la mesure où elles sont autorisées), c'est-à-dire les opérations qui ne servent pas à l'investissement de garanties en espèces reçues dans le cadre d'une opération de prêt et d'emprunt de titres ou d'une opération de pension, le fonds / compartiment retient 100 % des revenus bruts, déduction faite des frais de transaction qu'il verse à titre de frais directs à un fournisseur de services externe.

La société de gestion est une société liée de DWS Investment GmbH.

Dans la mesure où le fonds/compartiment a réalisé des opérations de pension, il ne s'agit actuellement dans ce cas que de simples opérations de pension, et non d'autres types d'opérations de pension. S'il convient de faire usage de la possibilité d'utiliser d'autres types d'opérations de pension, le prospectus de vente sera modifié en conséquence. Le fonds/compartiment versera alors jusqu'à 33 % des revenus bruts des opérations de pension à titre de droits et commissions à la société de gestion et retiendra au moins 67 % des revenus bruts de ces opérations. Sur ces 33 % au maximum, la société de gestion retiendra 5 % pour ses propres activités de coordination et de surveillance et versera les frais directs (par exemple, les frais de transaction et les frais de gestion de garanties) à des fournisseurs de services externes. Le solde (déduction faite des frais de la société de gestion et des frais directs) sera versé à DWS Investment GmbH pour le soutien apporté à la société de gestion dans le cadre du montage, de la préparation et de la réalisation d'opérations de pension.

9. Revenus attribuables au fonds, tirés du réinvestissement de garanties en espèces, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps			
Absolu	-	-	-

DWS Concept Kaldemorgen

		10. Titres prêtés en % de l'ensemble des éléments d'actif du fonds pouvant être transférés	
Total		1 884 265 850,76	
Part		13,59 %	
		11. Les 10 principaux émetteurs, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps	
1. Nom		Gemeinsame Deutsche Bundeslaender	
Volume des garanties reçues (absolu)		72 806 712,75	
2. Nom		Republic of Austria Government Bond	
Volume des garanties reçues (absolu)		61 529 713,13	
3. Nom		NVIDIA Corp.	
Volume des garanties reçues (absolu)		54 626 486,96	
4. Nom		Alphabet, Inc.	
Volume des garanties reçues (absolu)		52 874 389,66	
5. Nom		Microsoft Corp.	
Volume des garanties reçues (absolu)		52 663 288,53	
6. Nom		Agence Francaise de Developpement EPIC	
Volume des garanties reçues (absolu)		51 685 111,83	
7. Nom		Netherlands Government Bond	
Volume des garanties reçues (absolu)		48 260 229,12	
8. Nom		Broadcom, Inc.	
Volume des garanties reçues (absolu)		47 693 569,11	
9. Nom		UniCredit SpA	
Volume des garanties reçues (absolu)		47 653 417,44	
10. Nom		Coca-Cola Co/The	
Volume des garanties reçues (absolu)		45 182 420,58	
		12. Garanties réinvesties en % des garanties reçues, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps	
Part			-

DWS Concept Kaldemorgen

13. Type de garde de garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps (en % de toutes les garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps)		
Comptes/dépôts spéciaux	Non applicable, car aucune garantie n'a été octroyée dans le cadre des opérations de prêts de titres.	-
Comptes collectifs/dépôts		-
Autres comptes/dépôts		-
Le type de garde détermine le bénéficiaire		-
14. Dépositaire/teneur de compte de garanties reçues dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps		
Nombre total de conservateurs/ teneurs de compte	1	-
1. Nom	State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg	
Montant détenu en absolu	1 996 169 484,80	
2. Nom		
Montant détenu en absolu		

DWS Concept Platow

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d'identification conformément aux dispositions de l'article A

Au cours de la période sous revue, aucune opération de financement sur titres conformément au règlement susmentionné n'a été effectuée.

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1 du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : DWS Concept ESG Blue Economy
Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 254900I5KDSB46XL7O09

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____%	☒ Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 29,49 % d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce compartiment a promu les caractéristiques environnementales et sociales par la prise en compte générale des critères ESG, en excluant par exemple les investissements dans les entreprises les moins bien notées en termes de controverses liées aux normes internationales, les émetteurs les moins bien notés en termes d'aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance par rapport à leur groupe de référence et/ou les investissements dans des entreprises dont l'activité dans des secteurs controversés dépasse un certain seuil de chiffre d'affaires.

De plus, ce compartiment mettait en avant certaines caractéristiques environnementales liées à la « Blue Economy », en classant les entreprises comme fournisseurs de solutions ou candidats à la transition. Le lien avec le secteur de la Blue Economy ne devait pas être interprété comme une référence à une Blue Economy durable.

En outre, ce compartiment a promu une part d'investissements durables conformément à l'article 2, paragraphe 17, du règlement relatif aux obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

Ce compartiment n'a pas déterminé d'indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues.

Aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues ainsi que la durabilité des investissements ont été évaluées au moyen de la méthodologie d'évaluation ESG interne à DWS, décrite plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ». La méthodologie comprenait différentes approches d'évaluation, qui ont été utilisées comme indicateurs de durabilité pour évaluer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues. Il s'agissait notamment des éléments suivants :

- **Évaluation des controverses liées aux normes** : Indicateur pour déterminer dans quelle mesure une entreprise était confrontée à des controverses sur les standards internationaux en rapport avec les normes. Performance : Pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Évaluation de la qualité ESG** : Indicateur de comparaison des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance d'un émetteur par rapport à son groupe de référence. Performance : Pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Statut Freedom House** : Indicateur pour les libertés politiques et civiles d'un pays. Performance : Pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Exposition à des secteurs controversés** : Indicateur de la mesure dans laquelle une entreprise était active dans des secteurs controversés. Performance : 0 %
- **Engagement auprès des fournisseurs de solutions et des candidats à la transition dans le secteur de la Blue Economy**
Performance : 99,59 %
- **Participation dans des entreprises soumises aux critères d'exclusion applicables aux indices de référence « accord de Paris » de l'Union** conformément à l'article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission (« Exclusions PAB »). Performance : Pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Évaluation de la durabilité des investissements** : Indicateur de la mesure de la part des investissements durables conformément à l'article 2, paragraphe 17, du règlement SFDR. Performance : 29,49 %

Une description des éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, y compris les critères d'exclusion, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les actifs remplissaient les caractéristiques environnementales et/ou sociales définies (y compris les seuils de chiffre d'affaires définis pour les exclusions), peuvent être consultés dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Cette section contient des informations plus détaillées sur les indicateurs de durabilité.

Pour calculer les indicateurs de durabilité, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues au niveau du portefeuille a été mesurée l'année précédente à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

DWS Concept ESG Blue Economy

Indicateurs Performance 30 décembre 2024 29 décembre 2023 30 décembre 2022

Indicateurs de durabilité

Nombre d'émetteurs « engagés » dans la Blue Economy	-	5,00	6,00	% des actifs du portefeuille
Engagement dans la Blue Economy	83,69	96,70	90,90	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	-	
Évaluation de la qualité ESG A	-	-	44,07	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG B	-	-	42,90	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG C	-	-	6,50	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG D	-	-	5,92	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	-	
Évaluation du risque climatique et de transition A	-	-	5,12	% des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition B	-	-	10,61	% des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition C	-	-	28,99	% des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition D	-	-	54,24	% des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition E	-	-	0,44	% des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Investissements durables	31,53	33,60	27,97	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	-	
Évaluation de la norme A	-	-	36,38	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme B	-	-	35,60	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme C	-	-	14,65	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme D	-	-	12,77	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	-	
Évaluation de la liberté souveraine A	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine B	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine C	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Pacte mondial des Nations unies	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	-	
Énergie nucléaire C	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Énergie nucléaire D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Énergie nucléaire E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Énergie nucléaire F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Exposition à des domaines d'activité controversés	0,00	0,00	-	% des actifs du portefeuille
Jeux de hasard C	-	-	0,69	% des actifs du portefeuille
Jeux de hasard D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Jeux de hasard E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Jeux de hasard F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Charbon C	-	-	8,16	% des actifs du portefeuille
Charbon D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille

Exposition à des secteurs controversés

Indicateurs Performance	30 décembre 2024	29 décembre 2023	30 décembre 2022	
Charbon E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Charbon F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Pornographie C	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Pornographie D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Pornographie E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Pornographie F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement C	-	-	9,03	% des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Tabac C	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Tabac D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Tabac E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Tabac F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles C	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Sables bitumineux C	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Sables bitumineux D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Sables bitumineux E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Sables bitumineux F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Exposition à des armes controversées				
Munitions à uranium appauvri C	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel C	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Armes nucléaires C	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Armes nucléaires D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Armes nucléaires E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Armes nucléaires F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Exposition à des armes controversées	0,00	0,00	-	% des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation C	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille

La présentation des indicateurs de durabilité a été revue par rapport au rapport de l'année précédente. La méthodologie d'évaluation est restée inchangée. Pour plus d'informations sur les indicateurs de durabilité actuellement en vigueur, veuillez consulter la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Des informations sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impacts) sont disponibles dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

Échelle d'évaluation ESG DWS

Dans les approches d'évaluation suivantes, les actifs ont reçu une note sur six possibles, A étant la meilleure note et F la plus mauvaise.

Critère	Secteurs controversés *(1)	Armes controversées	Évaluation de la norme *(6)	Évaluation de la qualité ESG	Évaluation des ODD	Évaluation du risque climatique et de transition
A	Aucun lien avec les secteurs « controversés »	Aucun lien avec les armes controversées	Aucun problème	Véritable précurseur ESG (≥ 87,5 points ESG)	Véritable contributeur ODD (≥ 87,5 points ODD)	Véritable précurseur (≥ 87,5 points)
B	Lien éloigné	Lien éloigné / uniquement supposé	Problèmes minimes	Précurseur ESG (75-87,5 points ESG)	Contributeur ODD (75 - 87,5 points ODD)	Solutions climatiques (75-87,5 points)
C	0 % - 5 %	Double usage *(2)	Problèmes	Milieu de tableau supérieur ESG (50 - 75 points ESG)	Milieu de tableau supérieur ODD (50 - 75 points ODD)	Risque contrôlé (50-75 points)
D	5 % - 10 % (Charbon : 5 % - 10 %)	Propriété *(3) / mère *(4)	Problèmes plus graves	Milieu de tableau ESG (25 - 50 points ESG)	Milieu de tableau ODD (25 - 50 points ODD)	Risque modéré (25-50 points)
E	10 % - 25 % (Charbon : 15 % - 25 %)	Fabricant d'un composant *(5)	Problèmes graves ou niveau le plus élevé avec réévaluation *(7)	Retardataire ESG (12,5-25 points ESG)	Opposant ODD (12,5-25 points ODD)	Risque élevé (12,5-25 points)
F	≥ 25 %	Fabricant d'armes	Niveau le plus élevé / Violation du Pacte mondial des Nations unies *(8)	Véritable retardataire ESG (0-12,5 points ESG)	Opposant ODD significatif (0 - 12,5 points ODD)	Risque extrême (0-12,5 points)

*(1) Seuils de chiffre d'affaires/produits selon le schéma standard (granularité plus élevée disponible/les seuils peuvent être définis individuellement).

*(2) Entrent par exemple dans cette catégorie les systèmes porteurs d'armes tels que les avions de combat qui, outre les armes controversées, portent également des armes non controversées.

*(3) Plus de 20 % de fonds propres.

*(4) La société mère impliquée dans des armes de niveau E/F détient plus de 50 % de fonds propres.

*(5) Composants à usage unique.

*(6) Y compris les controverses de l'OIT ainsi que la gestion d'entreprise et les problèmes de produits.

*(7) Dans le cadre de l'évaluation continue, la société DWS tient compte de la/des violation(s) des normes internationales - observée(s) à l'aide des données des fournisseurs de données ESG - mais aussi des erreurs éventuelles des fournisseurs de données ESG, de l'évolution future attendue de ces violations ainsi que de la volonté de l'émetteur d'engager un dialogue sur les décisions de l'entreprise en la matière.

*(8) Une évaluation de niveau F peut être considérée comme une violation confirmée du Pacte mondial des Nations unies, en particulier une violation intentionnelle/structurelle au sein de l'entreprise.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Les investissements durables ont contribué (i) à au moins un des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies qui ont des objectifs environnementaux et/ou sociaux, tels que l'éradication de la pauvreté et de la faim, la bonne santé et le bien-être, l'éducation de qualité, l'égalité entre les sexes, l'eau propre et l'assainissement, l'énergie propre et d'un coût abordable, le travail décent et la croissance économique, la réduction des inégalités, les villes et communautés durables, la consommation et la production responsables, les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, la vie aquatique et/ou la vie terrestre, et/ou (ii) à au moins un autre objectif environnemental, tel que l'adaptation au changement climatique, l'atténuation du changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources hydriques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution et/ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes (tels que définis dans la taxinomie de l'UE).]

L'ampleur de la contribution à chaque objectif d'investissement durable a varié en fonction des investissements réels dans le portefeuille.

La société DWS a déterminé sa contribution à un objectif d'investissement durable sur la base de sa propre évaluation de la durabilité des investissements, qui utilisait les données d'un ou plusieurs fournisseurs de données ESG, des sources publiques et/ou des évaluations internes. La contribution positive d'un investissement à un objectif environnemental et/ou social était mesurée en fonction du chiffre d'affaires qu'une entreprise réalisait grâce aux activités économiques réelles qui apportaient cette contribution (approche basée sur l'activité). Lorsqu'une contribution positive était constatée, l'investissement était considéré comme durable si l'émetteur obtenait un résultat positif à l'évaluation DNSH (Do No Significant Harm - Ne pas causer de préjudice important) et si l'entreprise mettait en œuvre des pratiques de bonne gouvernance.

La part des investissements durables au sens de l'article 2, paragraphe 17, du règlement SFDR dans le portefeuille était ainsi calculée proportionnellement aux activités économiques des émetteurs considérées comme durables (approche basée sur l'activité). Par dérogation à ce qui précède, dans le cas d'obligations avec utilisation du produit classées comme investissements durables, la valeur de l'ensemble de l'obligation était prise en compte dans la part d'investissements durables du portefeuille.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables dans lesquels le compartiment a investi étaient évalués afin de s'assurer qu'ils ne causaient pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social. Pour ce faire, les indicateurs décrits ci-dessous étaient pris en compte pour les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (selon leur pertinence). Si un préjudice important était constaté, l'investissement ne pouvait pas être considéré comme durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

L'évaluation de la durabilité des investissements intégrait systématiquement les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (par ordre de pertinence) du tableau 1 ainsi que les indicateurs pertinents stipulés aux tableaux 2 et 3 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR. En tenant compte de ces principales incidences négatives, la société DWS a fixé des seuils quantitatifs et/ou des valeurs qualitatives permettant de déterminer si les objectifs d'investissement durable environnementaux ou sociaux étaient sensiblement affectés. Ces valeurs ont été établies sur la base de différents facteurs externes et internes, tels que la disponibilité des données ou l'évolution du marché et ont pu être adaptées au fil du temps.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La conformité des investissements durables avec, entre autres, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme était évaluée au moyen de l'évaluation des controverses liées aux normes (comme expliqué plus en détail ci-dessous). Les entreprises présentant la note la plus mauvaise concernant les controverses liées aux normes, c'est-à-dire « F », étaient exclues en tant que placement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le compartiment a pris en compte les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement sur les obligations de publication d'informations :

- Émissions de gaz à effet de serre (GES) (n° 1)
- Empreinte carbone (n° 2)
- Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (n° 3)
- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4)
- Rejets dans l'eau (n° 8)
- Proportion de déchets dangereux et de déchets radioactifs
- Violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10)
- Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques ou armes biologiques) (n° 14)

Indicateurs	Description	Performance
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAII - 01. Émissions de GES	Total de la valeur actuelle des investissements de l'entreprise i, divisé par la valeur de l'entreprise détenue et multiplié par les émissions de GES de l'entreprise incluses dans le Scope 1+2+3.	108 699,38 tonnes d'émissions de carbone
PAII - 02. Empreinte carbone - EUR	L'empreinte carbone est exprimée en tonnes d'émissions de carbone par million d'euros investis. Les émissions de carbone d'un émetteur sont normalisées par la valeur de son entreprise, y compris ses liquidités (EVIC).	680,79 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 03. Intensité de carbone	Intensité de carbone moyenne pondérée Scope 1+2+3	883,83 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,41 % des actifs du portefeuille
PAII - 08. Rejets dans l'eau	Eaux usées rejetées dans les eaux de surface (en tonnes) à la suite d'activités industrielles ou de production.	2,04 tonnes / million d'euros
PAII - 09. Ratio de déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les entreprises détenues, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,69 tonne / million d'euros
PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 % des actifs du portefeuille
PAII - 14. Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés exposées à la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et biologiques)	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 30 décembre 2025

Les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des données contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent principalement sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas de données sur les PAII individuelles pour des titres individuels ou leurs émetteurs, soit parce qu'aucune donnée n'est disponible, soit parce que le PAII ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre concerné, ces titres ou émetteurs ne sont pas inclus dans le calcul du PAII. Pour les investissements dans des fonds cibles, un examen (« look-through ») des portefeuilles des fonds cibles est effectué, pour autant que les données correspondantes soient disponibles. La méthode de calcul de chaque indicateur PAI peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement des titres de certains types d'instruments (comme les produits dérivés) ou de clarifications réglementaires.

En outre, une amélioration de la disponibilité des données peut avoir un impact sur les PAII déclarés au cours des périodes sous revue ultérieures.

Pour calculer les PAII, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

DWS Concept ESG Blue Economy

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
Prysmian	C - Industrie manufacturière	5,7 %	Italie
Waste Connections	E - Approvisionnement en eau, traitement des eaux usées et des déchets et dépollution	5,1 %	Canada
Nexans	C - Industrie manufacturière	5,0 %	France
Xylem	C - Industrie manufacturière	4,8 %	États-Unis
Bureau Veritas	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4,8 %	France
Konecranes	C - Industrie manufacturière	4,6 %	Finlande
Mowi	A - Agriculture, sylviculture et pêche	4,4 %	Norvège
Arcadis	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4,4 %	Pays-Bas
Intertek Group	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4,0 %	Royaume-Uni
Veolia Environnement	N - Activités de services administratifs et de soutien	4,0 %	France
Waste Management Inc.	E - Approvisionnement en eau, traitement des eaux usées et des déchets et dépollution	3,9 %	États-Unis
Fugro	K - Activités financières et d'assurance	3,1 %	Pays-Bas
Tetra Tech	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,1 %	États-Unis
Coca-Cola Europacific Partners	C - Industrie manufacturière	2,6 %	Royaume-Uni
Nextpower	NA - Autres	2,6 %	États-Unis

pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 décembre 2025

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande part des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés au développement durable s'élevait à 97,94 % des actifs du portefeuille à la date de référence.

Proportion d'investissements liés au développement durable les années précédentes :

30 décembre 2024 : 95,72 %

29 décembre 2023 : 97,31 %

30 décembre 2022 : 99,13 %

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

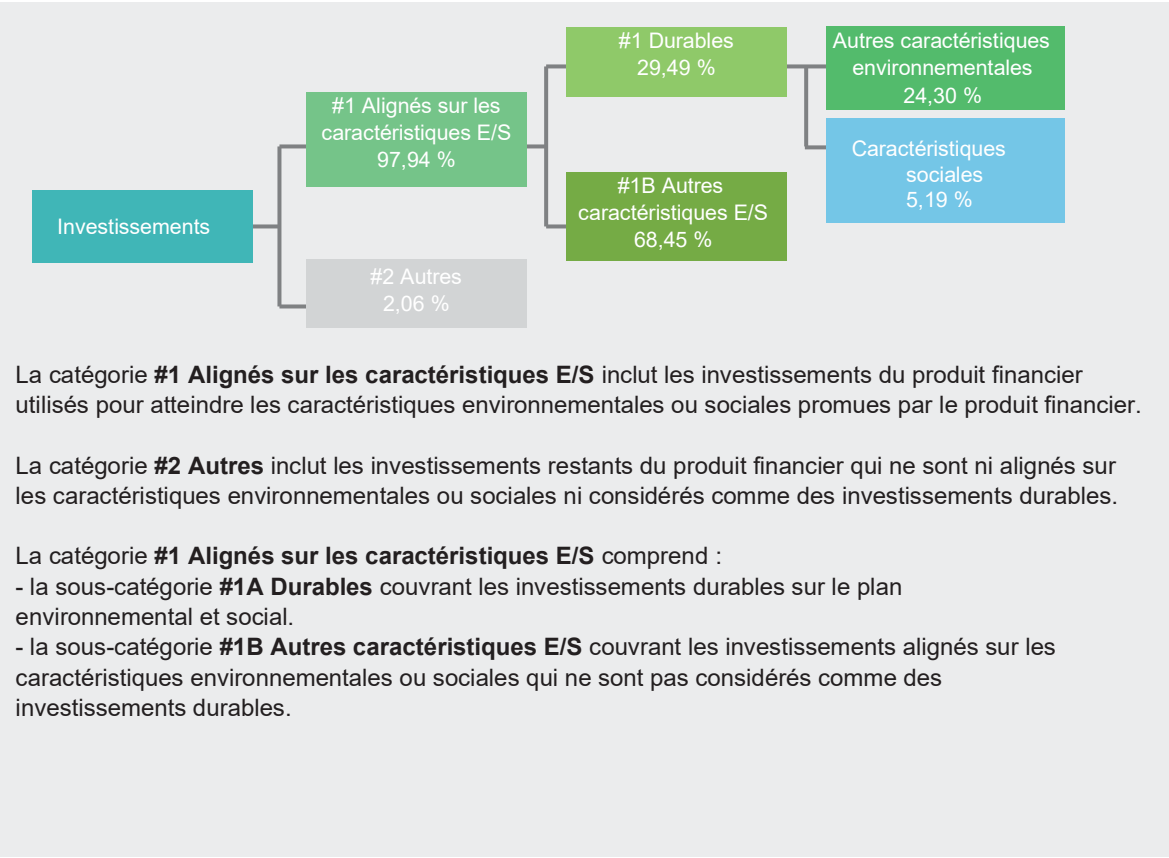
Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce compartiment a investi 97,94 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Au sein de cette catégorie, 29,49 % des actifs du compartiment remplissaient les critères pour être considérés comme des investissements durables (#1A Durables).

Sur ce total, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE était de 24,30 % de l'actif net du compartiment et la part des investissements durables sur le plan social de 5,19 % de l'actif net du compartiment. La part réelle des investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE et des investissements durables sur le plan social dépendait de la situation du marché et de l'univers d'investissement disponible.

2,06 % de l'actif net du compartiment pouvait être investi dans des investissements qui n'étaient pas évalués selon la méthodologie d'évaluation ESG ou pour lesquels il n'existait pas de couverture complète des données ESG (#2 Autres), comme indiqué plus en détail dans la section « Quels investissements étaient inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ? ».

Pour une présentation plus détaillée de la répartition exacte du portefeuille de ce compartiment, veuillez vous référer à la Partie Spécifique du prospectus de vente.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

- La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
 - la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DWS Concept ESG Blue Economy

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
A	Agriculture, sylviculture et pêche	8,0 %
C	Industrie manufacturière	37,4 %
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	6,1 %
E	Approvisionnement en eau, traitement des eaux usées et des déchets et dépollution	10,0 %
H	Transports et entreposage	3,9 %
K	Activités financières et d'assurance	1,0 %

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	21,3 %
N	Activités de services administratifs et de soutien	6,4 %
NA	Autres	5,9 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		0,4 %

Situation au : 30 décembre 2025

 Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment ne s'est pas engagé à viser un pourcentage d'investissements écologiquement durables selon la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la proportion d'investissements durables conformément à la taxinomie de l'UE s'élevait à 0 % de l'actif net du compartiment. Toutefois, certaines activités économiques sous-jacentes aux placements pouvaient être conformes à la taxinomie de l'UE.

En ce qui concerne l'alignement sur la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de carbone d'ici fin 2035. Les critères relatifs à l'**énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

☐ Oui :

☐ En gaz fossile

☐ En énergie nucléaire

☒ Non

Le compartiment ne tenait pas compte de l'alignement sur la taxinomie des entreprises actives dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire.

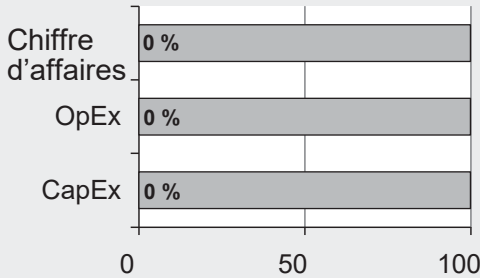
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont alignées sur la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues en portefeuille.

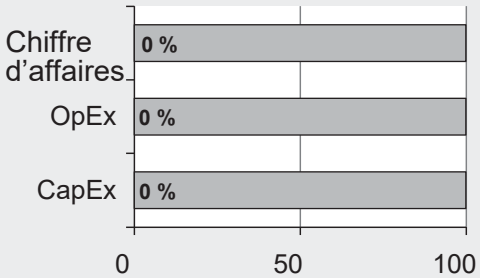
Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***



Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

Ce graphique représente 100 % de l'ensemble des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment ne s'est pas engagé à un pourcentage d'investissement dans des activités transitoires et des activités habilitantes.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxonomique), s'élevait au cours de la période de référence actuelle et précédente à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été alignés sur un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables non alignés sur la taxinomie de l'UE était de 24,30 % de l'actif net du compartiment.

Les années précédentes, cette proportion était de :

Période sous revue	Investissements durables (total)	avec objectif environnemental	durable sur le plan social
30 décembre 2024	31,53 %	27,35 %	4,18 %
29 décembre 2023	33,60 %	29,92 %	3,68 %
30 décembre 2022	27,97 %	--	--



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social était de 5,19 % de l'actif net du compartiment.

Les années précédentes, cette proportion était de :

Période sous revue	Investissements durables (total)	avec objectif environnemental	durable sur le plan social
30 décembre 2024	31,53 %	27,35 %	4,18 %
29 décembre 2023	33,60 %	29,92 %	3,68 %
30 décembre 2022	27,97 %	--	--



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Au moins 97,94 % de l'actif net du compartiment étaient conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). 2,06 % de l'actif net du compartiment a été investi dans des placements pour lesquels la méthodologie d'évaluation ESG n'était pas applicable ou pour lesquels une couverture complète des données ESG n'était pas disponible (#2 Autres). Une couverture complète des données ESG était nécessaire pour évaluer les participations directes dans les entreprises en termes de pratiques de bonne gouvernance et d'exclusions PAB.

Les investissements sous « #2 Autres » pouvaient comprendre toutes les classes d'actifs prévues dans la politique d'investissement concernée, comme les dépôts auprès d'établissements de crédit et les produits dérivés. Ces placements pouvaient être utilisés par l'équipe de gestion du portefeuille pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification des risques, de liquidité et de couverture.

Les investissements du compartiment qui relevaient de la rubrique « #2 Autres » ne tenaient pas compte, ou seulement partiellement, des mesures minimales de protection écologique ou sociale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce compartiment a suivi une stratégie obligataire comme stratégie d'investissement principale. Au moins 80 % de la valeur nette d'inventaire du compartiment ont été investis dans le monde entier dans des actions d'émetteurs qui, selon les critères de recherche qualitatifs internes de DWS, ont un lien avec la « Blue Economy ».

En ce qui concerne la répartition du portefeuille du compartiment, le terme « Blue Economy » désignait les entreprises exerçant des activités économiques terrestres ou maritimes ayant un lien direct ou indirect avec les écosystèmes marins. La classification de ces entreprises a été effectuée indépendamment de la part de leur chiffre d'affaires réalisée dans la Blue Economy. Le lien du compartiment avec la Blue Economy ne devait pas être interprété comme une référence à une Blue Economy durable. Jusqu'à 20 % des actifs du compartiment pouvaient être investis dans des dépôts à court terme, des instruments du marché monétaire et des avoirs auprès d'établissements de crédit, et jusqu'à 10 % dans des fonds du marché monétaire.

Pour plus d'informations sur la stratégie d'investissement principale, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente.

97,94 % de l'actif net du compartiment ont été investis dans des investissements qui respectaient les caractéristiques environnementales et sociales promues décrites dans les sections suivantes. La conformité du portefeuille avec les éléments contraignants de la stratégie d'investissement pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues ainsi que le respect des exclusions PAB ont été contrôlés en permanence dans le cadre du suivi des directives de placement du fonds.

Méthodologie d'évaluation ESG

Le compartiment visait à atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues en évaluant les investissements potentiels, indépendamment de leurs perspectives de réussite économique, à l'aide d'une méthodologie d'évaluation ESG interne et en appliquant des critères d'exclusion sur la base de cette évaluation.

La méthodologie d'évaluation ESG a utilisé un outil logiciel spécifique qui utilisait les données d'un ou de plusieurs fournisseurs de données ESG, des sources publiques et/ou des évaluations internes afin de déterminer des évaluations globales dérivées de ces données. La méthodologie utilisée pour déterminer ces évaluations globales pouvait reposer sur différentes approches. Il était par exemple possible de donner la priorité à un fournisseur de données particulier. Alternativement, l'évaluation pouvait se baser sur la valeur la plus mauvaise (principe « Worst of ») ou sur une approche moyenne. Les évaluations internes pouvaient prendre en compte des facteurs tels que les évolutions ESG futures attendues d'un émetteur, la plausibilité des données en rapport aux événements passés ou futurs, la volonté de dialogue sur les questions ESG et/ou les décisions spécifiques à une entreprise en matière d'ESG. En outre, les évaluations ESG internes pour les entreprises dans lesquelles il était prévu d'investir pouvaient tenir compte de la pertinence des critères d'exclusion pour le secteur de marché de l'entreprise.

L'outil logiciel spécifique a utilisé, entre autres, les approches suivantes pour évaluer la conformité aux caractéristiques ESG annoncées et pour déterminer si les entreprises dans lesquelles l'investissement était réalisé appliquaient des pratiques de bonne gouvernance. Les approches d'évaluation comprenaient par exemple l'application d'exclusions sur la base du chiffre d'affaires généré par des secteurs controversés ou sur la base de la participation dans ces secteurs controversés. Dans certaines approches d'évaluation, les émetteurs recevaient une note sur six possibles sur une échelle allant de « A » (meilleure note) à « F » (pire note). Si l'une des approches d'évaluation conduisait à l'exclusion d'un émetteur, le compartiment ne pouvait pas investir dans cet émetteur.

Selon l'univers d'investissement, la composition du portefeuille et le positionnement dans certains secteurs, les approches d'évaluation décrites ci-dessous pouvaient être plus ou moins pertinentes, ce qui se reflète dans le nombre d'émetteurs effectivement exclus.

• Exclusions PAB

Conformément à la législation en vigueur, le compartiment a appliqué des exclusions PAB et exclu les entreprises suivantes :

- a. les entreprises impliquées dans des armes controversées (production ou vente de mines antipersonnel, de munitions à fragmentation, d'armes chimiques et d'armes biologiques), évaluées dans le cadre de l'évaluation de la « participation à des armes controversées », comme décrit ci-dessous ;
- b. les entreprises exposées à la culture et la production de tabac ;
- c. les entreprises qui violaient les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (évalués dans le cadre de « l'évaluation des controverses liées aux normes », comme décrit ci-dessous) ;
- d. les entreprises qui tiraient au moins 1 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite ;
- e. les entreprises qui tiraient au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles liquides ;
- f. les entreprises qui tiraient au moins 50 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de combustibles gazeux ;
- g. les entreprises qui tiraient au moins 50 % de leur chiffre d'affaires dans la production d'électricité avec une intensité de GES supérieure à 100 g CO₂e/kWh.

Les exclusions PAB n'ont notamment pas été appliquées aux dépôts à vue auprès d'établissements de crédit ni à certains produits dérivés. L'étendue de l'application des exclusions PAB au niveau des obligations avec utilisation du produit a été décrite dans la section « Évaluation des obligations avec utilisation du produit » ci-dessous.

• Évaluation des controverses liées aux normes

L'évaluation des controverses liées aux normes consistait à évaluer le comportement des entreprises par rapport aux normes internationales généralement reconnues et aux principes de conduite responsable des affaires, notamment les principes du Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs des Nations unies, les normes de l'Organisation internationale du travail et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Ces normes et principes traitaient, entre autres, des violations des droits de l'homme, des violations des droits des travailleurs, du travail des enfants ou du travail forcé, des impacts négatifs sur l'environnement et de la conduite éthique des affaires. L'évaluation des controverses liées aux normes évaluait les violations rapportées des normes internationales susmentionnées. Les entreprises présentant la note la plus mauvaise concernant les controverses liées aux normes, c'est-à-dire « F », étaient exclues en tant que placement.

• Évaluation de la qualité ESG

L'évaluation DWS de la qualité ESG a fait une distinction entre les investissements dans les entreprises et les investissements dans les émetteurs souverains.

Pour les entreprises, l'évaluation de la qualité ESG permettait une évaluation relative à leur groupe de référence (comparaison avec un groupe de pairs) basée sur une évaluation ESG globale, par exemple en ce qui concerne la gestion des changements environnementaux, la sécurité des produits, la gestion des collaborateurs ou l'éthique d'entreprise. Le groupe de référence pour les entreprises provenait du même secteur économique. Les entreprises les mieux notées dans ce groupe de référence ont reçu une note plus élevée, tandis que les entreprises les moins bien notées ont reçu une note plus basse. Les entreprises présentant la note la plus mauvaise, c'est-à-dire « F », étaient exclues en tant que placement.

Pour les émetteurs souverains, l'évaluation de la qualité ESG a conduit à une évaluation relative à leur groupe de référence, en tenant compte de critères environnementaux et sociaux ainsi que d'indicateurs de bonne gouvernance. Il s'agissait par exemple du système politique, de l'existence d'institutions et de l'État de droit. Les émetteurs souverains présentant la note la plus mauvaise, c'est-à-dire « F », étaient exclus en tant que placement.

• Statut Freedom House

Freedom House est une organisation internationale non gouvernementale qui classe les pays en fonction de leur degré de liberté politique et de leurs droits civils. Sur la base du statut Freedom House, les pays considérés comme « non libres » étaient exclus de l'investissement.

• Exposition à des secteurs controversés

Les entreprises actives dans certains secteurs économiques et participant à des activités commerciales dans des domaines controversés (« secteurs controversés ») étaient exclues comme suit, en fonction de la part du chiffre d'affaires total que les entreprises réalisaient dans des secteurs controversés :

- a. Fabrication de produits et/ou fourniture de services dans l'industrie de l'armement : 5 % ou plus
- b. Fabrication et/ou distribution d'armes de poing ou de munitions civiles : 5 % ou plus
- c. Fabrication de produits et/ou fourniture de services pour l'industrie du jeu : 5 % ou plus
- c. Production de divertissements pour adultes : 5 % ou plus
- d. Production d'huile de palme : 5 % ou plus
- e. Production d'électricité d'origine nucléaire et/ou extraction de l'uranium et/ou enrichissement de l'uranium : 5 % ou plus
- f. Production non conventionnelle de pétrole brut et/ou de gaz naturel (y compris sables bitumineux, schistes bitumineux/gaz de schiste, forages dans l'Arctique) : plus de 0 %.
- g. les entreprises dont 25 % ou plus du chiffre d'affaires provenaient de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à base de charbon thermique, ainsi que les entreprises ayant des projets d'expansion dans le domaine du charbon thermique, comme l'extraction, la production ou l'utilisation de charbon supplémentaires. Les entreprises ayant des projets d'expansion dans le domaine du charbon thermique étaient exclues à l'aide d'une méthodologie d'enquête interne.

Étaient également exclues les entreprises impliquées dans la fabrication ou la distribution d'armes nucléaires ou de composants clés d'armes nucléaires. Les participations au sein d'une structure de groupe pouvaient être prises en compte.

• Exposition à des armes controversées

Les entreprises étaient exclues si elles étaient identifiées comme étant impliquées dans la fabrication ou la distribution d'armes controversées ou de composants clés d'armes controversées ou dans d'autres activités spécifiques liées à celles-ci (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et biologiques, armes à laser aveuglantes, armes à munitions à fragmentation non détectables, armes/munitions à uranium appauvri et/ou armes incendiaires au phosphore blanc). Pour les exclusions, il était en outre possible de tenir compte des participations au sein d'une structure de groupe.

• Engagement auprès des fournisseurs de solutions et des candidats à la transition dans le secteur de la Blue Economy

Parmi les entreprises sélectionnées par l'équipe de gestion du compartiment qui, selon les critères de recherche qualitative internes de DWS, opéraient dans le secteur de la « Blue Economy », l'équipe de gestion a identifié celles qui constituaient des fournisseurs de solutions ou des candidats à la transition, indépendamment de la part de leur chiffre d'affaires réalisée dans ces domaines. Les fournisseurs de solutions et les candidats à la transition devaient représenter au moins 80 % de la valeur nette d'inventaire du compartiment.

- Les fournisseurs de solutions proposaient des produits ou des services susceptibles de contribuer à la restauration, à la protection ou à la préservation de l'écosystème marin. Il s'agissait par exemple d'entreprises issues des secteurs de l'économie circulaire (par exemple, le recyclage, le traitement des eaux usées) et des technologies liées aux énergies renouvelables (par exemple, l'énergie solaire). Outre la classification en tant que fournisseur de solutions, l'équipe de gestion du compartiment a procédé à un examen visant à exclure les entreprises se livrant à des activités préjudiciables.

- Les candidats à la transition utilisaient les océans comme ressources pour leurs produits ou services et/ou pouvaient avoir un impact négatif sur l'écosystème marin, mais avaient signalé leur volonté de réduire ces impacts négatifs (par exemple, leurs émissions de GES). Parmi les candidats à la transition figuraient, par exemple, des entreprises des secteurs de l'aquaculture et de la pêche, du transport maritime international et des ports, ainsi que du tourisme maritime, qui ont été sélectionnées selon les principes suivants :

i. Directives de l'UNEP FI

Les directives de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI) ont servi de base pour identifier les candidats potentiels à la transition dans la Blue Economy. Ces directives définissent les risques d'effets néfastes sur l'écosystème marin et formulent des recommandations d'action correspondantes.

Les candidats à la transition ont été sélectionnés en tenant compte de la liste des exclusions recommandées par l'UNEP FI pour le financement d'une Blue Economy durable. Cette liste comprend un aperçu des activités qui, en raison de leurs effets néfastes et des risques élevés qu'elles présentent pour les mers, ne devraient pas être financées, telles que l'utilisation excessive de produits chimiques interdits ou nocifs, de substances antimicrobiennes ou de pesticides dans le secteur de l'aquaculture, ou encore l'élimination inappropriée des déchets dans le secteur maritime (« examen des critères d'exclusion »). Si l'examen des critères d'exclusion a révélé que le comportement d'une entreprise justifiait l'une des exclusions recommandées, cette entreprise a été exclue au préalable de l'univers d'investissement du compartiment.

ii. Engagement à réduire les gaz à effet de serre (GES)

En outre, les candidats à la transition n'ont été pris en considération que s'ils s'étaient engagés à réduire leurs émissions de GES, par exemple en signant un engagement public à respecter un objectif de réduction des émissions fondé sur des données scientifiques, un objectif SBTi validé ou d'autres objectifs de réduction des GES. L'obligation de réduction s'applique généralement au niveau de l'entreprise, sans référence aux activités industrielles ou économiques liées à l'exploitation des ressources marines. Même si les candidats à la transition s'étaient engagés à réduire leurs émissions de GES, l'équipe de gestion du fonds n'avait pas fixé de seuils ou d'objectifs permettant de mesurer la réduction des impacts négatifs sur les écosystèmes marins au fil du temps.

iii. Engagement auprès de candidats sélectionnés pour la transition

L'équipe de gestion du compartiment a mené un dialogue actif (engagement) avec un nombre minimum de candidats à la transition sélectionnés (au moins trois), conformément aux objectifs énoncés dans les directives de l'UNEP FI. Cette intervention a été menée par l'équipe de gestion de compartiment et comprenait les mesures suivantes :

- Élaboration d'indicateurs clés de performance (KPI) et d'objectifs spécifiques à l'entreprise afin de suivre les progrès réalisés dans les domaines clés ou ceux nécessitant des améliorations, conformément aux directives de l'UNEP FI. Ces indicateurs clés de performance et ces objectifs ont été spécialement adaptés aux activités commerciales de chaque entreprise et à leur lien avec l'écosystème marin.
- Entretien d'un dialogue permanent avec les entreprises engagées et suivi et contrôle de leurs progrès.
- Mesures d'escalade dans certains cas, par exemple en cas d'activités extrêmement préoccupantes de la société ou de manque de coopération (notamment des mesures telles que des réunions d'escalade, la participation active et l'exercice des droits de vote des actionnaires lors des assemblées générales contre les propositions de la direction de la société et/ou la cession en dernier recours), en fonction du type d'indicateur clé de performance ou d'objectif et de l'aspect de durabilité concerné.

• Évaluation DWS de l'utilisation du produit des ventes

Cette évaluation était spécifique à la nature de cet instrument financier et l'investissement dans des obligations avec utilisation du produit (use-of-proceeds bonds) n'était autorisé que si les critères suivants étaient remplis. Dans un premier temps, toutes les obligations avec utilisation du produit sont examinées afin de déterminer si elles sont conformes aux normes relatives aux obligations climatiques (Climate Bonds Standards), aux normes sectorielles comparables relatives aux obligations vertes (Green Bonds), aux obligations sociales (Social Bonds) ou aux obligations durables (Sustainability Bonds), telles que les principes de l'ICMA, ou à la norme de l'UE relative aux obligations vertes, ou si les obligations ont fait l'objet d'un examen indépendant. Dans un deuxième temps, certains critères d'exclusion (y compris les exclusions PAB applicables) ont été appliqués, si cela était pertinent et si des données suffisantes étaient disponibles, au niveau de l'obligation et/ou en ce qui concernait l'émetteur des obligations, ce qui pouvait entraîner l'exclusion de l'obligation en tant qu'investissement.

Évaluation de la durabilité des investissements

En outre, pour déterminer la part des investissements durables, la société DWS mesurait la contribution à un ou plusieurs ODD des Nations unies et/ou à d'autres objectifs écologiques durables. Cela s'est fait à l'aide de la propre évaluation de la durabilité des investissements, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si un investissement pouvait être considéré comme durable, comme indiqué plus en détail dans la section « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ? ».

La stratégie d'investissement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire du volume des investissements.

L'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises dans lesquelles l'investissement a été réalisé (y compris les évaluations relatives à la solidité des structures de gestion, aux relations avec les salariés, à la rémunération des salariés et au respect des règles fiscales) faisait partie intégrante de l'évaluation des controverses liées aux normes, qui visait à déterminer si le comportement d'une entreprise était conforme aux normes internationales généralement reconnues et aux principes de bonne conduite des affaires. Les entreprises présentant la note la plus mauvaise concernant les controverses liées aux normes, c'est-à-dire « F », étaient exclues en tant que placement.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce compartiment n'avait pas établi d'indice de référence pour déterminer s'il était conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1 du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : DWS Concept Kaldemorgen

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 549300Q2LE5ES354XA11

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____%	X Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 23,22 % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	X ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____%	X ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables .



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce compartiment a promu les caractéristiques environnementales et sociales par la prise en compte générale des critères ESG, en excluant par exemple les investissements dans les entreprises les plus mal notées en termes de controverses liées aux normes et/ou les investissements dans des entreprises dont l'activité dans des secteurs controversés dépassait un certain seuil de chiffre d'affaires.

En outre, ce compartiment a promu une part d'investissements durables conformément à l'article 2, paragraphe 17, du règlement relatif aux obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

Ce compartiment n'a pas déterminé d'indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues.

Aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues ainsi que la durabilité des investissements ont été évaluées au moyen d'une méthodologie interne d'évaluation ESG et de seuils d'exclusion spécifiques ESG, qui sont décrits plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ». Cette méthodologie a utilisé différentes approches d'évaluation comme indicateurs de durabilité :

- **Évaluation des controverses liées aux normes** : Indicateur pour déterminer dans quelle mesure une entreprise était confrontée à des controverses sur les standards internationaux en rapport avec les normes.

Performance : Pas d'investissement dans des actifs insuffisants

- **Statut Freedom House** : Indicateur pour les libertés politiques et civiles d'un pays.

Performance : Pas d'investissement dans des actifs insuffisants

- **Exposition à des secteurs controversés** : Indicateur de la mesure dans laquelle une entreprise était active dans des secteurs controversés.

Performance : 0 %

- **Implication dans des armes controversées** : Indicateur de la mesure dans laquelle une entreprise était impliquée dans des activités portant sur des armes controversées.

Performance : 0 %

- **Évaluation de la durabilité des investissements** : Indicateur de la mesure de la part des investissements durables conformément à l'article 2, paragraphe 17, du règlement SFDR.

Performance : 23,22 %

Une description des éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, y compris les critères d'exclusion, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les actifs remplissaient les caractéristiques environnementales et/ou sociales définies (y compris les seuils de chiffre d'affaires définis pour les exclusions), peuvent être consultés dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Cette section contient des informations plus détaillées sur les indicateurs de durabilité.

Pour calculer les indicateurs de durabilité, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues au niveau du portefeuille a été mesurée l'année précédente à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

DWS Concept Kaldemorgen

Indicateurs Performance	30 décembre 2024	29 décembre 2023	30 décembre 2022	
Indicateurs de durabilité				
Évaluation de la qualité ESG A	-	-	33,46	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG B	-	-	16,38	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG C	-	-	26,52	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG D	-	-	4,35	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG E	-	-	1,08	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	-	
Évaluation du risque climatique et de transition A	-	-	2,19	% des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition B	-	-	9,06	% des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition C	-	-	44,32	% des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition D	-	-	21,41	% des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Investissements durables	15,68	16,68	19,20	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	-	
Évaluation de la norme A	-	-	9,36	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme B	-	-	6,94	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme C	-	-	23,12	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme D	-	-	19,07	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme E	-	-	3,79	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	-	
Évaluation de la liberté souveraine A	-	-	7,29	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine B	-	-	12,43	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine C	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Exposition à des secteurs controversés				
Exposition à des domaines d'activité controversés	0,00	0,00	-	% des actifs du portefeuille
Charbon C	-	-	3,42	% des actifs du portefeuille
Charbon D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Charbon E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Charbon F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement C	-	-	1,59	% des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Tabac C	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Tabac D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Tabac E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Tabac F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles C	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Sables bitumineux C	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Sables bitumineux D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille

Indicateurs Performance	30 décembre 2024	29 décembre 2023	30 décembre 2022	
Sables bitumineux E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Sables bitumineux F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Exposition à des armes controversées				
Munitions à uranium appauvri D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Armes nucléaires D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Armes nucléaires E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Armes nucléaires F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Exposition à des armes controversées	0,00	0,00	-	% des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille

La présentation des indicateurs de durabilité a été revue par rapport au rapport de l'année précédente. La méthodologie d'évaluation est restée inchangée. Pour plus d'informations sur les indicateurs de durabilité actuellement en vigueur, veuillez consulter la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Des informations sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impacts) sont disponibles dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Échelle d'évaluation ESG DWS

Dans les approches d'évaluation suivantes, les actifs ont reçu une note sur six possibles, A étant la meilleure note et F la plus mauvaise.

Critère	Secteurs controversés *(1)	Armes controversées	Évaluation de la norme *(6)	Évaluation de la qualité ESG	Évaluation des ODD	Évaluation du risque climatique et de transition
A	Aucun lien avec les secteurs « controversés »	Aucun lien avec les armes controversées	Aucun problème	Véritable précurseur ESG (≥ 87,5 points ESG)	Véritable contributeur ODD (≥ 87,5 points ODD)	Véritable précurseur (≥ 87,5 points)
B	Lien éloigné	Lien éloigné / uniquement supposé	Problèmes minimes	Précurseur ESG (75-87,5 points ESG)	Contributeur ODD (75 - 87,5 points ODD)	Solutions climatiques (75-87,5 points)
C	0 % - 5 %	Double usage *(2)	Problèmes	Milieu de tableau supérieur ESG (50 - 75 points ESG)	Milieu de tableau supérieur ODD (50 - 75 points ODD)	Risque contrôlé (50-75 points)
D	5 % - 10 % (Charbon : 5 % - 10 %)	Propriété *(3) / mère *(4)	Problèmes plus graves	Milieu de tableau ESG (25 - 50 points ESG)	Milieu de tableau ODD (25 - 50 points ODD)	Risque modéré (25-50 points)
E	10 % - 25 % (Charbon : 15 % - 25 %)	Fabricant d'un composant *(5)	Problèmes graves ou niveau le plus élevé avec réévaluation *(7)	Retardataire ESG (12,5-25 points ESG)	Opposant ODD (12,5-25 points ODD)	Risque élevé (12,5-25 points)
F	≥ 25 %	Fabricant d'armes	Niveau le plus élevé / Violation du Pacte mondial des Nations unies *(8)	Véritable retardataire ESG (0-12,5 points ESG)	Opposant ODD significatif (0 - 12,5 points ODD)	Risque extrême (0-12,5 points)

*(1) Seuils de chiffre d'affaires/produits selon le schéma standard (granularité plus élevée disponible/les seuils peuvent être définis individuellement).

*(2) Entrent par exemple dans cette catégorie les systèmes porteurs d'armes tels que les avions de combat qui, outre les armes controversées, portent également des armes non controversées.

*(3) Plus de 20 % de fonds propres.

*(4) La société mère impliquée dans des armes de niveau E/F détient plus de 50 % de fonds propres.

*(5) Composants à usage unique.

*(6) Y compris les controverses de l'OIT ainsi que la gestion d'entreprise et les problèmes de produits.

*(7) Dans le cadre de l'évaluation continue, la société DWS tient compte de la/des violation(s) des normes internationales - observée(s) à l'aide des données des fournisseurs de données ESG - mais aussi des erreurs éventuelles des fournisseurs de données ESG, de l'évolution future attendue de ces violations ainsi que de la volonté de l'émetteur d'engager un dialogue sur les décisions de l'entreprise en la matière.

*(8) Une évaluation de niveau F peut être considérée comme une violation confirmée du Pacte mondial des Nations unies, en particulier une violation intentionnelle/structurelle au sein de l'entreprise.

Les investissements durables ont contribué à la réalisation d'au moins un des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies ayant des objectifs environnementaux et/ou sociaux, tels que la bonne santé et le bien-être ou des mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, et/ou d'au moins un autre objectif environnemental, tel que l'adaptation au changement climatique ou l'atténuation du changement climatique [tel que défini dans la taxinomie de l'UE].

L'ampleur de la contribution à chaque objectif d'investissement durable a varié en fonction des investissements réels dans le portefeuille.

La société DWS a déterminé sa contribution à un objectif d'investissement durable sur la base de sa propre évaluation de la durabilité des investissements, qui utilisait les données d'un ou plusieurs fournisseurs de données ESG, des sources publiques et/ou des évaluations internes. La contribution positive d'un investissement à un objectif environnemental et/ou social était mesurée en fonction du chiffre d'affaires qu'une entreprise réalisait grâce aux activités économiques réelles qui apportaient cette contribution (approche basée sur l'activité). Lorsqu'une contribution positive était constatée, l'investissement était considéré comme durable si l'émetteur obtenait un résultat positif à l'évaluation DNSH (Do No Significant Harm - Ne pas causer de préjudice important) et si l'entreprise mettait en œuvre des pratiques de bonne gouvernance.

La part des investissements durables au sens de l'article 2, paragraphe 17, du règlement SFDR dans le portefeuille était ainsi calculée proportionnellement aux activités économiques des émetteurs considérées comme durables (approche basée sur l'activité). Par dérogation à ce qui précède, dans le cas d'obligations avec utilisation du produit classées comme investissements durables, la valeur de l'ensemble de l'obligation était prise en compte dans la part d'investissements durables du portefeuille.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables dans lesquels le compartiment a investi étaient évalués afin de s'assurer qu'ils ne causaient pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social. Pour ce faire, les indicateurs décrits ci-dessous étaient pris en compte pour les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (selon leur pertinence). Si un préjudice important était constaté, l'investissement ne pouvait pas être considéré comme durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

L'évaluation de la durabilité des investissements intégrait systématiquement les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (par ordre de pertinence) du tableau 1 ainsi que les indicateurs pertinents stipulés aux tableaux 2 et 3 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR. En tenant compte de ces principales incidences négatives, la société DWS a fixé des seuils quantitatifs et/ou des valeurs qualitatives permettant de déterminer si les objectifs d'investissement durable environnementaux ou sociaux étaient sensiblement affectés. Ces valeurs ont été établies sur la base de différents facteurs externes et internes, tels que la disponibilité des données ou l'évolution du marché et ont pu être adaptées au fil du temps.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La conformité des investissements durables avec, entre autres, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme était évaluée au moyen de l'évaluation des controverses liées aux normes (comme expliqué plus en détail ci-dessous). Les entreprises présentant la note la plus mauvaise concernant les controverses liées aux normes, c'est-à-dire « F », étaient exclues en tant que placement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

L'équipe de gestion du compartiment a pris en compte les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR :

- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4)
- Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10)
- Exposition à des armes controversées (n° 14)

DWS Concept Kaldemorgen

Indicateurs	Description	Performance
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAI - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	7,62 % des actifs du portefeuille
PAI - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 % des actifs du portefeuille
PAI - 14. Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés exposées à la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et biologiques)	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 30 décembre 2025

Les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des données contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent principalement sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas de données sur les PAII individuelles pour des titres individuels ou leurs émetteurs, soit parce qu'aucune donnée n'est disponible, soit parce que le PAII ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre concerné, ces titres ou émetteurs ne sont pas inclus dans le calcul du PAII. Pour les investissements dans des fonds cibles, un examen (« look-through ») des portefeuilles des fonds cibles est effectué, pour autant que les données correspondantes soient disponibles. La méthode de calcul de chaque indicateur PAI peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement des titres de certains types d'instruments (comme les produits dérivés) ou de clarifications réglementaires. En outre, une amélioration de la disponibilité des données peut avoir un impact sur les PAII déclarés au cours des périodes sous revue ultérieures. Pour calculer les PAII, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

DWS Concept Kaldemorgen

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
XTRACKERS IE PHYSICAL GOLD ETC 23.04.80	K - Activités financières et d'assurance	4,6 %	Irlande
Alphabet Cl.C	J - Information et communication	2,4 %	États-Unis
DB ETC/Gold 27.08.60 ETC	N - Activités de services administratifs et de soutien	2,4 %	Allemagne
Microsoft Corp.	J - Information et communication	2,3 %	États-Unis
Bundesschatzanweisungen 23/18.09.2025	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	2,2 %	Allemagne
AXA	K - Activités financières et d'assurance	2,2 %	France
US Treasury 13/15.11.43	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	2,2 %	États-Unis
Germany 12/04.07.44	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	1,9 %	Allemagne
Allianz	K - Activités financières et d'assurance	1,9 %	Allemagne
E.ON Reg.	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,7 %	Allemagne
US Treasury 13/15.08.43	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	1,6 %	États-Unis
Germany 23/12.12.2025 S.2Y	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	1,6 %	Allemagne
iShares Physical Metals/Gold und. ETC	K - Activités financières et d'assurance	1,5 %	Irlande
US Treasury 24/15.02.2034	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	1,5 %	États-Unis
Roche Holding AG	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,4 %	Suisse

pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 décembre 2025

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande part des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés au développement durable s'élevait à 90,73 % des actifs du portefeuille à la date de référence.

Proportion d'investissements liés au développement durable les années précédentes :

30 décembre 2024 : 81,42 %

29 décembre 2023 : 83,05 %

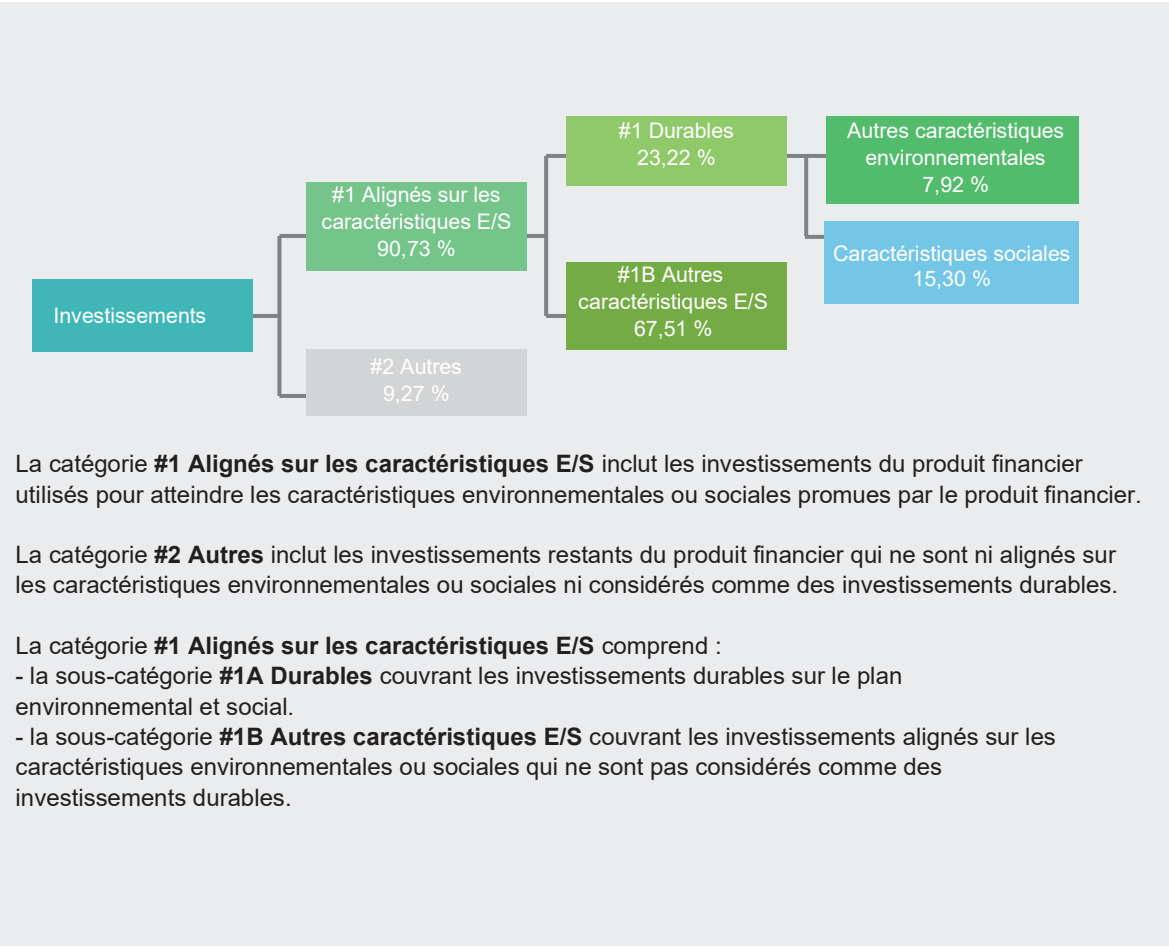
30 décembre 2022 : 85,76 %

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce compartiment a investi 90,73 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Au sein de cette catégorie, 23,22 % des actifs du compartiment remplissaient les critères pour être considérés comme des investissements durables (#1A Durables). Sur ce total, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE était de 7,92 % de l'actif net du compartiment et la part des investissements durables sur le plan social de 15,30 % de l'actif net du compartiment. La part des investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE et des investissements durables sur le plan social dépendait de la situation du marché et de l'univers d'investissement disponible.

9,27 % de l'actif net du compartiment pouvait être investi dans des investissements qui n'étaient pas évalués selon la méthodologie d'évaluation ESG ou pour lesquels il n'existait pas de couverture complète des données ESG (#2 Autres), comme indiqué plus en détail dans la section « Quels investissements étaient inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ? ».



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DWS Concept Kaldemorgen

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
B	Industries extractives	0,3 %
C	Industrie manufacturière	15,5 %
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,5 %
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1,3 %
H	Transports et entreposage	0,9 %
I	Hôtellerie/restauration	0,4 %

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
J	Information et communication	10,1 %
K	Activités financières et d'assurance	29,3 %
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	13,5 %
N	Activités de services administratifs et de soutien	3,1 %
O	Administration publique, défense ; sécurité sociale	12,1 %
Q	Santé humaine et action sociale	1,1 %
NA	Autres	11,9 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		7,6 %

Situation au : 30 décembre 2025



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment ne s'est pas engagé à viser un pourcentage d'investissements écologiquement durables selon la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la proportion d'investissements durables conformément à la taxinomie de l'UE s'élevait à 0 % de l'actif net du compartiment. Toutefois, certaines activités économiques sous-jacentes aux placements pouvaient être conformes à la taxinomie de l'UE.

En ce qui concerne l'alignement sur la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de carbone d'ici fin 2035. Les critères relatifs à **l'énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

☐ Oui :

☐ En gaz fossile

☐ En énergie nucléaire

☒ Non

Le compartiment ne tenait pas compte de l'alignement sur la taxinomie des entreprises actives dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire.

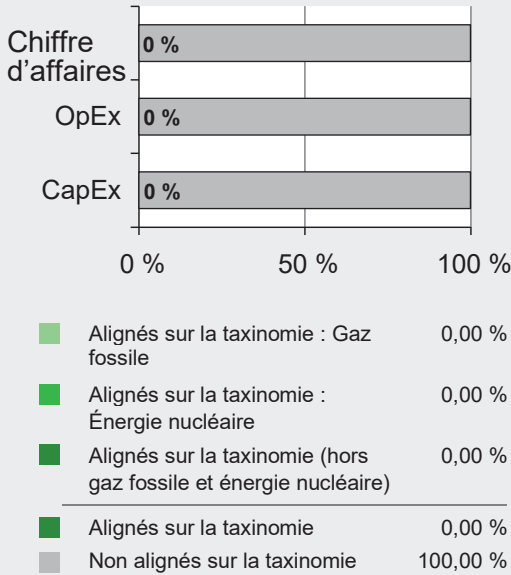
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont alignées sur la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

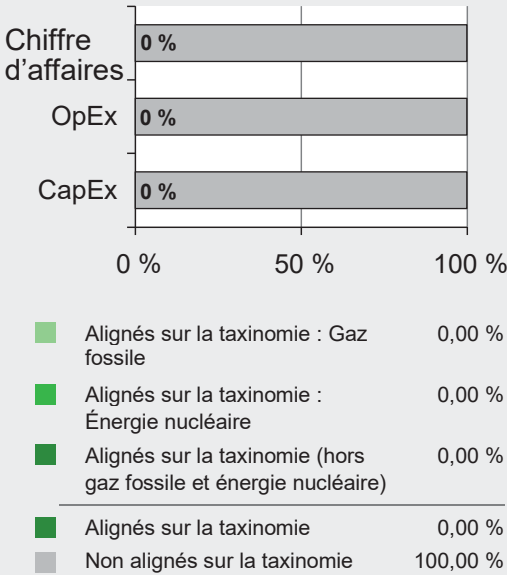
- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues en portefeuille.

Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100 % de l'ensemble des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment ne s'est pas engagé à un pourcentage d'investissement dans des activités transitoires et des activités habilitantes.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxonomique), s'élevait au cours de la période de référence actuelle et précédente à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été alignés sur un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables non alignés sur la taxinomie de l'UE était de 7,92 % de l'actif net du compartiment.

Les années précédentes, cette proportion était de :

Période sous revue	Investissements durables (total)	avec objectif environnemental	durable sur le plan social
30 décembre 2024	15,68 %	4,71 %	10,97 %
29 décembre 2023	16,68 %	5,41 %	11,27 %
30 décembre 2022	19,20 %	--	--



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social était de 15,30 % de l'actif net du compartiment.

Les années précédentes, cette proportion était de :

Période sous revue	Investissements durables (total)	avec objectif environnemental	durable sur le plan social
30 décembre 2024	15,68 %	4,71 %	10,97 %
29 décembre 2023	16,68 %	5,41 %	11,27 %
30 décembre 2022	19,20 %	--	--



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Au moins 90,73 % de l'actif net du compartiment étaient conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). 9,27 % de l'actif net du compartiment a été investi dans des placements pour lesquels la méthodologie d'évaluation ESG n'était pas applicable ou pour lesquels une couverture complète des données ESG n'était pas disponible (#2 Autres). Une couverture complète des données ESG était nécessaire pour évaluer les participations directes dans les entreprises en termes de pratiques de bonne gouvernance.

Les investissements sous « #2 Autres » pouvaient comprendre toutes les classes d'actifs prévues dans la politique d'investissement concernée, comme les dépôts auprès d'établissements de crédit et les produits dérivés. Ces placements pouvaient être utilisés par l'équipe de gestion du portefeuille pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification des risques, de liquidité et de couverture.

Les investissements du fonds qui relèvent de la rubrique « #2 Autres » ne tenaient pas compte, ou seulement partiellement, des mesures minimales de protection écologique ou sociale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce compartiment a suivi une stratégie multi-actifs comme stratégie d'investissement principale. Le compartiment pouvait investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans le monde entier dans des actions, des obligations, des certificats ainsi que dans des instruments du marché monétaire et des avoirs auprès d'établissements de crédit. Il s'agissait notamment de certificats d'actions, de certificats d'indices, d'obligations convertibles, d'obligations indexées sur l'inflation, d'obligations à warrants dont les warrants sous-jacents étaient des valeurs mobilières, de warrants sur valeurs mobilières, de bons de participation et de jouissance, ainsi que de titres de créance productifs d'intérêts, de dépôts à court terme, d'instruments du marché monétaire négociés de manière régulière et de liquidités. En outre, le fonds a pu acquérir des produits dérivés à des fins de couverture et d'investissement. Jusqu'à 20 % pouvaient être investis dans des titres adossés à des créances. Pour plus d'informations sur la stratégie d'investissement principale, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente. 90,73 % de l'actif net du compartiment ont été investis dans des investissements qui respectaient les caractéristiques environnementales et sociales promues décrites dans les sections suivantes. La conformité du portefeuille avec les éléments contraignants de la stratégie d'investissement pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues ont été contrôlés en permanence dans le cadre du suivi des directives de placement du compartiment.

Méthodologie d'évaluation ESG de DWS

Le compartiment visait à atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues en évaluant les investissements potentiels, indépendamment de leurs perspectives de réussite économique, à l'aide d'une méthodologie d'évaluation ESG interne et en appliquant des critères d'exclusion sur la base de cette évaluation.

La méthodologie d'évaluation ESG a utilisé un outil logiciel spécifique qui utilisait les données d'un ou de plusieurs fournisseurs de données ESG, des sources publiques et/ou des évaluations internes afin de déterminer des évaluations globales dérivées de ces données. La méthodologie utilisée pour déterminer ces évaluations globales pouvait reposer sur différentes approches. Il était par exemple possible de donner la priorité à un fournisseur de données particulier. Alternativement, l'évaluation pouvait se baser sur la valeur la plus mauvaise (principe « Worst of ») ou sur une approche moyenne. Les évaluations internes pouvaient prendre en compte des facteurs tels que les évolutions ESG futures attendues d'un émetteur, la plausibilité des données en rapport aux événements passés ou futurs, la volonté de dialogue sur les questions ESG et/ou les décisions spécifiques à une entreprise en matière d'ESG. En outre, les évaluations ESG internes pour les entreprises dans lesquelles il était prévu d'investir pouvaient tenir compte de la pertinence des critères d'exclusion pour le secteur de marché de l'entreprise.

L'outil logiciel spécifique a utilisé, entre autres, les approches décrites ci-dessous pour évaluer la conformité aux caractéristiques ESG annoncées et pour déterminer si les entreprises dans lesquelles l'investissement était réalisé appliquaient des pratiques de bonne gouvernance. Les approches d'évaluation comprenaient par exemple l'application d'exclusions sur la base du chiffre d'affaires généré par des secteurs controversés ou sur la base de la participation dans ces secteurs controversés. Dans certaines approches d'évaluation, les émetteurs recevaient une note sur six possibles sur une échelle allant de « A » (meilleure note) à « F » (pire note). Si l'une des approches d'évaluation conduisait à l'exclusion d'un émetteur, le compartiment ne pouvait pas investir dans cet émetteur.

Selon l'univers d'investissement, la composition du portefeuille et le positionnement dans certains secteurs, les approches d'évaluation décrites ci-dessous pouvaient être plus ou moins pertinentes, ce qui se reflétait dans le nombre d'émetteurs effectivement exclus.

• Évaluation des controverses liées aux normes

L'évaluation des controverses liées aux normes consistait à évaluer le comportement des entreprises par rapport aux normes internationales généralement reconnues et aux principes de conduite responsable des affaires, notamment les principes du Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs des Nations unies, les normes de l'Organisation internationale du travail et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Ces normes et principes traitaient, entre autres, des violations des droits de l'homme, des violations des droits des travailleurs, du travail des enfants ou du travail forcé, des impacts négatifs sur l'environnement et de la conduite éthique des affaires. L'évaluation des controverses liées aux normes évaluait les violations rapportées des normes internationales susmentionnées. Les entreprises présentant la note la plus mauvaise concernant les controverses liées aux normes, c'est-à-dire « F », étaient exclues en tant que placement.

• Exposition à des secteurs controversés

Les entreprises actives dans certains secteurs économiques et participant à des activités commerciales dans des domaines controversés (« secteurs controversés ») étaient exclues comme suit, en fonction de la part du chiffre d'affaires total que les entreprises réalisaient dans des secteurs controversés :

- a. Fabrication et/ou distribution d'armes de poing ou de munitions civiles : 5 % ou plus
- b. Fabrication de produits du tabac : 5 % ou plus
- c. Exploitation des sables bitumineux : 5 % ou plus
- d. les entreprises dont 25 % ou plus du chiffre d'affaires provenaient de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à base de charbon thermique, ainsi que les entreprises ayant des projets d'expansion dans le domaine du charbon thermique, comme l'extraction, la production ou l'utilisation de charbon supplémentaires. Les entreprises ayant des projets d'expansion dans le domaine du charbon thermique étaient exclues sur la base d'une méthode d'identification interne. En cas de circonstances exceptionnelles, telles que des mesures imposées par l'État pour faire face aux défis du secteur de l'énergie, la société de gestion a pu décider de suspendre temporairement l'application des exclusions liées au charbon à certaines entreprises/régions géographiques.

• Exposition à des armes controversées

Les entreprises étaient exclues si elles étaient identifiées comme étant impliquées dans la production ou la distribution d'armes controversées ou de composants clés d'armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation et/ou armes chimiques et biologiques). Pour les exclusions, il était en outre possible de tenir compte des participations au sein d'une structure de groupe.

• Évaluation des obligations avec utilisation du produit

Cette évaluation était spécifiquement adaptée à la nature de cet instrument financier. Un investissement dans des obligations avec utilisation du produit (use-of-proceeds bonds) n'était autorisé que si les critères suivants étaient remplis. Dans un premier temps, toutes les obligations avec utilisation du produit ont été examinées afin de déterminer si elles étaient conformes aux normes relatives aux obligations climatiques (Climate Bonds Standards), aux normes sectorielles comparables relatives aux obligations vertes (Green Bonds), aux obligations sociales (Social Bonds) ou aux obligations durables (Sustainability Bonds), telles que les principes de l'ICMA, ou à la norme de l'UE relative aux obligations vertes, ou si les obligations avaient fait l'objet d'un examen indépendant. Dans un second temps, certains critères ESG ont été appliqués en ce qui concerne l'émetteur de l'obligation. Cela pouvait conduire à exclure des émetteurs et leurs obligations en tant qu'investissement.

En particulier, les investissements en obligations avec utilisation du produit étaient interdits si les critères suivants s'appliquaient aux émetteurs :

- les émetteurs souverains identifiés comme « non libres » par Freedom House ;
- les entreprises présentant la note la plus mauvaise concernant les controverses liées aux normes, c'est-à-dire « F », comme susmentionné ;
- les entreprises fabriquant des produits du tabac : 5 % ou plus ;
- les entreprises impliquées dans des armes controversées, comme indiqué ci-dessus ; ou
- les entreprises ayant des plans d'expansion du charbon identifiés pour le charbon thermique, comme indiqué ci-dessus.

• Évaluation des fonds cibles

Les fonds cibles étaient évalués en fonction des entreprises qui les composent et étaient admissibles si ces entreprises répondaient aux critères d'évaluation de la violation des normes et de la participation à des armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation et/ou armes chimiques et biologiques). Les investissements dans des entreprises ayant la note la plus mauvaise en matière de controverses liées aux normes, soit « F », étaient autorisés jusqu'à un certain seuil. Compte tenu du seuil de tolérance, de la diversité des fournisseurs de données et des méthodes, de la couverture des données disponibles et du rééquilibrage régulier du portefeuille du fonds cible, ce compartiment pouvait être positionné indirectement sur certains actifs qui auraient été exclus s'ils avaient été investis directement ou pour lesquels il n'existait pas de couverture des données ou une couverture complète.

Évaluation de la durabilité des investissements

En outre, pour déterminer la part des investissements durables, la société DWS mesurait la contribution à un ou plusieurs ODD des Nations unies et/ou à d'autres objectifs écologiques durables. Cela s'est fait à l'aide de la propre évaluation de la durabilité des investissements, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si un investissement pouvait être considéré comme durable, comme indiqué plus en détail dans la section « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ? ».

La stratégie d'investissement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire du volume des investissements.

L'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises dans lesquelles l'investissement a été réalisé (y compris les évaluations relatives à la solidité des structures de gestion, aux relations avec les salariés, à la rémunération des salariés et au respect des règles fiscales) faisait partie intégrante de l'évaluation des controverses liées aux normes, qui visait à déterminer si le comportement d'une entreprise était conforme aux normes internationales généralement reconnues et aux principes de bonne conduite des affaires. Les entreprises présentant la note la plus mauvaise concernant les controverses liées aux normes, c'est-à-dire « F », étaient exclues en tant que placement.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce compartiment n'avait pas établi d'indice de référence pour déterminer s'il était conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Société d'investissement

DWS Concept SICAV
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg
RC B 160 062

Conseil d'administration de la société d'investissement

Niklas Seifert
Président
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Oliver Bolinski
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Stefan Kreuzkamp
Trèves

Jan-Oliver Meissler
DWS International GmbH,
Frankfurt/Main

Henning Potstada (jusqu'au 31 décembre 2025)
DWS Investment GmbH,
Frankfurt/Main

Sven Sendmeyer (jusqu'au 31 décembre 2025)
DWS Investment GmbH,
Frankfurt/Main

Thilo Hubertus Wendenburg
Membre indépendant
Frankfurt/Main

Elena Wichmann
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Julia Witzemann
DWS Investment GmbH,
Frankfurt/Main

Christoph Zschätzsch
DWS International GmbH,
Frankfurt/Main

Société de gestion, administration centrale, agent de transfert, agent de registre et distributeur principal

DWS Investment S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg
Fonds propres au 31 décembre 2025 :
399,8 millions d'euros
avant affectation du bénéfice

Conseil de surveillance de la société de gestion

Manfred Bauer
Président
DWS Investment GmbH,
Frankfurt/Main

Dr. Matthias Liermann
DWS Investment GmbH,
Frankfurt/Main

Holger Naumann
DB Management Support GmbH,
Frankfurt/Main

Corinna Orbach
DWS Group GmbH & Co. KGaA,
Frankfurt/Main

Frank Rückbrodt (jusqu'au 31 janvier 2025)
Deutsche Bank Luxembourg S.A.,
Luxembourg

Directoire de la société de gestion

Nathalie Bausch
Présidente
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Leif Bjurström
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Dr. Stefan Junglen
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Michael Mohr
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Commissaire aux comptes

KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Dépositaire et (sous-)agent administratif

State Street Bank International GmbH
Filiale du Luxembourg
49, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Gérant de portefeuille

DWS Investment GmbH
Mainzer Landstraße 11-17
60329 Frankfurt/Main, Allemagne

L'adresse d'une autre équipe de gestion du fonds/compartiment et/ou d'un autre conseiller en investissement est indiquée dans la Partie Spécifique du prospectus de vente de chaque compartiment.

Organisme distributeur, agent payeur et bureau d'information*

LUXEMBOURG
Deutsche Bank Luxembourg S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg

* Concernant les autres distributeurs et agents payeurs, se reporter au prospectus de vente.

Situation au : 6 mars 2026

DWS Concept SICAV

2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg
RC B 160 062
Tél. : +352 4 21 01-1
Fax : +352 4 21 01-9 00